

**Ville de Saint-Pierre-des-Corps**  
**(Indre-et-Loire)**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 8 février 2023**

**Procès-verbal**

-----

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

-----

**Extrait du Registre  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance du mercredi 8 février 2023**

-----

L'An deux mille vingt-trois, le mercredi huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, Maire et Vice-président de la métropole, en charge de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

*Convocations adressées le 1<sup>er</sup> février 2023*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33*

*Nombre de conseillers présents : 26*

*Nombre de conseillers votants : 32*

ÉTAIENT PRÉSENTS : Emmanuel FRANÇOIS, Olivier CONTE, Éloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine MÉTAIS, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Gilles FRÉMONT, Michel SOULAS, Laëticia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fathia KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Annick MARICHAL

Christophe DE AMORIN

Gamzé AK

Laurence LEFÈVRE (présente à partir des Finances)

Annick VOLATIANA

Romain DANGER (présent à partir des Finances)

procuration à Emmanuel FRANÇOIS

procuration à Alain GARCIA

procuration à Mukerrem AK

procuration à Christian BONNARD

procuration à Alain DELANCHY

procuration à Jeanine MÉTAIS

ABSENTE : Pascaline DAUMAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Olivier CONTE

## ORDRE DU JOUR

<b>COMPTE RENDU DÉLÉGATION DU MAIRE :</b> .....	<b>6</b>
2023-01 – COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.).....	6
<b>VŒUX :</b> .....	<b>10</b>
2023-02 – VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « J'AIME ST-PIERRE-DES-CORPS » PROPOSANT L'AMENAGEMENT DE PARKINGS EXTERIEURS POUR VELO AU PIED DES IMMEUBLES COLLECTIFS .....	10
2022-03 – VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRES EN METROPOLE TOURANGELLE #LA FRANCE INSOUMISE » DEMANDANT, TOUT EN AFFIRMANT SON ATTACHEMENT AU SYSTEME PAR REPARTITION, LE RETRAIT DU PROJET DE REFORME DES RETRAITES A L'AGE DE 64 ANS .....	11
2023-04 – VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « A GAUCHES TOUTE ! » DEMANDANT, A MONSIEUR FREDERIC AUGIS, PRESIDENT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, DE SATISFAIRE AU RECOURS GRACIEUX DEPOSE A TMVL ET D'ORGANISER L'ANNULATION DE LA DELIBERATION N°C-22-12-12-020 DU CONSEIL METROPOLITAIN DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, EN DATE DU 12 DECEMBRE 2022 PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS .....	13
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE :</b> .....	<b>18</b>
2023-05 – MODIFICATION CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.....	18
<b>APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL :</b> .....	<b>23</b>
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022 .....	23
<b>JURIDIQUE :</b> .....	<b>25</b>
2023-06 – BAIL D'HABITATION – LOGEMENT VIDE : MONSIEUR JIHAD – 39 RUE MAURICE BEAUFILS A ST-PIERRE-DES-CORPS .....	25
<b>FINANCES :</b> .....	<b>27</b>
2023-07 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 .....	27
2023-08 – VERSEMENT ANTICIPE D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION MUNICIPALE 2023 AU CCAS – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE .....	45
2023-09 – DEMANDE DE GARANTIE D'UN EMPRUNT CDC PAR LA SOCIETE SCALIS-OPERATION – « ACQUISITION EN VEFA DE 15 LOGEMENTS, RUE DE LA RABATERIE A ST-PIERRE-DES-CORPS » .....	46
<b>RESTAURATION MUNICIPALE :</b> .....	<b>51</b>
2023-10 – NOUVEAUX TARIFS DU PRIX D'UN REPAS POUR LES PERSONNELS MUNICIPAUX .....	51
<b>PETITE ENFANCE :</b> .....	<b>52</b>
2023-11 – MODIFICATION DES ANNEXES DU REGLEMENT INTERIEUR DES CRECHES RELATIVES AUX MODALITES D'OUVERTURE DES STRUCTURES PATAPLOUM ET FARANDOLE .....	52
2023-12 – CONVENTION PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CAF POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE .....	53
2023-13 – CONVENTION AVEC LA CAF POUR L'HABILITATION D'AGENTS A ACTUALISER DES DONNEES SUR LE SITE MONENFANT.FR.....	54
<b>ESPACES PUBLICS :</b> .....	<b>56</b>
2023-14 – CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE (SIEIL 37) POUR L'ETABLISSEMENT DE CANALISATIONS SOUTERRAINES DE TELECOMMUNICATION ET D'UN REGARD BETON, SUR LES PARCELLES REFERENCEES SECTION AV N°49, 94 ET 160, AU 43 AVENUE YVES FARGES .....	56
<b>URBANISME :</b> .....	<b>57</b>
2023-15 – MISE EN PLACE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC CLAUSE DE TRANSFERT AU PROFIT D'AUCHAN SUPERMARCHÉ POUR L'EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ DANS LE CENTRE COMMERCIAL DE LA MAIRIE .....	57
2023-16 – RENOUELEMENT DE BAIL COMMERCIAL EN FAVEUR DE LA SNC RACINEAU ET FILS .....	65
<b>PÔLE CULTUREL - SPORTS :</b> .....	<b>66</b>
2023-17 – MISE A DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL COMMUNAL DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA CREATION A DES COMPAGNIES OU GROUPES LOCAUX.....	66
2023-18 – MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE DES FETES AU CONSERVATOIRE DE TOURS LE 17 MARS 2023.....	67
2023-19 – ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2023 AU PATRONAGE LAÏQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE LUDOTHEQUE .....	69

<b>QUESTIONS ORALES :</b> .....	<b>69</b>
1. QUESTION ORALE DU GROUPE D’OPPOSITION « J’AIME ST-PIERRE-DES-CORPS » PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION AUX ASSOCIATIONS DES LOCAUX MUNICIPAUX DU « FOYER ».....	69
2. QUESTION ORALE DU GROUPE D’OPPOSITION « AGIR ENSEMBLE » PORTANT SUR UN APPEL D’OFFRES RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR DE L’IMMOBILIER ET DE L’ENERGIE POUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE – DEMANDE DE CAHIER DES CHARGES.....	70
3. QUESTION ORALE DU GROUPE D’OPPOSITION « VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRES EN METROPOLE TOURANGELLE #LA FRANCE INSOUmise » DEMANDANT L’ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2022-163 PORTANT SUR LA VENTE A M. LESCOP DE LA PARCELLE AC 723 AU PRIX DE 15 000,00 €.....	71

*La séance est ouverte à 18 heures.*

**M. FRANÇOIS** : Je vous demande de prendre place, s'il vous plaît. Merci à tous ceux qui sont présents ce soir, je donnerai la parole tout à l'heure une fois qu'on aura ouvert la séance du Conseil Municipal.

Un petit rappel afin d'assurer la sérénité des débats et conformément au règlement intérieur, je souhaite rappeler à l'Assemblée les règles suivantes : le maire étant le Président de droit du Conseil Municipal, il dirige les débats et déclare la séance close lorsque l'ordre du jour est épuisé. Le public peut accéder librement au Conseil Municipal et occuper les places réservées dans la salle. Il n'est autorisé aucun déplacement, aucune marque d'approbation ni même de désapprobation. Toute personne qui trouble l'ordre peut être expulsée de la salle du Conseil. En cas d'entrave, la séance pourra être suspendue et pourra faire l'objet d'une demande de tenue à huis clos par voie de vote. Je rappelle qu'il est important pour la bonne tenue de ce Conseil de se tenir à l'ordre du jour et de ne pas faire trop de répétitions dans les débats, s'il vous plaît.

Le quorum est atteint. Je vais citer les pouvoirs :

Madame Annick MARICHAL donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Madame Laurence LEFÈVRE sera absente pour raison de Commission Métropolitaine. Elle donne son pouvoir à Monsieur Christian BONNARD jusqu'à son arrivée prévue vers 20 h 30.

Madame Gamzé AK donne pouvoir à Monsieur Mukerrem AK.

Monsieur Christophe DE AMORIN donne pouvoir à Monsieur Alain GARCIA.

Madame Annick VOLATIANA donne pouvoir à Monsieur Alain DELANCHY. Elle s'excuse parce qu'elle est malade.

Un dernier pouvoir : Monsieur Romain DANGER donne pouvoir à Jeanine MÉTAIS jusqu'à son arrivée.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Saint-Pierre-des-Corps en ce jour du 8 février 2023. Avant d'entamer les débats et de nommer un secrétaire de séance, j'aimerais que l'on puisse observer une bonne minute de silence, à la fois pour Jean-Francis GUERY, à la fois pour Thibault DESCHAMPS et aux victimes des tremblements de terre en Syrie et en Turquie. Je vous demande de vous lever, merci.

*Une minute de silence est observée.*

Je vous remercie.

## COMPTE RENDU DÉLÉGATION DU MAIRE :

### 2023-01 – Compte rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics.

Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
17/11/2022	Entretien balayeuse	RENAULT TRUCKS DOURS (37 170)	2 085,88 €
17/11/2022	Pont mono colonne mobil 3T	BARRIER (37 390)	6 230.40 €
21/11/2022	2 ponceuses et extracteurs de poussières	BCL DECOR (37 170)	2 487,48 €
23/11/2022	Éclairage cantine – École Joliot Curie	ROY (37 100)	1 001,15 €
23/11/2022	Éclairage – École Line Porcher	ROY (37 100)	1 205,12 €
23/11/2022	Stores – École Line Porcher	SODICLAIR (37 530)	13 603,20 €
25/11/2022	Recherche de l'origine du dysfonctionnement (disjonction) de la sirène du réseau national d'alerte	CEGELEC (37 015)	384,00 €

25/11/2022	<i>Fourniture et pose d'une clôture grillagée – maison 31 impasse du Val Fleuri</i>	<i>PÉRIMÈTRE (37 250)</i>	1 320,00 €
28/11/2022	<i>Film de protection solaire intérieur – École Line Porcher</i>	<i>SODICLAIR (37 530)</i>	569,28 €
05/12/2022	<i>Fourniture et remplacement du radar de détection extérieur de la porte automatique – Locaux enfance – 35 avenue de la République</i>	<i>PORTIS (72 700)</i>	780,00 €
05/12/2022	<i>Tirage de 3 fibres optiques au CTM</i>	<i>ERC INFORMATIQUE (14 440)</i>	11 098,15 €
19/12/2022	<i>Travaux de sécurisation du CTM LOT 3 : Contrôle d'accès – détection intrusion</i>	<i>INEO CENTRE (37 390)</i>	74 780,42 €
20/12/2022	<i>Travaux de sécurisation du CTM LOT 2 : Automatisation de portails</i>	<i>PORTIS BY OTIS (53 960)</i>	28 542,00 €
21/12/2022	<i>Travaux de sécurisation du CTM LOT 1 : génie civil</i>	<i>INEO RÉSEAUX CENTRE (37 160)</i>	6 494,40 €
21/12/2022	<i>Réhabilitation du city stade du Val Fleuri</i>	<i>PASSE SPORT (37 230)</i>	113 468,04 €

**M. FRANÇOIS** : Je vous demande de prendre acte des délégations accordées au Maire et des dépenses effectuées du 17 novembre 2022 au 21 décembre 2022. Y a-t-il des remarques ?

**M. SOULAS** : On ne commence pas par les vœux ?

**M. FRANÇOIS** : Juste après.

**M. SOULAS** : Alors, on a plusieurs remarques à faire. Si vous me permettez, je vais prendre la parole en premier. Bien évidemment, nous irons tout à l'heure dans le détail, car certaines lignes budgétaires nous ont interrogés. Mais globalement, on voulait attirer votre attention sur ce que nous craignons depuis quelque temps : nous assistons à ce que je pourrais qualifier peut-être de dérive... Le mot est excessif, mais vous savez, dans la Constitution de 1958 on parle des ordonnances qui permettent au gouvernement de légiférer sans passer par le Parlement. On a un petit peu l'impression, là aujourd'hui, qu'il y a quelque chose de cet ordre-là.

Je m'explique : en 2020 dans les délégations accordées au Maire, le montant était de 142 177 euros. En 2021, on était à 133 534 euros, je vous fais grâce des centimes. En 2022, 470 308 euros, plus un rattrapage sur 2022 de 264 046 euros. Donc simplement pour l'année 2022, on est à 734 077 euros. Et sur l'ensemble de votre délégation depuis deux ans et demi, on est à plus d'un million d'euros. Alors bien évidemment, c'est une procédure qui vous permet, dans l'urgence, sur des sommes raisonnables, de passer directement sans réunir systématiquement le Conseil Municipal. Mais on va bien voir que sur ces délibérations-là aujourd'hui, il y a quelques chiffres qui peuvent légitimement nous interroger en termes de mise en concurrence : comment ces marchés ont-ils été passés ? Et quand même, il faut se rappeler qu'en 2 ans et demi, on a franchi la barre du million d'euros.

Il y a donc une crainte, en tout cas chez nous, d'une sorte de dérive qui est en train de s'enkyster dans les pratiques. On ne remet pas en cause le principe des délégations, mais le chiffre nous paraît quand même excessif et lorsque les constitutionnalistes évoquent cet article 38 de la Constitution, certains parlent de déni de démocratie. Il faudrait qu'on soit vigilant sur cette pratique. Voilà, je vous remercie.

**M. FRANÇOIS** : Merci Monsieur SOULAS. Les mots sont un peu forts quand même par moments. Bon si vous avez vu une progression dans ces dépenses, c'est qu'effectivement, en 2020 et 2021 nous avons été traversés par une crise sanitaire sans précédent, cela ne vous a pas échappé, faisant qu'il n'y a pas eu beaucoup d'investissements sur la ville. Sachez qu'en ce qui concerne les marchés, tout est respecté et tout est légal. Voilà, c'est toute la réponse que je voulais vous dire.

**Mme GROSLERON** : Le compte rendu met en exergue la délibération en date du 19 mai 2021 pour laquelle vous avez eu délégation en matière de marchés publics. J'ai été voir cette délibération qui ne comporte aucun montant. Donc, doit-on en conclure que c'est la norme de 5 millions qui fait foi ou pas ? C'est ce qui figure sur Internet pour les marchés publics. Est-ce que c'est une bonne somme ou est-ce que ça ne l'est pas ? J'aimerais bien avoir une réponse.

**M. FRANÇOIS** : Alors je n'ai pas souvenir de la délibération et il me semblait pourtant qu'on avait émis des montants.

**Mme GROSLERON** : Eh bien non, je le pensais aussi, justement. C'est pour cela que j'ai été voir, et il n'y avait pas de montant.

**M. FRANÇOIS** : Il y a des montants qui avaient été mis. À quelle hauteur ? Est-ce que les services techniques peuvent peut-être me renseigner à ce sujet ? Monsieur DIOP, avez-vous un souvenir de ces montants ? Alors je vous propose, Madame GROSLERON, qu'on reprenne la délibération de 2021 et puis on essaiera de voir, parce que je crois que légalement il y a des montants qui sont cloisonnés et plafonnés.

**Mme GROSLERON** : Ben oui, enfin si on regarde sur Internet qui donne peut-être la bonne information, mais je ne sais pas, hein ? Ce serait 5 millions d'euros pour les marchés publics, quelle que soit la collectivité.

**M. FRANÇOIS** : Je crois qu'on en avait discuté déjà.

**Mme GROSLERON** : Je souhaiterais avoir une confirmation quand même.

**M. FRANÇOIS** : Je vous apporterai une réponse à ce sujet. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. SOULAS** : Il y a trois délibérations respectivement de 11 098, 74 000 et 28 000 euros, je vous fais grâce des centimes. On comprend bien que c'est de la vidéo sur le CTM.

**M. FRANÇOIS** : Pas que sur le CTM.

**M. SOULAS** : Faut-il en conclure qu'il s'agit de la mise en place de la vidéosurveillance ? Parce qu'il y a 3 lots.

**M. FRANÇOIS** : Pas seulement, il y a l'automatisation des portails, il y a des contrôles d'accès surtout. Et puis il y a effectivement le passage de câbles de réseau qui est important.

**M. SOULAS** : Cela veut-il dire qu'aujourd'hui la vidéosurveillance est installée ?

**M. FRANÇOIS** : La vidéoprotection !

**M. SOULAS** : Oui, la vidéoprotection.

**M. FRANÇOIS** : Alors on prépare effectivement la sécurisation du site avec une vidéoprotection du site, oui.

**M. SOULAS** : Donc cela veut dire que ça va s'ajouter aux presque 100 000 euros dédiés à la pré-installation ?

**M. FRANÇOIS** : Cela, c'était en 2022.

**M. SOULAS** : Non, mais ce sont des questions.

**M. FRANÇOIS** : Il n'y a pas de soucis.

**M. CONTE** : En fait cela fait partie du budget d'investissement sur la sécurisation du CTM, voilà.

**M. SOULAS** : Mais là encore, même si on peut être convaincu qu'effectivement, vous respectez toutes les procédures, il n'empêche que sur des montants aussi importants de pré-installation de vidéoprotection, et puis sur la réhabilitation par exemple du City Stade, au regard des sommes, c'est quand même deux fois plus de 100 000 euros. Donc la question est de savoir s'il y a eu des appels d'offres, ou en tout cas des mises en concurrence. Est-ce que vous êtes passés directement par INEO et par Passe Sport ? Comment se sont passées ces opérations-là ?

Autant sur des petites sommes de 10 000 euros, on ne va pas y passer des heures. Mais quand même lorsque ça dépasse 100 000 euros, on peut légitimement se poser des questions.

**M. CONTE** : Je peux répondre en tout cas pour le City Stade : oui, une consultation a été lancée dès l'instant où nous avons fait le travail avec la Politique de la Ville et que nous avons travaillé pour avoir plus de financements. Car à la base, c'était juste une petite rénovation et là, on a refait entièrement le City Stade. Il y a donc eu des appels à consultation avec des marchés, afin de choisir ensuite les mieux offrants. Cela a été fait comme cela.

**M. FRANÇOIS** : Pour abonder dans le sens du Premier Adjoint Monsieur Conte, il y a toujours des mises en concurrence.

**M. JEANNEAU** : Pour revenir là-dessus, je pense que le message est clair : on a quand même ici des allotissements, c'est-à-dire qu'on a bien des lots qui ont été faits, donc tout cela est bien passé par un système de marché. Donc cela aurait dû normalement passer par la Commission d'appel d'offres. Or là, on voit qu'il y a 3 lots différents et il n'y a pas eu de Commission d'appel d'offres par rapport à cela, ce qui n'est pas logique.

*Brève interruption d'enregistrement [12 min 18 s à 12 min 28 s]*

**M. CONTE** : Je vous apporterai la réponse, mais je crois que cela a été abordé lors de la Commission d'appel d'offres faite au printemps 2022. Je vais récupérer les informations pour vous les donner.

**M. FRANÇOIS** : Sur les lots INEO Centre, Portis by Otis, INEO Réseau Centre et Passe Sport pour le City Stade, on vous renseignera sur les consultations qui ont été menées. Je vous demande donc de prendre acte de ce compte rendu. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal prend acte du compte rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 4 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.**

**M. FRANÇOIS** : Juste une chose, et je m'en excuse : nous n'avons pas nommé un secrétaire de séance, ce sera Monsieur Olivier CONTE. Excusez-moi pour cet oubli.

*Le secrétaire de séance est nommé : M. Olivier CONTE.*

## **VŒUX :**

### **2023-02 – Vœu présenté par le groupe d'opposition « J'aime St-Pierre-des-Corps » proposant l'aménagement de parkings extérieurs pour vélo au pied des immeubles collectifs**

*Rapporteur : Mme Claude LALA*

*Selon la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette), en 2018, environ 287 000 ménages ont été victimes de vol de vélo (Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019, Ministère de l'Intérieur). Aussi, pour limiter le nombre de vols et favoriser les déplacements à vélo, il est essentiel de traiter la problématique du stationnement dans les espaces publics et privés.*

*Concernant Saint-Pierre-des-Corps, un « diagnostic en roulant » a permis de constater que les résidences d'immeubles collectifs ne disposent d'aucun parking extérieur « visiteurs » pour les vélos, par exemple :*

- *Quartier Rabaterie, Avenue Stalingrad, Rue Honoré de Balzac, rue Jules Guesde, rue des Ateliers, Avenue de la République, rue Fabienne Landy, etc.*

*S'ajoute à ce diagnostic, d'une manière générale, l'insuffisance (ou l'absence) de stationnements vélos devant certains services publics et organismes privés notamment du centre-ville (banques, laboratoire, commerces, agences...).*

*La nécessité d'attacher temporairement un vélo, dans ces lieux d'habitation, conduit, non sans mal, à trouver d'autres supports (quand ils existent) comme les gouttières, les grillages, les poteaux électriques, etc.*

*Considérant que l'absence d'espace de stationnement est un frein à l'usage du vélo, et favorise le vol,*

*Considérant que la majorité des logements collectifs de la ville sont sociaux donc occupés par une population économiquement fragile qui doit être protégée du vol,*

*Considérant que la ville doit faciliter et encourager la pratique du vélo, moyen de locomotion le plus adapté pour les déplacements doux de proximité,*

*Le Groupe J'aime Saint Pierre demande au Conseil Municipal de se prononcer favorablement pour*  
*- l'élaboration d'un véritable Plan de Stationnement des vélos sur la ville*

- une intervention de la mairie, auprès des organismes gestionnaires de logements collectifs et particulièrement de logements sociaux pour que soient mis en place des stationnements extérieurs cyclables, type arceau à vélo par exemple.

**M. FRANÇOIS** : Merci beaucoup pour ce vœu qui est effectivement très pertinent. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je pense que tout le monde est d'accord, je propose de passer au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal adopte le vœu à l'unanimité. (32 voix pour)**

**2022-03 – Vœu présenté par le groupe d'opposition « Vivre ensemble solidaires en Métropole Tourangelle #la France Insoumise » demandant, tout en affirmant son attachement au système par répartition, le retrait du projet de réforme des retraites à l'âge de 64 ans**

*Rapporteur : M. Nabil BENZAÏT*

*Bien que le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) considère, dans son rapport annuel de septembre 2022, que « les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».*

*Le gouvernement a tout de même présenté son projet de loi contre les retraites en conseil des ministres le lundi 23 janvier 2023, et le débat parlementaire s'est ouvert cette semaine alors qu'il n'y avait pas d'urgence à réformer.*

*Les améliorations évoquées des droits des agent·es par la mise en place d'une retraite progressive dans certains cas, la conservation des droits liés au service actif et désormais leur portabilité, ne peuvent en aucun cas compenser le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite ou l'allongement de la durée de cotisation dénoncée par toutes les organisations syndicales représentatives des salariés qui continuent à faire savoir leur désaccord total avec ce projet, qui prévoit de repousser l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans et d'accélérer l'allongement de la durée de cotisations nécessaire pour obtenir une pension à taux plein.*

*Ce projet, s'il devait s'appliquer, toucherait frontalement l'ensemble des salarié·es, et parmi eux, les agent·es publics.*

*Les agent·es publics bénéficiant du service actif ou superactif au titre des conditions d'exercice liées à leurs missions devront être en activité deux ans supplémentaires.*

*Au lieu de pouvoir choisir de partir à 52 ans ou à 57 ans, ils seraient obligés de poursuivre leurs missions jusqu'à 54 ans ou jusqu'à 59 ans alors que les raisons qui ont conduit à cette solution-compensation, elles, continueraient de persister et produire leurs effets.*

*Alors que les difficultés s'aggravent pour des millions de nos concitoyen·ne·s, le président de la République et le gouvernement s'obstinent à maintenir une réforme inutile et qui va accroître les inégalités.*

*Les membres de la NUPES, pour assurer l'avenir de nos retraites, proposent d'autres solutions, comme l'égalité des salaires entre hommes et femmes, l'augmentation du taux de cotisation, ou une meilleure répartition de la richesse et la lutte contre la fraude fiscale.*

*Parce qu'à Saint-Pierre-des-Corps et ailleurs, ce projet n'obtient pas l'adhésion de la population et qui en nombre la conteste, dans la rue et sur les lieux d'activités,*

*Parce que cette demande est portée unitairement par les organisations syndicales et des collectifs citoyens,*

*Parce que maintenir ce projet risque, comme c'est déjà le cas, de désorganiser l'activité du pays et celle des services municipaux due à la lutte légitime des agent-e-s refusant cette attaque contre un acquis social.*

*Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-des-Corps, tout en affirmant son attachement au système par répartition, demande le retrait du projet de réforme des retraites à l'âge de 64 ans.*

**Mme GROSLERON** : Nous voterons pour bien sûr ce vœu et nous proposons de rajouter une autre « conséquence » en plus :

*« parce que cette réforme portera un nouveau coup à la vie associative qui repose en partie sur le bénévolat des retraités. »*

Mais je voterai même si on ne rajoute pas ce « parce que ».

**M. FRANÇOIS** : Est-ce que vous proposez un amendement ?

**Mme GROSLERON** : Oui, on peut considérer cela comme un amendement oui, effectivement.

**M. FRANÇOIS** : Alors pouvez-vous le formuler ? *« Le Conseil Municipal de Saint-Pierre-des-Corps, tout en affirmant son attachement au système par répartition, demande le retrait du projet de réforme des retraites à l'âge de 64 ans... »*

**Mme GROSLERON** : Oui, alors c'est avant cela, à la fin de la première feuille par exemple.

**M. FRANÇOIS** : Alors *« parce que ce projet risque de maintenir... »*

**Mme GROSLERON** : *« Parce que cette demande est portée unitairement par les organisations syndicales et des collectifs citoyens. »* Et donc *« Parce que cette réforme portera un nouveau coup à la vie associative qui repose en partie sur le bénévolat des retraités »* : on peut le mettre à cet endroit-là.

**M. FRANÇOIS** : Je suis en train d'écrire et je vais le relire. Alors je vous propose d'intégrer : *« Parce que cette réforme portera atteinte à la vie associative qui repose en partie sur le bénévolat des retraités. »* Cela vous va ?

**Mme GROSLERON** : Ça va.

**M. FRANÇOIS** : On vote cet amendement.

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil Municipal adopte l'amendement à l'unanimité. (32 voix pour)***

**M. SOULAS** : Évidemment qu'on va s'associer à ce vœu, et ce d'autant plus que la fois dernière, vous aviez fait le reproche au groupe *Vivre Ensemble* d'aborder des thématiques nationales, ce que vous ne souhaitiez pas. Mais là, vous ne l'avez pas fait. Vous êtes aussi employeur et ce qui est intéressant, c'est que dans le ROB [Rapport d'Orientation Budgétaire], dans sa partie « ressources humaines », vous avez écrit que vous êtes très soucieux de la pénibilité des postes de travail, de la fatigue, de l'absentéisme qui est dû à la fatigue. Tout cela nous encourage à penser qu'effectivement, vous allez également, comme nous, voter ce vœu. Je vous remercie, Monsieur le Maire !

**M. FRANÇOIS** : Monsieur SOULAS, j'adore votre espérance, merci. Vous l'avez signifié dans la lecture du vœu Monsieur BENZAÏT : vous avez dit effectivement que les débats ont commencé cette

semaine à l'Assemblée nationale. Ils ont lieu 24 heures sur 24, avec la mise à l'étude de nombreux amendements, je crois qu'il y en a 16 000 il me semble, de nombreuses propositions, de nombreuses interventions...

Alors il ne s'agit pas de lancer le débat, c'est juste pour répondre à votre vœu et vous dire notre position et comment nous allons intervenir. Donc il ne s'agit pas de lancer un débat en Conseil Municipal, cela ne relève ni de sa fonction ni de sa compétence. Je vous propose de passer au vote : sachez que nous n'avons formulé aucun conseil ou consigne de vote au sein de notre majorité. Vous ne pourrez pas nous accuser d'être partisans !

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 12 voix contre (Emmanuel FRANÇOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Annick VOLATIANA, Alain GARCIA, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Annick MARICHAL, Christophe DE AMORIN, Laurence LEFÈVRE) et 6 abstentions (Amin BRIMOU, Jeanine METAIS, Romain DANGER, Marion PERSIANI, Gilles FREMONT, Mickaël CHAPEAU), adopte le vœu à la majorité.**

**M. FRANÇOIS** : Je tiens à préciser qu'effectivement vous pourrez nous dire merci, nous n'avons procédé à aucune consigne de vote, de façon que la démocratie s'exprime au sein de ce Conseil Municipal. Je vous remercie.

**M. BENZAÏT** : Eh bien c'est beau quand la démocratie s'exprime au sein de ce Conseil Municipal, merci.

**M. ROSMORDUC** : Sans vouloir polémiquer, mais pourquoi est-ce qu'on devrait remercier de voir la démocratie s'exprimer ?

**M. FRANÇOIS** : Non, mais c'est important parce que vous nous faites le reproche souvent, c'est pour ça.

**M. ROSMORDUC** [avec ironie] : Donc on vous remercie d'appliquer la démocratie...

**M. FRANÇOIS** : C'est juste pour ça Monsieur ROSMORDUC. Vous savez que ce n'est pas l'habitude des partis politiques ou des Conseils Municipaux. Vous le savez très bien.

**M. JEANNEAU** : Je pense qu'il y a un souci, que croyez-vous ? Que dans les partis politiques, il n'y a pas de démocratie ? Dans les partis politiques, il y a une démocratie qui s'exprime et il n'y a pas de consigne de vote comme vous voulez absolument le faire. Et là aujourd'hui, on voit qu'il y a quand même des élus qui sont, je dirais, responsables par rapport à leurs choix et donc voilà, c'est aussi simple que cela.

**M. FRANÇOIS** : Très bien, merci Monsieur JEANNEAU.

**2023-04 – Vœu présenté par le groupe d'opposition « A GaucheS Toute ! » demandant, à Monsieur Frédéric Augis, Président de Tours Métropole Val de Loire, de satisfaire au recours gracieux déposé à TMVL et d'organiser l'annulation de la délibération N°C-22-12-12-020 du conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire, en date du 12 décembre 2022 portant approbation de la modification n° 1 du PLU de Saint-Pierre-des-Corps**

*Rapporteur : M. Cédric ROSMORDUC*

*Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2022, notre groupe proposait un vœu conjointement avec les groupes J'aime St Pierre et Vivre Ensemble Solidaire en Métropole Tourangelle en indiquant que « le Plan Local d'Urbanisme était un document politique de première importance puisqu'il exprime, pour*

*le territoire, les orientations générales en matière d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, d'habitat, de transports, d'équipement commercial, de développement économique... C'est pour cette raison qu'il est impératif que le PLU soit le résultat d'un travail concerté, mené dans la plus grande transparence ».*

*Nous faisons remarquer plusieurs faits sur la procédure suivie en vue de la modification proposée, notamment que « la commission urbanisme n'a pas eu connaissance de l'exhaustivité du dossier de modification avant de se réunir ».*

*Nous proposons donc au conseil municipal de se prononcer sur :*

- *Le report du calendrier retenu pour la modification du PLU,*
- *L'organisation de concertations publiques permettant une participation citoyenne au projet de modification,*
- *L'organisation de débats constructifs en commission urbanisme,*
- *La prescription d'une procédure de révision si le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU venait à être impacté.*

*Ce vœu fut rejeté.*

*Lors du conseil municipal en date du 16 novembre 2022, une délibération a été proposée par le Maire et son équipe sur la modification du PLU. Nous y avons rappelé nos remarques et propositions. Celle-ci fut adoptée à la majorité.*

*Lors de la commission finances du 23 janvier 2023, au cours d'un échange sur le PLU, vous reconnaissiez qu'avec votre majorité, vous vous étiez vraisemblablement trompés dans votre projet de modification du PLU, au point que vous vous êtes même engagé à initier une nouvelle modification.*

*Nous sommes satisfaits de vous voir enfin entendre nos arguments, et notamment le fait qu'il était dangereux pour la commune de « dédensifier » le centre urbain et écologiquement irresponsable de privilégier l'urbanisation sur des secteurs éloignés de ce cœur urbain, comme la Morinerie, par exemple.*

*Par ce vœu, le groupe A GaucheS Toute ! vous offre Monsieur le Maire, à vous et à votre majorité, la possibilité de mettre en accord vos annonces et vos décisions : nous demandons à ce que le conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps demande à Monsieur Frédéric AUGIS, Président de Tours Métropole Val de Loire, de satisfaire au Recours Gracieux déposé à TMVL et d'organiser l'annulation de la délibération n°C \_22\_12\_12\_020 du Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire, en date du 12 décembre 2022 portant approbation de la modification N° 1 du PLU de Saint-Pierre-des-Corps.*

**M. FRANÇOIS :** Merci Monsieur ROSMORDUC. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme GROSLERON :** Pour notre part, nous avons voté contre le projet initial du PLU, et nous avons voté pour les modifications dont il est question-là, et nous ne changeons pas d'avis. Donc je voterai contre ce vœu pour une position de principe qui repose sur deux exigences. On ne pilote pas l'urbanisme par des considérations chiffrées (nombre d'habitants, densité...), mais par les conditions de vie recherchées dans la commune. Or la commune est entièrement en zone inondable. La stratégie des risques Inondation prévoit une entrée possible des eaux dans le val. Il convient donc de ne pas entraver encore plus son passage en construisant dans toute la commune, et plus particulièrement à l'est.

Enfin, la Métropole a continué contre toute logique à promulguer des PLU communaux alors qu'elle a compétence à faire un PLU intercommunal. S'il y a besoin d'une révision du PLU de Saint-Pierre-des-Corps, ce ne peut être que par un PLU intercommunal. Et on ne règle pas des questions aussi importantes que celles-ci par un vœu.

**M. ROSMORDUC** : En réponse à cette intervention, sur le fait qu'on « *ne règle pas un PLU de manière chiffrée* », vous avez le droit de le penser, mais après, la qualité de vie tient généralement à la densité de population, etc. Donc je trouve cet argument complètement de travers parce que si on milite sur un nombre d'habitants à l'hectare ou des choses comme ça, c'est bien pour y rechercher une certaine qualité de vie, en posant des plafonds. Donc je trouve que cet argument ne tient absolument pas. Quant au risque Inondation, il a été relevé au sein du PPRI et on y voit justement à travers dans le projet de modification adopté par la commune : le risque Inondation est effectivement géré par un Plan de Prévention du Risque Inondation. Il s'applique au PLU de Saint-Pierre-des-Corps et on aura beau y rajouter des strates et des strates, il y a un document juridique qui s'impose, c'est une servitude publique et je pense qu'on se doit de la respecter : ces documents sont élaborés avec des ingénieurs, hydrologues, etc., des services de l'État. Cela s'impose à la commune.

Donc je ne vois pas trop le sens de cette intervention. Enfin sur le fait qu'on « *ne règle pas ces questions trop importantes par un vœu* », je vous dirai en réponse que le vœu a vocation à prendre en compte un recours juridique qui est déposé, le vœu n'est donc pas la seule solution. C'est devant l'inadéquation du projet, reconnue par la majorité qui l'avait voté, qu'on demande à revenir sur le sujet. Et c'est justement par une procédure de révision du PLU qu'on pourra avoir un débat, une concertation. Avoir des concertations et des débats publics est pourtant assez cher à votre groupe, et la procédure de modification n'a pas permis d'avoir justement un débat citoyen sur ce sujet-là. Donc je pense qu'il ne faut pas inverser le sens du vœu : on ne fait pas un vœu pour faire de la modification d'urbanisme, on fait un vœu pour revenir sur un recours et sur des débats qui ont existé dans la Commission.

**M. FRANÇOIS** : Madame GROSLERON, souhaitez-vous répondre ?

**Mme GROSLERON** : Oui, enfin partiellement, mais c'est vrai que de toute façon, cela passera par autre chose qu'un vœu, quand même, même si ce vœu vise à appeler l'attention, on est bien d'accord. D'ailleurs un recours gracieux a déjà été lancé, donc cela passera par un recours gracieux éventuellement si la Métropole veut bien annuler sa délibération, voilà.

**M. ROSMORDUC** : Je vais faire très court et ce n'est vraiment pas pour lancer le débat, mais peut-être un point d'éclairage : avec un recours gracieux, on n'est pas dans une procédure juridique stricte. C'est ce qui permet à l'autorité qui a pris la décision de revenir dessus en reconnaissant une erreur. Vous n'êtes pas sans ignorer qu'en matière d'urbanisme, la commune pilote et en fait la Métropole est une simple chambre d'enregistrement : c'est la Charte de gouvernance qui organise les relations en la matière, entre les communes et l'EPCI. Donc aujourd'hui, la Métropole est une chambre d'enregistrement. Partant de ce postulat-là, si la Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, en la personne du Maire, propose de soutenir le retrait, le retrait aura lieu sans procédure juridique. On pourra alors lancer une procédure de révision. C'est la Charte de gouvernance dans sa première version qui a été à la base de la procédure de modification. Et cette première version, elle est relativement claire : il n'y a aucune raison de penser que la Métropole refuserait d'écouter la commune de Saint-Pierre-des-Corps sur cette question-là.

**M. FRANÇOIS** : Allez, Madame GROSLERON et après, on arrête.

**Mme GROSLERON** : C'est juste pour dire tout de même que la Métropole devrait mettre en place un PLU intercommunal et que c'est son rôle, voilà.

**M. FRANÇOIS** : Oui, la Métropole mettra effectivement en place un PLU dit « métropolitain », qui est intercommunal, mais qui ne se substituera pas beaucoup finalement aux PLU de chaque commune, puisque chaque commune est encore maîtresse de son PLU.

**M. ROSMORDUC** : J'ai juste oublié de dire que le vœu était soutenu par les collègues du groupe *Vivre Ensemble*.

**M. FRANÇOIS** : Très bien. Bon, vous savez que je vous l'ai spécifié à plusieurs reprises, Monsieur ROSMORDUC, et je m'adresse à l'ensemble des conseillers municipaux présents : cette modification numéro 1 du PLU est réellement perfectible. Pourquoi ? Parce que la concertation n'a pas forcément eu lieu et je trouve qu'on a eu seulement une trentaine de réponses, pas plus. Certaines des réponses apportées au commissaire enquêteur à ce moment-là ne portaient même pas sur le PLU, dont acte.

Cependant nous envisagerons, et je vous l'ai dit, probablement courant 2023, dès que Madame THEVENET sera revenue de son congé maternité, une modification numéro 2 du PLU. Nous avons été un peu bleus sur notre première modification et je l'avoue, peut-être un peu trop jeunes, un peu immatures, donc je fais amende honorable. Et pour le coup, il y aura une information au public largement étendue par des flyers, par *Clarté*, par les médias et le site informatique de la Ville. Nous ferons une Commission d'urbanisme justement pour définir notre plan d'action sur ce PLU, et des réunions publiques.

Mais il faut bien comprendre que nous ne pourrons pas, en l'état actuel des choses, désapprouver le travail du commissaire-enquêteur qui a fourni un travail, tout à fait dans le cadre de la loi. Je vous rappelle qu'il n'y a eu aucune remarque de la préfecture. Je ne peux pas désapprouver non plus la décision du Conseil Municipal de Saint-Pierre-des-Corps, ni même le vote du Conseil métropolitain. C'est pour cela que je tenais à vous informer que nous voterons contre ce vœu.

**M. SOULAS** : J'ai bien compris que vous ne souhaitez pas ce soir qu'on prononce de « gros mots », mais il y a quand même, je dirais, une incohérence. En Commission des Finances, la semaine dernière je crois, vous avez eu l'honnêteté ou le courage de dire « on s'est plantés ». Vous ne l'avez pas dit comme ça, c'est moi qui l'ai interprété ainsi. Je me souviens aussi d'une conversation téléphonique que nous avons eue avant le Conseil métropolitain : aujourd'hui, c'est vrai que par rapport aux arguments qu'on avance et que vous reconnaissez quand même sur le fond, on ne comprend pas votre position. Parce que là, pour le coup, il n'y a pas de jugement à porter sur le vote des conseillers municipaux de Saint-Pierre-des-Corps, mais il s'agit simplement de dire qu'on a peut-être fait vite, on n'avait peut-être pas l'expérience nécessaire pour aller au fond des choses. On vous propose donc d'annuler cette opération-là et de reprendre à zéro : je ne vois pas où est le problème là-dessus. Je ne comprends pas votre position, elle ne tient pas.

**M. FRANÇOIS** : Je me suis largement exprimé sur les raisons pour lesquelles nous ne voulons pas voter pour ce vœu. En ce qui concerne les propositions que vous avez faites concernant la modification du PLU ou le PLU lui-même, je vous l'ai dit : je suis d'accord avec certaines de vos propositions, mais pas toutes cependant.

**M. ROSMORDUC** : Pour rebondir sur vos arguments, honnêtement c'est dommage, et surtout vos remarques n'ont pas un vrai sens. Vous ne voulez pas dédire le vote métropolitain qui est une chambre d'enregistrement. Je vous le redis, c'est écrit comme ça : la Métropole n'a pas statué avec une volonté de décider de quelque chose, si ce n'est de suivre la collectivité qui porte la modification. Deuxièmement, sur le fait de dire qu'on ne va pas dédire le commissaire enquêteur, je rappelle que le commissaire enquêteur n'a aucun pouvoir de décision, si ce n'est de faire la balance entre ce qui est recherché et les arguments qui sont retenus. Donc il ne sera vraiment en rien offusqué de devoir consulter de nouveau et recommencer. On n'est vraiment pas ici sur des organes de décision en matière du PLU.

Quant au vote de Saint-Pierre-des-Corps, vous allez dire qu'il n'y a pas de consigne de vote puisqu'on est dans une instance tout à fait démocratique. Mais on pourrait faire ce vote-là et nous avons le droit de défaire ce qu'on a fait : d'ailleurs vous allez le refaire avec une nouvelle procédure. Donc là c'est juste pour gagner un tout petit peu de temps et effectivement, attendre le tour des services Urbanisme pour travailler sur le fond du sujet : ça c'est vraiment sur la forme et sur l'argumentaire. Deuxièmement, si on amorce le sujet du débat du PLU, vous ne nous avez jamais répondu sur ce point-là, mais il serait intéressant de savoir lesquelles de nos remarques apportent un avis favorable de votre part et sur lesquelles vous n'êtes pas d'accord. C'est dommage qu'on n'ait pas eu ça en

amont en Commission urbanisme, parce que c'était d'ailleurs l'objet du débat. On aurait pu débattre avec des arguments et des choses comme ça, mais là au moins ce serait sympathique que vous puissiez nous éclairer sur ce qui vous convient, et ce qui ne vous convient pas ?

**M. FRANÇOIS** : Tout à fait, on en parlera en Commission Urbanisme. C'est une excellente idée.

**M. SOULAS** : Pour éclairer l'ensemble des conseillers municipaux de Saint-Pierre-des-Corps, je vais parler sous le contrôle de Monsieur Bonnard qui était présent ce soir-là. Puisqu'on réaffirme que la Métropole est une chambre d'enregistrement sur la question du PLU, bon nombre de vos collègues, après mon intervention au Conseil métropolitain, ont dit que de toute façon, la règle adoptée depuis des années à la Métropole, c'est que sur le PLU, « chacun est maître sur son territoire ». Donc la Métropole ne va pas s'agacer pour savoir si telle ou telle proposition de modification de PLU ici ou là serait conforme au projet métropolitain. D'abord il n'y a pas de projet métropolitain donc ces questions relèvent bien de la responsabilité du Maire de la Ville et du Conseil Municipal : cela se règle donc ici, cela ne se réglera pas au Conseil métropolitain. Voilà, il s'agit tout simplement d'une mise en cohérence.

**M. BENZAÏT** : Je vais simplement rebondir sur les interventions de mes collègues et de Cédric ROSMORDUC. Vous nous dites qu'en fait, vous n'êtes pas sûr de votre décision, vous étiez néophytes, vous avez fait un peu les choses « à la va-vite », mais par principe vous ne reviendrez pas dessus même si vous savez que ce n'est pas juste. Est-ce bien cela ?

**M. FRANÇOIS** : Ce n'est pas tout à fait cela.

**M. BENZAÏT** : Dites-moi alors, éclairez-moi parce que j'ai du mal à comprendre.

**M. FRANÇOIS** : Je me suis bien exprimé sur le fait qu'on n'a pas suffisamment mobilisé la population de Saint-Pierre-des-Corps pour pouvoir s'exprimer sur la modification du PLU. Et je tiens très nettement à ce qu'il y ait une concertation un peu plus importante. Je vous l'ai dit : moins d'une trentaine de personnes pour une ville de 16 000 habitants, c'est assez consternant quelque part !

**M. BENZAÏT** : En même temps à quelle période a eu lieu cette concertation, Monsieur le Maire ?

**M. FRANÇOIS** : J'entends bien, vous pouvez le dire aussi. Mais c'est consternant quand même de voir que finalement, la modification de la ville n'est pas prise en compte par la population et on a l'impression d'un désintérêt. Donc je pense qu'on a une part de responsabilité et c'est pour ça que je le dis : on a probablement une part de responsabilité parce qu'on n'a pas informé suffisamment.

**M. BENZAÏT** : Donc de là, le résultat des travaux n'étant pas de qualité, on peut donc reprendre les travaux !

**M. FRANÇOIS** : On ne va pas faire du ping-pong, Monsieur BENZAÏT !

**M. BENZAÏT** : Non, mais j'exprime quand même notre point de vue. Moi je trouve qu'on devrait reprendre les travaux parce qu'ils n'ont pas été de qualité. Et comme on disait à l'école, « travail bâclé, travail refait » ! Merci.

**M. FRANÇOIS** : Pas d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote. Nous avons juste eu des discussions, Monsieur JEANNEAU, mais pas de consigne de vote particulière.

**M. JEANNEAU** : Puisque vous m'interpellez, je vois en tout cas les différences entre les deux votes, c'est tout.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, par 22 voix contre et 10 voix pour (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine**

**BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT), rejette le vœu à la majorité.**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

### **2023-05 – Modification conseillers municipaux délégués**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Par délibération en date du 24 septembre 2020, il a été créé six postes de conseillers municipaux délégués.*

*Par délibération en date du 3 octobre 2022, il a été confirmé Régis DUROUCHOUX, Samira MOKADEM et Gilles FREMONT en qualité de conseillers délégués.*

*Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau conseiller municipal délégué dont la fonction est d'accompagner certains adjoints pour une partie de leur délégation.*

*Il est proposé :*

- *Monsieur Stéphane AUDUSSEAU, conseiller municipal délégué à la transition numérique, aux télécommunications, et à la cyber sécurité.*
- *Pour les autres conseillers délégués, leurs délégations restent inchangées.*

**M. JEANNEAU :** À la lecture de la délibération sur cette modification des conseillers municipaux délégués, je me pose la question de savoir si la *Smart Building* ou *Smart City* aurait pu être intégrée dans cette délégation. *Smart City, Smart Building, Smart territoire...* Enfin, c'est ce qu'on appelle la ville d'intelligence.

**M. AUDUSSEAU:** Oui, on peut l'intégrer à cette délégation.

**M. JEANNEAU :** D'accord, donc nous aurions un conseiller municipal délégué à la transition numérique, aux télécommunications, à la cybersécurité et au *Smart territoire*. Smart building ou Smart Territoire ?

*[propos inaudibles – 44 min 58 s]*

**M. JEANNEAU :** Non, ce n'est pas suffisant. Dans ce cas-là, on intégrera plutôt la *Smart intelligence* ou *Smart territoire* qui comprendra l'ensemble des dispositifs liés à la ville intelligente.

**M. CONTE :** Alors Monsieur JEANNEAU, voulez-vous expliquer à l'Assemblée ce qu'est la *Smart City* ?

**M. JEANNEAU :** Alors *Smart building*, c'est le bâtiment intelligent. « Smart », cela signifie « fûté ». Et donc *Smart territoire*, c'est un ensemble beaucoup plus large. Autrement dit, c'est la gestion des fluides, des réseaux de manière plus intelligente avec des capteurs ou des éléments permettant un gain en énergie et puis un gain aussi sur les usages. Est-ce que c'est suffisamment clair pour vous ?

**M. FRANÇOIS :** Ah, moi, je pensais que c'était une voiture, mais bon... L'humour ne fait pas de mal, Monsieur JEANNEAU !

**M. JEANNEAU** : Oui, on a vu cela dans la presse dernièrement et je vois que vous avez beaucoup d'humour.

**M. SOULAS** : Je ne sais pas si je vais faire de l'humour, mais en tout cas, on a pris l'habitude à *A GaucheS Toute !* à chaque nouvelle délégation ou périmètre qui se dessine, de demander au porteur de cette délégation quelques explications sur les projets et la mise en perspective. Puisqu'en plus, il sera chargé d'accompagner certains adjoints : donc là aussi il faudrait qu'on nous explique quand même un petit peu de qui il s'agit. On en a besoin avant de se positionner. Ce n'est pas tellement le nom de la personne qui nous importe, c'est le périmètre de la délégation. Et j'aurai aussi après deux-trois choses à dire.

**M. AUDUSSEAU** : Vous pouvez répéter la question ? Que voulez-vous savoir en fait ?

**M. SOULAS** : Ceux qui me connaissent savent très bien que je n'y connais rien concernant tout ce qui est numérique. Quand je lis « transition numérique, télécommunications et cybersécurité », j'ai envie d'en savoir un peu plus. Donc qu'allez-vous faire pour répondre à ces missions qui vous sont confiées ? Depuis le début du mandat, on a demandé systématiquement à chaque porteur de délégation des petites précisions sur ses délégations. Donc il n'y a pas de piège, on n'est pas là pour juger quoi que ce soit, mais on a besoin d'avoir quelques éclaircissements.

**M. FRANÇOIS** : Juste une remarque, il s'agit juste de son métier, donc il va nous expliquer son métier.

**M. CONTE** : Voilà. Stéphane, en fait, tu peux nous expliquer ce que tu fais dans la vie et le travail que tu accomplis déjà, avec Cédric et puis Véronique.

**M. AUDUSSEAU** : Donc moi, je travaille à l'URSSAF au service informatique, sur la sécurité du système d'information, sécurité physique et logique. Donc mon travail à la Mairie sera de veiller à la protection du système d'information, la sécurisation et la protection des données avec le DPO. Voilà, en gros.

**M. CONTE** : Il s'agit de travailler sur le RGPD. En fait on a travaillé avec Stéphane AUDUSSEAU pas plus tard que la semaine dernière là-dessus : nous sommes en retard sur le RGPD donc il va falloir désigner un DPO sur la Ville de Saint-Pierre-des-Corps. Là on est en phase de recherche de cette personne, ainsi que d'un organisme qui va se charger de faire la formation de cette personne. Donc Stéphane AUDUSSEAU va créer le service informatique qui n'existe pas actuellement au sein de la Mairie : il est chargé pour 2023 de travailler sur la création du service officiellement. Outre tout ce qu'il vient de vous expliquer sur la sécurisation des données, et tout ce qui est numérique, éducatif et tout, il a effectivement beaucoup plus de connaissances que nous en termes de numérique.

**M. BENZAÏT** : Alors, je vous remercie de nous avoir éclairés sur votre délégation. J'ai plus eu l'impression d'avoir un technicien, ou peut-être un employé municipal ou un agent qu'on aurait dû recruter pour faire ce poste... Parce que c'est un poste politique que vous avez et là, vous vous exprimez comme un salarié de la Mairie, c'est assez bizarre quand même, sur des points assez précis. Moi aussi je m'y connais un petit peu en numérique, c'est un peu mon secteur d'activité parallèle, donc moi j'aurais voulu vraiment une explication de votre délégation. Normalement, porter une délégation, c'est porter un projet politique. Un projet peut être politique sur la transition numérique, un projet politique sur les télécommunications au sein de la ville, un projet politique sur la cybersécurité... Donc vous pouvez peut-être nous développer rapidement, c'est juste pour ma curiosité personnelle et pour celle aussi des personnes qui font l'honneur d'être présentes ce soir, nous dire un petit peu ce que vous avez comme idées. Par exemple, on pourrait parler de la transition numérique pour permettre l'accès au maximum d'habitants de Saint-Pierre-des-Corps au numérique et aux outils numériques : là on est sur un message politique. Vous nous avez parlé à l'instant comme un technicien qui va aller dans une chambre de relais de serveur et qui va faire des branchements : c'est un peu bizarre, merci.

**M. FRANÇOIS** : Alors je tiens à répondre personnellement à Monsieur BENZAÏT. Je vous prie de ne pas applaudir parce que je ne vois pas pourquoi. Vous savez, quand on a constitué cette équipe et vous en faisiez partie, nous avons une exigence absolue : c'est de trouver des compétences dans les élus qui pourraient effectivement obtenir des postes dans cette assemblée. Ça a été toujours cette façon de faire et c'est comme cela que nous avons constitué cette équipe : je vous ai d'ailleurs recruté parce que vous étiez à Pôle Emploi et que vous aviez une compétence sur l'emploi, sur l'inclusion, bien que ce ne soit pas une compétence municipale. Voilà qui est dit, et il me semble quand même, Monsieur SOULAS l'a rappelé tout à l'heure, que ce sont des compétences extrêmement techniques, pointues, que moi-même je n'ai pas et qu'une partie de notre équipe n'a pas. Si vous les avez, tant mieux pour vous, mais quant à nous, il nous faut un éclairage et cet éclairage technique est extrêmement important. L'orientation politique, elle est claire : dans un système informatique, vous savez qu'on est de plus en plus soumis à des attaques. Le Conseil départemental a subi effectivement une cyberattaque qui l'a mis à plat pendant 2 semaines et même plus. Donc il est urgent, essentiel, fondamental, indispensable de s'occuper de cette question qui pourrait paralyser le travail de la Mairie pendant 2 semaines ou un mois.

**M. BENZAÏT** : Puisque vous êtes parti sur les compétences, simplement pour rappel on ne demande pas à un ministre de l'Intérieur d'être policier, on ne demande pas à un ministre du Travail de travailler par exemple à Pôle Emploi, on ne demande pas à un ministre des Finances d'avoir un triple doctorat en finance. On lui demande de porter un projet politique et administratif, donc la question de la technicité pure ne se pose pas et je pense que même au sein de votre équipe aujourd'hui, il y a peut-être des personnes qui ont des délégations dans des domaines où elles ne sont pas techniciennes, merci.

**M. FRANÇOIS** : Merci Monsieur BENZAÏT. Sachez que l'on parle mieux des choses quand on les maîtrise.

**Mme GROSLETON** : Qu'est-ce qui motive cette délégation ? Avez-vous eu des soucis de cybersécurité dans votre système informatique ?

**M. FRANÇOIS** : Non.

**Mme GROSLETON** : Très bien. Alors nous avons été à peu près éclairés sur le rôle de ce conseiller délégué. En revanche, pourquoi est-il indiqué dans la délibération que seulement certains adjoints seront accompagnés pour une partie de leur délégation, et pas tous ?

**M. FRANÇOIS** : Madame GROSLETON, il ne vous a pas échappé que l'informatique est partout actuellement ?

**Mme GROSLETON** : Oui !

**M. FRANÇOIS** : Et donc il y en a qui ne maîtrisent pas forcément l'outil informatique, et j'en suis le premier. Je ne le maîtrise pas suffisamment. Je pense qu'il s'agit de nous aider à effectuer effectivement des manœuvres parfois qui nous paraissent difficiles ou des choses qui nous paraissent compliquées. Il y a le numérique éducatif, il y a tout un tas de choses.

**Mme GROSLETON** : Et pourquoi certains adjoints ? Pourquoi pas tout le monde ?

**M. FRANÇOIS** : Cela peut être tout le monde, ce n'est pas limité.

**Mme GROSLETON** : La façon dont c'est indiqué dans la délibération peut laisser penser qu'il ne s'agit que de certaines personnes.

**M. FRANÇOIS** : Je crois que là, on chipote un peu.

**M. CHAPEAU** : Ce n'était pas le cas quand nous sommes arrivés en Mairie, mais aujourd'hui, moi je me rends compte de mes difficultés par rapport aux différents services qu'on doit gérer. Je pense par exemple à la collecte des données en bibliothèque ou à la collecte des données à la salle de spectacle, où on prend des coordonnées bancaires ou d'adresse. Quand quelqu'un vient, on prend par exemple un code postal. Ces données-là n'étaient pas trop contrôlées avant, mais aujourd'hui on doit faire un contrôle légal strict avec le RGPD. Et c'est vrai qu'on manque quelquefois de technicité parmi nos agents, qui sont très compétents, parce que cela est très récent.

Stéphane AUDUSSEAU les ayant, par exemple il va pouvoir m'aider sur ce genre de sujet précis comme sur les règles qui peuvent être appliquées à la bibliothèque, quand quelqu'un remplit une feuille d'inscription par exemple, ou pour des nouveaux habitants. On est en effet obligés d'acheter un fichier à La Poste parce qu'on n'a pas le droit de se servir des fichiers de la Mairie, ce qui est tout à fait normal. Mais avant, on se renseignait par exemple auprès de l'état civil ou alors à l'urbanisme sur les ventes des maisons. Cela n'est plus du tout possible, on n'a plus le droit de faire ça, donc on doit rentrer dans une certaine légalité. Stéphane AUDUSSEAU ayant ces connaissances-là, me concernant ses compétences et son expertise m'intéressent.

**M. JEANNEAU** : Je ne doute pas des qualités de Stéphane AUDUSSEAU. Je reprends ce que disait Nabil BENZAÏT tout à l'heure en disant qu'il y a une nécessité davantage politique que technique. J'espère que cela ne supplantera pas le travail d'un agent municipal. Donc j'espère que l'éventail politique de Stéphane AUDUSSEAU sera beaucoup plus large, c'est pour cela que j'ai posé la question sur la *Smart Building* et *Smart territoire*. Et j'espère que dans ces cas-là on pourra en effet évoquer ce sujet dans maintes réunions ou commissions, Urbanisme et autres.

**M. FRANÇOIS** : Alors pour dissiper toutes vos inquiétudes, sachez quand même que Monsieur AUDUSSEAU travaille et donc il ne sera pas à temps plein à la Mairie pour s'occuper de la cybersécurité.

**M. SOULAS** : Mon intervention est vraiment à l'extrême marge de la délibération, mais je ne peux pas m'en empêcher. D'abord je remercie Monsieur AUDUSSEAU de ses réponses, cela m'a éclairé parce que moi, vous savez que dès que ça se finit en « ique », je suis en difficulté. Et les ricanements que j'entends derrière confirment qu'effectivement c'est bien le cas. Plus sérieusement sur les questions de délégation, quand même, à chaque fois qu'on les évoque, je répète toujours deux choses :

- première chose, c'est qu'en tant que conseiller métropolitain, j'aimerais bien de temps en temps voir les élus de Saint-Pierre-des-Corps qui siègent dans ces Commissions être présents au moins une fois sur le mandat ! Ça y est, je l'ai dit !

- deuxième chose, je remercie Madame MOKADEM d'avoir participé en tant qu'élue et représentante de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps aux cérémonies qui ont marqué la mémoire du premier train de femmes déportées. En ce qui me concerne, je la remercie d'avoir été présente parce qu'effectivement, c'était la marque forte d'un engagement de la Ville.

Alors peut-être qu'on va avoir la réponse, mais on a tous été surpris que des conseillers municipaux portent l'écharpe tricolore : est-ce que le Code des Collectivités a changé ? Est-ce de votre propre initiative ? Sachant que ce jour-là, il y avait des adjoints présents sur Saint-Pierre-des-Corps puisqu'on en a vu un traverser le parvis de la Mairie. Donc nous nous sommes interrogés : cela n'a rien à voir avec cette délibération, mais puisque vous nous autorisez à parler des conseillers, je ne pouvais pas m'empêcher d'en parler parce que cela a été quand même ressenti dans la population.

Alors ce n'est absolument pas une attaque vis-à-vis de Madame MOKADEM parce que je la remercie encore au nom des personnes qui étaient présentes. Mais il y a un petit souci quand même et on vous demande de clarifier votre position par rapport à cela.

**M. FRANÇOIS** : On vous fera une réponse, Monsieur SOULAS. Je le note, sans aucun problème.

**M. SOULAS** : Je vous remercie.

**Mme GROSLERON** : J'ai entendu Monsieur Conte dire qu'il n'y avait pas de service informatique structuré, si je comprends bien. Donc cela m'étonne un peu.

**M. FRANÇOIS** : Cela n'a pas été dit Madame GROSLERON, ou alors j'ai mal entendu.

**Mme GROSLERON** : Monsieur Conte, dans sa première réponse, a indiqué que Monsieur AUDUSSEAU allait structurer un service informatique avec ses compétences, etc. Est-ce bien cela ?

**M. CONTE** : Oui.

**Mme GROSLERON** : Donc cela veut dire qu'il n'y en avait pas.

**M. CONTE** : Alors je confirme ce que j'ai dit, ce que j'ai dit tout à l'heure. L'objectif cette année est de mener à bien la création d'un service Informatique qui n'existe pas, car pour l'instant, il est rattaché au service financier de Monsieur DIOP. Donc là aujourd'hui, on va avoir un service Informatique qui va être créé et il a d'autres objectifs, comme un travail de rationalisation des équipements de type photocopieuses, imprimante, etc. Il y aura donc une rationalisation de tous ces équipements : il doit travailler là-dessus avec les services donc cela revient à l'objectif d'obtenir des économies de fonctionnement au niveau des services. Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, Stéphane AUDUSSEAU aura du travail sur la cybersécurité, mais aussi sur le DPO pour le RGPD. Voilà donc la feuille de route pour cette année.

**M. FRANÇOIS** : Alors je vous propose de clore les débats. On ne va pas passer une heure sur une délégation accordée à un conseiller municipal. Bon, Monsieur JEANNEAU, puis Monsieur ROSMORDUC.

**M. JEANNEAU** : J'aimerais bien qu'on arrête de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Tout cela relève plutôt du registre des services. Vous avez un service Achat qui va s'occuper de la gestion de la politique Achat sur les photocopieurs. Vous avez normalement le DGS ou son adjoint [*incompris 1 h 00 min 40 s*] qui va s'occuper du DPO. Donc à un moment donné, il faut arrêter de trouver des missions pour Monsieur Stéphane AUDUSSEAU de façon qu'il puisse enfin être conseiller municipal délégué !

**M. FRANÇOIS** : Très bien vous pourrez en discuter avec lui.

**M. ROSMORDUC** : J'ai deux interventions, d'abord pour livrer une explication de vote pour mon groupe : on s'abstient, parce qu'à chaque fois, on se dit que votre fonctionnement vous regarde, donc on va s'abstenir. N'y voyez aucun jugement sur les gens ni sur les délégations, compétences ou autres. Après à titre un peu personnel, je trouve que c'est très bien de pouvoir s'associer sur des compétences existantes en interne. Par exemple le fait d'avoir un directeur des sports en collectivité n'empêche pas d'avoir un adjoint aux Sports [*difficilement compréhensible*], etc. La liste pourrait être longue. En plus dans un secteur informatique où on a régulièrement des sous-traitances assez compliquées avec des experts qui coûtent des fortunes, c'est quand même pas mal d'avoir plusieurs regards croisés sur le sujet.

Donc voilà, de notre côté, nous nous abstiendrons, car cette nomination vous regarde, sachant qu'il n'y a pas d'augmentation de tarifs : cela se fait sur des enveloppes fermées que vous avez votées, sur lesquelles on s'est abstenus ou voté contre, mais ce sont des enveloppes fermées, il n'y a pas de sujet là-dessus.

Quant à ma seconde intervention, c'est pour signaler que nous avons oublié le premier point à l'ordre du jour, qui est l'approbation du compte rendu. C'était pour vous le signaler.

**M. FRANÇOIS** : Je vous propose de le faire juste après, merci de cette remarque, Monsieur ROSMORDUC, de vos remarques d'ailleurs, qui étaient assez pertinentes et auxquelles on a souscrit.

*Propos inaudibles dans la salle [1 h 02 min 18 s].*

**M. FRANÇOIS** : Non, je n'ai pas dit cela. Je n'ai pas d'images encore dans mon casier et je ne me sens pas maître d'école, figurez-vous ! Alors je vous propose de passer au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 8 Abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) décide à la majorité de désigner Monsieur Stéphane AUDUSSEAU conseiller municipal délégué à la transition numérique, aux télécommunications, à la cyber sécurité et au Smart Territoire.**

## **APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL :**

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2022**

**M. FRANÇOIS** : Avez-vous reçu le compte rendu ? Avez-vous des remarques particulières ?

**M. ROSMORDUC** : Le compte rendu est fidèle, pas de remarques, sinon nous les aurions transmises. En revanche, je souhaite évoquer l'email que vous nous avez envoyé en amont sur les réponses aux questions qu'on a pu poser au dernier Conseil Municipal.

On est revenus en effet sur la délibération relative à une cession de parcelle, je crois d'ailleurs qu'une question orale est prévue sur le sujet. Dans le compte rendu, on voit bien que Monsieur FRANÇOIS, donc le Maire dit que « *oui, le terrain a été bien passé en Commission, et je me rappelle très bien de la présentation de Madame Claire THEVENET à ce moment-là.* » Nous avons tout épluché et nous vous avons écrit sur le sujet des deux Commissions d'urbanisme qui étaient visées. Et le sujet n'a pas été inscrit *a priori* à l'ordre du jour et ne figure pas dans les comptes rendus. On a pourtant eu votre parole main sur le cœur que le sujet est passé en Commission. Les questions qu'on a pu poser en Conseil Municipal ont beaucoup été raillées, alors que c'est quand même le lieu du débat. Et on a quand même une inadéquation complète entre ce que vous avez pu dire et certifier, et la réalité. Sauf erreur de notre part encore une fois, mais on a relu, en tout cas moi j'ai relu les comptes rendus des Commissions, et cela n'y figure pas. Donc il serait quand même assez problématique de ne pas souligner ce point-là : vous vous souvenez de quelque chose qui *a priori* n'a pas existé, vous le certifiez en Conseil et on vote dessus !

**M. FRANÇOIS** : Très bien. Mais il me semblait pourtant que cela avait été évoqué en Commission. On en reparlera sur la question orale, si vous voulez bien.

**M. ROSMORDUC** : Donc cette question orale donnera lieu à débat, contrairement au règlement intérieur ?

**M. FRANÇOIS** : Non, vous avez raison, elle ne donnera pas lieu à débat.

**M. ROSMORDUC** : Donc j'aimerais bien vous entendre sur votre souvenir : vous êtes-vous trompé ? Avez-vous un peu menti pour faire passer des choses ?

**M. FRANÇOIS** : Non, alors là, pas du tout !

**M. ROSMORDUC** : Et en tous les cas, vous êtes allé assez loin avec Madame PERSIANI sur le rôle de l'opposition, que nous étions quand même des « moins que rien » à faire des débats en Conseil

Municipal sur des sujets qui avaient eu lieu en Commission. Moi j'ai assez mal vécu cela alors je me suis dit : « *dont acte, je n'ai pas dû lire le rapport.* » On l'a relu, et donc je trouve cette façon de faire et cette façon de voter particulièrement odieuses. Voilà.

**M. FRANÇOIS** : Très bien, que voulez-vous que je vous réponde ? Ce n'est pas de mon fait, je n'ai pas vraiment voulu mentir parce que je ne suis pas un menteur, ce n'est pas du tout le but. Il me semblait bien que cela avait été vu en Commission.

**Mme PERSIANI** : Pareil pour moi, je m'en excuse : j'étais persuadée qu'on l'avait vu en Commission Urbanisme parce qu'on avait déjà eu des thèmes du même style et je m'en excuse. J'étais persuadé que ce terrain-là avait été vu ensemble, donc je vous prie de m'excuser.

**Mme KENDRI** : [*difficilement audible 1 h 06 min 4 s*] Vous avez falsifié mon identité sur une Commission qui n'a pas discuté de ce sujet en affirmant effectivement que « *Madame KENDRI était dans le silence sur le sujet.* »

**M. FRANÇOIS** : Très bien, c'est noté.

**M. BENZAÏT** : Et par ailleurs aussi, je reviendrai sur le sujet parce que vraiment moi, j'ai été choqué par ce Conseil Municipal et surtout par votre position, Madame PERSIANI. Parce que de votre position, c'est nous que vous traitiez de menteurs à ce moment-là : et j'utilise bien le terme « menteur » parce qu'autour dans les oppositions, on a eu le temps d'en échanger, entre autres avec Madame GROSLERON qui nous a fait partager ses conclusions. Et sur le coup, vous nous regardiez droit dans les yeux ce soir-là en nous soutenant que c'étaient nous les menteurs, et que vous déteniez la vérité. Si je voulais prendre plaisir, je relirais les passages mensongers contenus dans ce compte rendu, parce que vous affirmez droit dans vos bottes, haut et fort, que cela a été délibéré, ou du moins été abordé pendant la Commission et que c'était présent dans les comptes rendus. Lorsque je vous demande dans quel compte rendu, vous m'avez limite envoyé bouler. Et là aujourd'hui, moi, franchement, vos excuses... Je sais que c'était délibéré, vous connaissez bien votre boulot, vous n'avez pas 50 000 Commissions à gérer, vous saviez très bien que cela n'avait pas été abordé. Tout ce que vous vouliez, c'était faire passer par la force cette délibération.

**M. FRANÇOIS** : Non !

**M. BENZAÏT** : Par ailleurs, je vous ai proposé de reporter la délibération pour nous laisser le temps de l'aborder lors d'une autre Commission et vous avez été contre. Donc Monsieur le Maire, désolé de vous le dire droit dans les yeux, mais vous et Madame PERSIANI, vous étiez dans le mensonge. Un mensonge assumé.

**M. FRANÇOIS** : Alors c'est ce que vous ressentez peut-être, mais ce n'est pas du tout ce que nous avons voulu exprimer !

**M. SOULAS** : Alors je vais peut-être exprimer un point de vue un peu différent de celui qui vient d'être donné. En tout cas dont acte, Madame PERSIANI : je veux dire que c'est plutôt bien de s'excuser à un moment donné. Donc nous en prenons acte, mais cela renvoie quand même tout à l'heure à nos discussions au sujet du PLU. Non, je ne refais pas le débat, mais simplement c'est que là, Madame PERSIANI est un peu coincée ce soir parce qu'on a bien vu qu'un jeu s'était passé au moment de cette délibération et que tout le monde était coincé. Donc ce soir, vous actez le fait que cela ne s'est pas passé comme vous le souhaitiez et qu'il y a eu des loupés : il aurait été bien aussi que, par exemple, pour le PLU, vous en fassiez autant.

**M. FRANÇOIS** : Très bien merci de cette remarque. Je soumetts au vote le compte rendu du dernier Conseil Municipal.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (32 votants) le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2022.**

## **JURIDIQUE :**

### **2023-06 – Bail d'habitation – Logement vide : Monsieur Jihad – 39 rue Maurice Beaufils à St-Pierre-des-Corps**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il avait été consenti à Monsieur JIHAD un bail d'habitation à titre exceptionnel et transitoire pour une durée d'un an à compter du 20 janvier 2022 pour un appartement de 46 m<sup>2</sup> situé au 39 rue Maurice Beaufils à Saint-Pierre-des-Corps.*

*Monsieur JIHAD souhaite rester dans ce logement.*

*Conformément au droit commun en la matière, il est proposé d'établir à son profit, un bail d'une durée de 6 ans, moyennant un loyer mensuel de 276 €.*

**M. FRANÇOIS :** Je ne sais pas si on a le droit de nommer les personnes donc je vais m'abstenir de le faire en Conseil Municipal. Je crois qu'on n'a pas le droit de nommer la personne, sauf sur la délibération.

**Mme BONNEAU :** Je voulais savoir pour quelle raison ce Monsieur avait eu un bail d'habitation « à titre exceptionnel et transitoire. » On avait bien insisté pour une durée d'un an et tout d'un coup, cela passe à un bail normal de 6 ans. Donc qu'est-ce qui vous a amené à changer de position par rapport à cela ? Ensuite, je n'ai pas vu le diagnostic énergétique de ce logement. Et enfin ma troisième remarque : tant mieux pour ce Monsieur, mais il m'a semblé quand même qu'un loyer de 276 euros pour 46 m<sup>2</sup>, cela dépend peut-être des conditions de cet appartement, mais ça me semblait quand même une somme très avantageuse. Ceci dit, je ne connais pas du tout la situation financière et professionnelle de ce Monsieur : tant mieux pour lui s'il peut être logé pour un prix assez intéressant.

**M. FRANÇOIS :** C'est un agent de la collectivité. Il s'agit des tarifs qu'on pratique habituellement. Quant au problème du bail, il avait eu effectivement ce qu'on appelle un « bail administratif précaire » : on était en complète illégalité donc il faut vraiment que les baux à venir passent en baux locatifs normaux.

Quant au diagnostic énergétique, il n'y en a pas, non. Cela m'a complètement échappé, je ne sais pas si on est obligé d'en avoir un ou pas en location. Ah, on y est obligé ? D'accord, alors peut-être que le diagnostic avait été fait avant lorsque cette personne est rentrée dans l'appartement. Je ne sais pas, je répondrai là-dessus. Je vais le noter.

**M. JEANNEAU :** Je vois à cette occasion un changement de vision politique. Auparavant dès qu'il y avait un logement privé vous nous disiez, et vous l'aviez annoncé aux employés municipaux lors d'un séminaire, que normalement la Ville n'avait pas vocation à être bailleur. Donc dès que vous pouviez vendre des logements, vous les vendiez. Y a-t-il un changement de stratégie politique par rapport à cela ou pas ?

**M. FRANÇOIS :** Non, il y a simplement une expression du social consistant à ne pas laisser les gens à la rue, Monsieur JEANNEAU. Alors oui, Madame ALLYASBGRAN-QUINTARD ?

**M. JEANNEAU :** Alors je terminerai dessus, il faut savoir que...

**M. FRANÇOIS [l'interrompant] :** Attendez, on arrête les parties de ping-pong, Monsieur JEANNEAU !

**M. JEANNEAU** : Ah non, attendez !

**M. FRANÇOIS** : Non, s'il vous plaît, vous posez votre question, on y répond, je veux bien, mais...

**M. JEANNEAU** : C'est intéressant parce que, comme on vous l'a fait remarquer la fois dernière, dès qu'il s'agit des autres groupes d'élus, il n'y a pas de problème de partie de ping-pong. Mais par contre, à chaque fois que c'est nous, ça y est, vous parlez de ping-pong.

**M. FRANÇOIS** : Non, ce n'est pas vrai, jusqu'à présent, cela s'est bien passé.

**M. JEANNEAU** : Alors je vais relever la main. Je voulais juste finir de parler, mais à chaque fois, vous avez peut-être un souci avec moi ou du moins avec mon expression. C'est bien dommage ! Je dirais juste aussi qu'il ne faut pas croire qu'auparavant, on ne faisait pas de social sur le logement rattaché à la sphère privée de la collectivité locale. Au contraire, c'était ça ! Donc aujourd'hui, si je vous pose la question de savoir si vous avez changé de paradigme ou de stratégie politique, et que vous nous dites que vous faites du social, sachez qu'auparavant on le faisait aussi. Donc s'il s'agit d'une continuité c'est très bien. S'il y a un changement, c'est peut-être à voir : on reposera la question la fois prochaine.

**M. FRANÇOIS** : Très bien, merci pour votre intervention.

**Mme ALLYASBGRAN-QUINTARD** : De mon côté, ce n'est pas du tout sur le fond de la Convention, c'est plus pour la forme que je vais m'exprimer. Qui a rédigé la Convention ?

**M. FRANÇOIS** : Ce sont nos services.

**Mme ALLYASBGRAN-QUINTARD** : Ah d'accord. Mais il faudrait juste préciser que l'expression « bon père de famille » n'existe plus dans le Code Civil depuis 2014 suite à la loi Égalité Hommes-Femmes dans la vie professionnelle. Donc cela a disparu complètement des conventions depuis 2014, voilà.

**M. FRANÇOIS** : Merci de cette remarque.

**Mme ALLYASBGRAN-QUINTARD** : Je vais en faire une autre. Alors je suis vraiment désolée Madame DRAPEAU, mais je suis très gênée, car depuis le début du Conseil, je ne vous vois pas. Vous pourriez vous déplacer juste un petit peu ? Mais je ne vous vois pas, je vois votre haut du crâne, ça me perturbe en fait ! Je vous remercie et je m'excuse par avance de vous avoir demandé cela, mais ça me gênait. Voilà merci !

**M. FRANÇOIS** : Merci beaucoup de cette remarque, effectivement ! Je vous propose de passer au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 8 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA) décide à la majorité :**

- **d'accepter les termes du bail.**
- **d'imputer cette recette au budget général.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer le bail et toutes les pièces nécessaires à cette décision.**

**M. SOULAS** : Alors juste pour expliquer notre positionnement, celui-ci est dû à l'absence de diagnostic énergétique. Car cela peut induire aussi dans quelles conditions des bâtiments publics sont mis en location.

**M. FRANÇOIS** : Très bien, c'est une bonne remarque. J'ai cru que votre abstention était due à la mention « bon père de famille. »

## **FINANCES :**

*Mme LEFÈVRE et M. DANGER arrivent en cours de séance, portant à 28 le nombre d'élus présents. Le nombre de votants reste le même : 32.*

### **2023-07 – Débat d'orientation budgétaire 2023**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;*

*Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-40 et 50 ;*

*Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment ses articles 13 et 29 ;*

*L'article L2312-1 du CGCT dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.*

*Outre sa transmission au représentant de l'État, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication.*

*Pour permettre de débattre des orientations générales 2023, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.*

**M. FRANÇOIS** : Vous avez tous reçu ce qu'on appelle le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Nous vous avons fait parvenir des éléments d'ouverture au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Y a-t-il des remarques ?

**M. SOULAS** : J'imagine qu'il va y avoir pas mal de remarques, donc on va commencer par quelques remarques générales sur ce rapport d'orientation budgétaire. On sait très bien que c'est un exercice complexe parce que ce n'est qu'une déclaration d'intention. Mais il indique quand même en creux une politique municipale : c'est donc de cela qu'on souhaite discuter tout à l'heure ensemble dans ce Conseil.

On sait que c'est un exercice compliqué pour les collectivités locales de manière générale, parce que le contexte économique, le contexte national voire international ont induit des coûts sur des matières premières, sur les fluides, sur l'essence. Donc je ne vais pas vous refaire le panorama, mais il aurait peut-être été bien qu'en début de Conseil, votre équipe nous ait présenté un vœu, comme nous l'avons fait il y a quelque temps, sur le soutien aux collectivités locales. Car, en effet, cela va être un exercice compliqué.

Pour ma part, je vais simplement me contenter de parler du fonctionnement. Comme à chaque fois, c'est assez difficile de se faire une idée très précise dans la mesure où on ne dispose pas du budget réalisé 2022. Voilà, on le dit à chaque fois, mais on le répète.

**M. FRANÇOIS** : On l'a noté, Monsieur SOULAS. On l'a noté pour la prochaine fois pour le budget primitif : on aura le compte administratif. N'est-ce pas Monsieur DIOP ? On s'engage à avoir notre compte administratif, on est bien d'accord pour le budget primitif.

**M. SOULAS** : Eh bien écoutez, merci. En tout cas sur certains sujets de dépenses et de recettes de fonctionnement, on a quelques interrogations sinon quelques inquiétudes. Par exemple sur les recettes, c'est vrai que d'une manière générale, vous avez bâti ce rapport d'orientation budgétaire sur beaucoup de subventions. Cédric ROSMORDUC le dira sûrement mieux que moi tout à l'heure, mais il faut se rappeler qu'il ne s'agit que de demandes de subventions, donc vous faites un pari sur des recettes à venir. Et donc cette construction budgétaire que vous nous présentez, elle est forcément aléatoire ! Ce n'est pas parce qu'on demande une subvention qu'on va l'obtenir.

Sur les dépenses maintenant : j'avais déjà fait la même intervention lors de la Commission des finances, mais il n'y avait pas eu de compte rendu de cette commission, donc je vais la refaire ici. J'avais posé la question, ou en tout cas j'avais évoqué mon étonnement concernant les subventions aux associations. Monsieur Chapeau avait répondu, mais je pense qu'il va falloir qu'on le fasse d'une manière transparente dans ce Conseil. Il était indiqué que les subventions aux associations « *vont légèrement augmenter en fonction des projets des associations.* » Donc je laisserai la parole sûrement tout à l'heure à Monsieur Chapeau, mais dans la mesure où il n'y a toujours pas de compte rendu de Commission, il est important qu'on puisse ensemble partager ces éléments d'information.

Il y a un autre sujet, même si j'ai vu que vous étiez un peu agacé avec ça, évidemment je vais l'évoquer : c'est la question de l'aide à domicile. Vous nous avez expliqué que cette aide à domicile génère, d'une manière structurelle à peu près tous les ans, un déficit de 50 000 euros. C'est le chiffre que vous nous aviez évoqué. Je ne l'ai pas inventé, je l'ai noté sur mon document et vous pourrez répondre tout à l'heure : en tout cas que ce service d'aide à domicile générerait tous les ans un déficit structurel. Vous ne nous avez pas dit que vous alliez le supprimer.

**M. FRANÇOIS** : Merci de le préciser parce que c'est ce qui circule sur les réseaux sociaux.

**M. SOULAS** : Je continue, ne m'interrompez pas, s'il vous plaît, vous pourrez répondre. Vous nous avez dit que le modèle économique vous a amené à vous interroger sur l'avenir de cette aide à domicile, de ce service au sein du service public. Vous avez dit que vous réfléchissiez à l'externaliser : c'est vous qui avez utilisé ce mot. On sait que vous avez été déjà assez loin dans cette réflexion. On sait aussi qu'au sein de votre majorité, certains conseillers sont pour le maintien de ce service au sein de la structure municipale, d'autres non. Donc là aussi, il va falloir qu'à terme, vous clarifiiez ce point-là.

J'aborde maintenant la question de la sécurité. J'ai été étonné que sur deux Commissions, des chiffres soient différents. Là dans le ROB, vous indiquez donc pour la sécurité un montant de dépenses de 365 000 euros, en page 48. Mais dans la Commission générale, il était écrit que le coût de l'opération serait de 490 000 euros. Donc il y a un petit delta qu'il faudrait expliquer.

Et puis dernier point : je sais que cela va faire bondir Monsieur BRIMOU, mais j'y vais quand même. Il n'y a rien dans le recours au cabinet privé, alors j'explique pourquoi : en Commission Jeunesse, nous apprenons que pour vous aider à élaborer la carte scolaire, vous aviez recours ou eu recours à un cabinet pour un montant de 28 000 euros. J'ai cru le lendemain que j'avais mal entendu donc je me suis fait rappeler la somme et effectivement, c'est bien la somme de 28 000 euros qui a été prononcée lors de la Commission des Finances. Je dis cela parce que tout à l'heure, on disait que dans les choix que vous allez faire, il y a des choix politiques : la sécurité, le recours à des cabinets privés ou pas, l'aide à domicile, vous y répondrez sûrement... Et puis il y a aussi la question des subventions donc simplement sur ces quatre exemples, avouez quand même que vous avez fait une super plaquette : en termes de communication, c'est parfait. Il n'empêche que lorsqu'on lit en creux le ROB, on a matière à s'interroger ou à s'inquiéter.

Donc j'ai posé quatre questions : la sécurité, l'aide à domicile, le recours au cabinet privé et les subventions aux associations. C'est un moment important en Conseil Municipal de pouvoir avoir une explication et un éclaircissement sur ces questions-là. Merci.

**M. FRANÇOIS** : Très bien ! Avant toute réponse, j'aimerais qu'on analyse bien les questions qui viennent d'être posées de façon qu'on n'y retourne pas continuellement au sein du Conseil Municipal, s'il vous plaît. En ce qui concerne les demandes de subventions faites sur l'investissement, je suis tout à fait d'accord avec vous : une partie, pas toutes, ont reçu une recevabilité de prise en compte. Effectivement, elles n'ont pas été accordées à ce jour. Elles ont été demandées dans le cadre du CRTE qui est le Contrat Régional de la Transition Écologique, pour informer le public. L'arbitrage n'a pas encore été fait. Cet arbitrage sera fait par l'État et la Région.

Je laisserai répondre Monsieur Chapeau sur les subventions aux associations. Mais les subventions aux associations ne vont pas changer : on vous l'avait déjà expliqué en Commission Finances. Peut-être que Monsieur Chapeau voudra s'exprimer sur le sujet.

Je reviens particulièrement sur l'aide à domicile. En fait nous avons un déficit structurel cumulé depuis sa création de 512 000 euros. Effectivement, dans une collectivité qui a des difficultés, cela pose question. Dans une collectivité où on se dit qu'un tel service ne relève pas forcément de sa compétence, on se pose aussi des questions. Nous avons des organismes : alors vous m'aviez parlé d'entreprises privées sur lesquelles on aurait pu effectivement déléguer cette fonction de service à domicile exercée par le personnel municipal. Mais il n'existe pas que des entreprises privées, il y a surtout des associations qui s'occupent effectivement de l'aide à domicile. L'ASSAD-HAD notamment en fait partie, le SSIAD aussi et vous le savez très bien. Donc pour l'instant, il n'a jamais été question de se séparer du service à domicile. Il est simplement question d'avoir un audit, de réfléchir, de se poser la question s'il est pertinent de conserver une compétence que pourtant, on n'arrive pas effectivement à financer. Il y a des freins financiers qui ne sont pas dus seulement à la Mairie ou à la possibilité d'augmenter les prestations. Nous ne pouvons pas, dans le cadre de notre structure, augmenter les prestations de façon à retrouver un certain équilibre. Et vous savez qu'une structure qui n'est pas en équilibre, elle est en danger.

Tout cela pour vous dire, encore une fois, que cette année on a mis le paquet et vous le savez très bien. On a mis le paquet sur le CCAS puisque non seulement nous avons augmenté de 150 000 euros leur subvention, mais également je rappelle que pour leur fonctionnement, ils souscrivaient tous les ans des lignes de trésorerie. Parce que lorsqu'on leur donne leurs subventions, elles arrivent souvent en retard, car on ne peut pas les verser tant qu'on n'a pas voté le budget primitif. Ainsi ces trois premiers mois de l'année, généralement, sont difficiles en trésorerie pour des structures comme le CCAS. Et donc pour la première fois, je le dis très sincèrement et avec beaucoup de fierté, je pense, parce que c'est important, nous allons éviter ces difficultés de financement. Le CCAS n'aura pas à souscrire à une ligne de trésorerie et à payer, parce que quand vous souscrivez à une ligne de trésorerie, vous payez sur l'emprunt qui n'est pas réalisé, que vous n'avez pas consommé, et vous payez sur ce que vous avez consommé. Des lignes de trésorerie, on en avait beaucoup dans cette Mairie avant, cela nous coûtait facilement 3 à 4 000 euros par ligne. Donc pour éviter ces difficultés, nous allons faire une avance au CCAS de 200 000 euros cette année, de façon qu'il puisse être autonome jusqu'au mois de mars.

Voilà pour répondre complètement et entièrement à l'ensemble des questions que vous posiez sur le SAD, Monsieur SOULAS. Sur la sécurité, je ne vais pas monopoliser la parole. Sur la carte scolaire et le cabinet qui a été recruté, peut-être qu'on peut en parler, je vais laisser la parole à Monsieur BRIMOU qui va vous expliquer tout cela.

**M. BRIMOU** : Merci Monsieur le Maire et bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Conseiller, effectivement, en Commission éducation si je ne me trompe pas de la semaine dernière, on vous a présenté les grandes orientations pour l'année 2023. Cela avait déjà été annoncé en 2022 avec les premiers membres de cette commission Éducation, où j'avais annoncé que l'exécutif, au cours de la

mandature, allait traiter du sujet de la sectorisation. Pourquoi ? Tout d'abord, la demande vient de la part des directions d'écoles qui sont vraiment désireuses de pouvoir s'appuyer sur des règles objectives pour gérer les inscriptions et rééquilibrer les effectifs, dans le respect des capacités d'accueil et des contraintes géographiques. La demande vient aussi des associations de parents d'élèves qui souhaitent des règles beaucoup plus transparentes. Aujourd'hui sur le territoire, nous sommes confrontés à un certain nombre de difficultés, en particulier pour des écoles où nous sommes en tension avec une surcharge des effectifs, et d'autres écoles qui sont à l'inverse en manque d'effectifs.

Je pense que vous regardez assez bien l'actualité, on a eu des annonces notamment de fermetures de classes dans une des écoles du centre-ville, à la maternelle République. Une fermeture éventuelle était prévue sur le groupe scolaire Joliot-Curie ainsi qu'une ouverture sur le secteur Stalingrad. Si on doit prendre ne serait-ce que ces trois cas, si je prends l'exemple de la maternelle Stalingrad, nos murs ne sont pas extensibles, donc où met-on les enfants ? On peut très bien demain installer des marabouts, mais cela va être la première solution. À Joliot-Curie, il y avait la nécessité de maintenir la classe ouverte parce que cette école accueille également les enfants du voyage, ce qui fait que les effectifs augmentent. En fait chaque année, je suis confronté en tant qu'Adjoint à l'Éducation à un certain nombre de difficultés, car j'ai des écoles en tension, d'autres pas assez. Donc encore une fois je suis allé dans le sens de la demande à la fois des associations de parents d'élèves et des directions d'école qui était de retravailler la carte scolaire.

Notre carte scolaire n'a pas évolué depuis plus de 10 ans. Or un certain nombre d'études mettent bien en exergue que parce qu'une ville bouge, parce qu'elle est en mouvement, on se doit de réactualiser notre carte scolaire. Ensuite vous m'avez interpellé en Commission éducation par rapport au cabinet privé : ce cabinet privé, on ne l'a pas choisi comme cela en allant sur *Google* ou je ne sais quoi. D'abord Monsieur le Maire a adressé un courrier d'attention aux services de l'État, du département et de la direction académique pour leur présenter notre volonté de s'inscrire dans cette démarche-là et en leur demandant justement un soutien et de l'ingénierie de leur part. Et ces derniers ont clairement expliqué qu'ils n'avaient pas d'ingénierie : ils n'ont pas les services ni les moyens pour travailler sur ce sujet-là. Toutefois, on nous a donné une liste de prestataires, dont un cabinet nommé *EducFacile* : on n'a rien contractualisé avec eux, on n'a rien signé. On est plutôt en phase d'échange d'informations, on découvre leurs outils. Donc ce serait le cabinet *EducFacile* qui répondrait davantage à la demande des services eux-mêmes, voilà alors. En outre, pendant la Commission, je tiens aussi à le souligner, les services donc la direction de la vie sociale, les affaires scolaires, etc., ont tous exprimé le fait qu'ils étaient dans l'incapacité de gérer ce projet-là. Donc ce n'est pas l' élu qui a parlé, ce sont les agents eux-mêmes qui se sont exprimés, indiquant que c'était quelque chose de très spécifique et de pointilleux. C'est là que vous avez dit, Monsieur SOULAS, qu'ils pouvaient se mettre en relation avec le service Urbanisme, etc. Ce n'est pas aussi simple que cela et le cabinet *EducFacile* nous met aussi en relation avec un démographe pour traiter justement cette évolution démographique sur la ville. À titre d'information aussi, c'est le même cabinet *EducFacile* aujourd'hui qui accompagne la collectivité de Tours dans son projet de sectorisation.

Quant au montant avancé, il est totalement erroné, je le précise : il n'est pas de 28 000 euros. C'est peut-être une erreur qui a été annoncée en Commission, mais il est à 26 200 euros. J'ai revérifié par précaution parce que vous vous doutez bien que je suis...

*Protestations inaudibles dans la salle [1 h 31 min 18 s].*

**M. BRIMOU** : Non, mais ne commencez pas à « jacter » ! Je vous dis juste que vous savez très bien que je suis très pointilleux !

*Les protestations reprennent [1 h 31 min 22 s].*

**M. FRANÇOIS** : Monsieur BRIMOU s'il vous plaît ! 30 secondes, un peu de silence ! Je vous demande d'avoir des propos modérés.

**M. BRIMOU** : C'est noté Monsieur le Maire. Je dis juste que par précaution, parce que j'anticipe aussi, j'ai vérifié le support de la Commission qui vous a été projeté. Il a bien été mis en exergue le montant de 26 200 euros et non de 28 000 euros.

**M. FRANÇOIS** : Alors pour conclure ces propos, ce cabinet est quand même agréé par l'Éducation nationale, il est très entouré avec l'Éducation nationale. On n'a pas pris un cabinet comme ça au hasard.

Donc pour réponse aux questions qui ont été posées, il y avait l'aide à domicile : c'est fait. Sur les dépenses de subventions aux associations, Monsieur CHAPEAU, pouvez-vous nous dire un mot s'il vous plaît ?

**M. CHAPEAU** : J'étais en train de prendre certaines notes parce que pour répondre à Monsieur SOULAS, je suis un nouvel élu. Voilà donc je découvre depuis maintenant plus de deux ans et demi, et je mets chaque jour ma volonté et mon travail au service de la Ville. Je pensais que les Commissions, enfin c'était ma vision, permettaient de passer moins de temps en Conseil Municipal parce que cela permettait de répondre à des questions. J'espère, et vous l'avez dit tout à l'heure, vous avoir correctement répondu ce soir-là, je vous ai correctement éclairé. Donc aujourd'hui j'hésite entre deux options : votre question qui est reposée ce soir est-elle là pour polémiquer ou pour éclairer ? Alors je vais rester sur cette deuxième position qu'est l'éclairage.

**M. FRANÇOIS** : Monsieur CHAPEAU, allez droit au but s'il vous plaît !

**M. CHAPEAU** : Je vais rester sur la position de l'éclairage, donc je vous réponds que les subventions pourront légèrement augmenter en fonction des projets. Comme je vous l'ai expliqué ce soir-là, depuis l'année dernière nous avons mis en place le CERFA numéro 12-156 édité par le Ministère chargé de la Vie Associative. Ce document n'a pas été édicté par les services de la Ville ni par notre équipe municipale pour les demandes de subvention. Toutes les associations formulent par ce CERFA une demande de subvention. Pour pouvoir obtenir une subvention et un réel projet, elles sont obligées, dans le cadre de cette demande, de justifier à la fois ce qu'elles ont fait, les fonds qu'elles ont utilisés et les fonds qu'elles utiliseraient pour de prochains projets. C'est pour cela que nous avons fait figurer que les subventions pourraient légèrement augmenter en fonction des projets, car on ne sait pas encore ce que les associations vont nous proposer.

Si nous avions prévu d'indiquer une somme fixe, comme on le pensait avec Monsieur le Maire, cela nous obligerait à choisir parmi des projets, si les sommes venaient à être dépassées. Or là, comme je vous l'avais expliqué, ce sont nos services qui ont reçu et analysé les CERFA chacun dans sa catégorie, aussi bien au niveau des sports que du social, de la culture. Ils ont analysé les CERFA, sont allés vers les associations pour leur demander des renseignements complémentaires quand ces CERFA n'étaient pas suffisamment complétés. En outre il nous arrive tout au long de l'année d'avoir des projets d'associations et des demandes de financement supplémentaire : là par exemple je suis en train de travailler avec une association qui est venue avec un projet, mais n'avait pas demandé spécialement de subvention. Et c'est beaucoup plus simple pour nous de les financer dans le cadre de ces projets plutôt qu'ensuite de trouver sur un budget, par exemple en l'occurrence un budget des services techniques, la possibilité de financer leurs projets. Voilà donc pourquoi aujourd'hui, ne sachant pas ce que les associations vont être, nous avons prévu cette façon de fonctionner. Comme Monsieur le Maire vous l'a dit, il n'y aura pas de diminution à la baisse. Il pourra y avoir un tout petit montant à la hausse, mais de combien ? Je suis incapable de vous le dire, voilà.

**M. FRANÇOIS** : Merci Monsieur CHAPEAU, je voudrais revenir sur la sécurité puisque vous avez parlé de la sécurité tout à l'heure, Monsieur SOULAS. Vous avez bien évoqué le montant de 490 000 euros ? Très bien donc 250 000 euros seront dévoués à la mise en place de la vidéoprotection sur deux ans. Et les 240 000 euros qui restent se rapportent en fait à la création d'un poste de Police Municipale avec un accueil, de façon que le public puisse effectivement être en contact beaucoup plus facilement avec sa Police Municipale et lui faire remonter les problèmes

pouvant être rencontrés. Ce poste de Police Municipale sera au CTM, avec donc en plus la sécurisation du CTM. Donc sur les demandes de subventions, nous avons répondu, les subventions associations, c'est fait. Les aides à domicile, la sécurité, la carte scolaire, c'est fait.

**Mme GROSLERON** : Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire, un débat d'orientation budgétaire porte sur les lignes directrices de la politique municipale que vous comptez mettre en œuvre. Vous nous avez proposé, dans le document transmis là, un catalogue d'actions ou d'intentions qui couvrent de multiples domaines. Mais des déclarations d'intention ne suffisent pas et des dossiers par exemple lancés en 2022 sont perdus de vue. En effet, en étudiant le rapport d'orientation budgétaire qui nous a été transmis, nous avons constaté par exemple que le dossier d'un futur centre social en est absent. Pourtant, le travail de préfiguration a commencé en 2022 entre votre équipe et des partenaires, il a duré pendant 8 mois. Quelle suite sera donnée à ce travail ?

Pour mémoire, le rapport final transmis aux élus récemment indique, en hypothèse haute, un montant de 40 800 euros pour le démarrage en 2023. Et il faudrait une programmation pluriannuelle jusqu'en 2026 ou 2027 sur ce dossier dont les données sont prêtes, elles figurent dans le rapport final. Nous serons vigilants sur ce dossier parce que cela faisait partie de vos promesses de campagne. Nous ne voyons rien non plus dans le rapport d'orientation concernant la place Maurice Thorez, sauf à travers le nouveau bail proposé ce soir à Auchan : l'avenir de certains commerces nous semble bien compromis, mais pas celui d'Auchan, qui semble avoir déjà bien défini le plan de son nouveau magasin, avec 35 mètres linéaires sur la rue Rosenberg. Cela supprime *de facto* un certain nombre de commerces, mais j'y reviendrai quand on votera la délibération.

Dans le document d'ouverture au DOB, nous apprenons aussi qu'un schéma directeur « Immobilier et Énergie » est en cours depuis 2022, on est contents de le savoir, sur la vétusté des bâtiments communaux. Sauf qu'un état des lieux avait déjà été engagé sur le même sujet par les services depuis 2020 et présenté aux différents groupes : François LEFÈVRE m'a passé le dossier. Donc combien de temps durera cette nouvelle étude ? Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour lancer les travaux de restauration de notre patrimoine ?

Par ailleurs, sur les acquisitions ou cessions foncières de la commune, aucune vision d'envergure ni aucun objectif ne nous sont présentés. Pour exemple, vous avez prévu d'acquérir en 2023 du foncier pour un montant total de 558 400 euros, mais nous n'avons pas les détails sur ce dont il s'agit, quelles sont les parcelles, etc. En matière immobilière, nous souhaiterions plus de transparence, et pas seulement notre groupe : c'est quelque chose dont nous avons déjà parlé. D'une manière générale, en dépit de vos annonces de priorité énergétique, vous procédez pour les investissements par petites touches successives. Ainsi nous apprenons que des subventions de 2021 de Tours Métropole et du Conseil Départemental pouvaient être utilisées pour la rénovation thermique de deux écoles, mais qu'elles ne l'ont pas encore été alors que l'année 2022 vient de se terminer. Pourquoi ? La réponse fournie en Commission des finances indique plutôt un manque d'anticipation sur les dossiers. Peut-être me trompe-je sur votre réponse en Commission des finances ? Mais il m'a semblé que c'était un peu ça, avec peut-être un problème de personnel derrière. Comme vous l'indiquez vous-même, le contexte international actuel avec ses conséquences économiques, énergétiques et climatiques s'impose à nous.

**M. FRANÇOIS** : Je suis désolé, je n'ai pas compris votre dernière question, juste avant.

**Mme GROSLERON** : D'accord, je parlais des deux investissements que vous avez faits par petites touches là, concernant des subventions de Tour Métropole datant de 2021 et du Conseil Départemental. Ces subventions datent de 2021, mais rien n'a été fait, donc voilà. Vous avez répondu en Commission des finances que vous ne saviez pas comment faire ou que vous n'aviez pas assez de personnel. Enfin donc votre réponse n'était pas très claire. Moi je pense que c'est plutôt un manque d'anticipation sur les dossiers et donc du coup quand on obtient des subventions... Si ce n'est pas cela, il faut être clair dans les réponses !

**M. FRANÇOIS** : Juste avant de poursuivre, je vais demander à Monsieur DIOP, car je ne me souviens pas de ces subventions. Je sais qu'il y avait 240 000 euros pour le Conseil Départemental.

**Mme GROSLERON** : 200 000 pour le Conseil Départemental !

**M. FRANÇOIS** : 240 000 pour le Conseil Départemental, ça j'en suis sûr et après, je ne sais plus combien il y avait. On laissera Monsieur DIOP répondre là-dessus.

**Mme GROSLERON** : Il y avait 1 million d'euros et des poussières pour Tours Métropole.

**M. FRANÇOIS** : 1,94 million sur le droit de tirage de la Métropole. Oui, on en a bien parlé justement en Commission.

**Mme GROSLERON** : Oui, on en a parlé en Commission des finances.

**M. FRANÇOIS** : On en a très bien parlé.

**Mme GROSLERON** : J'ai noté votre réponse d'accord. Alors pour aller plus loin, comme vous l'indiquez vous-même par ailleurs, nous pensons que les conditions exceptionnelles actuelles devraient orienter en priorité votre action vers le lancement d'un emprunt. Puisque la dette de la commune s'améliore depuis sept ans et que nous sommes en phase de désendettement, pourquoi ne pas préserver nos ressources propres cette année ? Comme indiqué dans le DOB, ces ressources financeront une partie des dépenses d'investissement, alors qu'on pourrait les conserver pour recourir dès 2023 au lancement d'un emprunt pour financer la réalisation de travaux de rénovation d'ampleur. Ou si besoin, nous pourrions faire un emprunt de trésorerie.

On a eu le débat en Commission des finances donc là je le dis plus pour l'ensemble des autres conseillers : les taux d'emprunt actuellement sont aux alentours de 2 % donc peu élevés au regard du coût actuel de l'énergie. Mais ils risquent d'augmenter en 2024, année où vous avez prévu de démarrer un nouvel emprunt. Pourquoi attendre encore un an ? Ne pas faire un emprunt maintenant, c'est s'endetter encore plus en dépenses de consommation énergétique.

Dans le domaine des ressources humaines, vous semblez vouloir faire évoluer la compétence des agents puisqu'il semble y avoir inadéquation entre les personnes et les emplois : vous avez défini cinq objectifs parmi lesquels nous n'avons pas trouvé celui de la formation professionnelle. S'il y a un défaut de compétence, je pense qu'il faut de la formation professionnelle en face pour permettre aux agents d'évoluer dans leurs compétences. Et puis comme je l'indiquais en démarrage, nous voyons beaucoup d'effets d'annonce et bien peu de changements réels dans la ville. À titre d'exemple, je vais vous citer dans le document super bien présenté que nous avons reçu largement après le ROB : pouvez-vous concrètement nous donner votre « plan pour le décloisonnement de Saint-Pierre » ? L'état des lieux « multicritères » des sites scolaires que vous mentionnez ? Voilà, c'est un exemple. Je vous remercie de vos réponses.

**M. FRANÇOIS** : Très bien, merci. Vos questions sont multiples. Sur le Centre social, je vais laisser la parole à Madame Éloïse DRAPEAU qui va vous éclairer et vous apporter le maximum d'informations.

**Mme DRAPEAU** : Je vais vous répondre à la fois sur le centre social, mais aussi sur le point des Ressources Humaines, parce que ça fait partie de ma délégation. Au sujet du centre social, le travail se poursuivra tout au long de l'année 2023. Il y a encore quelques points à trancher, notamment sur les éléments financiers. Le travail partenarial se poursuivra avec les services et la CAF puisque là actuellement, Monsieur le Maire a tranché sur un portage associatif avec un accompagnement par un tiers, peut-être par une fédération. Ces éléments sont encore à trancher. Une Commission Politique de la Ville est prévue fin février et justement, ce sera à l'ordre du jour. Nous évoquerons la constitution d'un groupe de travail entre les membres de la Commission. Voilà, donc le travail se poursuit comme il doit se faire.

**M. FRANÇOIS** : Avec l'ensemble des partenaires !

**Mme DRAPEAU** : Tout à fait, que ce soient les services de l'État ou la CAF et les services municipaux, évidemment.

**M. FRANÇOIS** : Mais surtout les usagers aussi.

**Mme DRAPEAU** : Oui, aussi.

**Mme GROSLERON** : Mais il faut quand même un budget pour poursuivre certaines parties du travail ?

**Mme DRAPEAU** : Oui, c'est ce que je vous ai dit. Il y a des éléments à trancher, notamment les éléments financiers pour une projection jusqu'en 2026 des éléments qui seront inscrits bien sûr dans les budgets à venir. Après sur le budget 2023, rien ne nous empêche de faire une décision modificative en inscrivant les éléments financiers dont nous avons besoin, pour terminer la préfiguration jusqu'à la fin de l'année.

**Mme GROSLERON** : Donc ce ne sera pas forcément dans le budget primitif ?

**Mme DRAPEAU** : Non, pas forcément. Non, cela peut être une décision modificative dans le courant de l'année.

**M. FRANÇOIS** : Voilà, il s'agit juste d'une mise en place : nous avons donc répondu pour le centre social. En ce qui concerne la place Maurice-Thorez, vous savez que nous avons sur cette place de grosses difficultés ? Car il faut déménager une caserne des pompiers. Et pour déménager une caserne de pompiers il faut leur trouver un terrain. Et non seulement il faut leur trouver un terrain, mais il faut leur vendre à l'euro symbolique. Et on demande peut-être que pour trouver un terrain, il faudrait que la Métropole l'achète. Sauf que la Métropole ne veut pas prendre sa compétence, et que le département n'a pas lâché la sienne ! Non, mais je vous assure, de notre côté, nous tournons en rond !

Ce n'est pas faute de travailler, d'avancer, d'essayer de faire en sorte qu'on puisse avancer sur le sujet : c'est extrêmement compliqué, donc on peut dire ce que l'on veut sur la place Maurice Thorez. Je vous assure que nous bossons énormément, nous essayons de bousculer un peu tout le monde. Mais pour l'instant on a de grandes difficultés. Ensuite sur la vétusté des bâtiments communaux : vous m'avez demandé combien de temps durera l'étude. En fait, il s'agit de la SET. Nous vous en avons informé en Commission des finances : la SET est un organisme public ou semi-public, on peut dire. La SET mène cette étude sur la vétusté des bâtiments et sur leur caractère énergivore. Nous ne sommes pas en mesure de vous dire quand est-ce qu'ils vont terminer l'étude, mais on compte bien qu'avant fin 2023, elle soit terminée. Alors les rénovations des bâtiments ne vont pas se faire comme ça cela du jour au lendemain, dans l'instant. On devrait mettre en place un plan, on en rediscutera en Commission Bâtiment ou Urbanisme.

Je vous assure qu'il y a vraiment beaucoup à faire. On le sait tous, il y a des écoles dans lesquelles la végétalisation pousse à l'intérieur des classes : on a vraiment énormément de travail et croyez-moi qu'on s'y colle ! Ensuite je termine sur le Conseil départemental : sur les deux subventions que vous avez soulevées tout à l'heure, la subvention du Conseil départemental n'était pas de 200 000 euros. Je me souviens très bien qu'elle est de 240 000, c'est bien cela ?

Quant à cette subvention départementale, je ne sais plus à quoi elle sera dédiée ? Ah oui, voilà, c'était sur la rénovation énergétique : on la mettra en place évidemment, dès qu'on aura la possibilité de le faire et dès qu'on aura les premières conclusions, les premiers rapports de la SET. Donc dans le courant 2023, on aura la possibilité de faire quelque chose, Madame GROSLERON ! On priorise !

**Mme GROSLERON** : Mais là, vous ne ferez rien en 2023 !

**M. FRANÇOIS** : On commencera ! Et ensuite pour la subvention de Tours Métropole qui consiste en un droit de tirage de 1 094 000 euros, sachez que ce droit de tirage va alimenter la rénovation des cours d'école sur l'ensemble des trois années qui restent, c'est-à-dire 2024, 2025 et 2026. On a déjà dépensé 264 000 euros cette année, voilà pour répondre à cette question-là.

Au sujet des emprunts, je vais laisser la parole à Monsieur DIOP puis à Madame DRAPEAU qui vous parlera des RH. Sur la politique d'emprunt que nous voulons faire, *a priori* pour l'instant, ce n'est pas nécessaire d'après toutes les études qu'on a faites dans nos services. Vous pourrez répondre effectivement à cette question précise, Monsieur ROSMORDUC ! Je laisse la parole à Monsieur DIOP.

*[K. DIOP inaudible de 1 h 50 min 2 s à 1 h 50 min 30 s.]*

**M. FRANÇOIS** : Voilà, merci beaucoup. Pas de questions vis-à-vis de l'emprunt ? Parce que comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je pense qu'il faut qu'on aborde les questions point par point. Si vous avez des questions qui se posent au moment où on aborde le sujet c'est bien, plutôt que d'y revenir en permanence et de jouer cette partition qui parfois ressemble à... Donc Monsieur ROSMORDUC, je vous écoute sur l'emprunt.

**M. ROSMORDUC** : Mon intervention sera un peu globale parce qu'on ne peut pas purement sectoriser un débat budgétaire comme cela. Car généralement, on empreinte pour des travaux et donc on parle des travaux en même temps que de l'emprunt. Si on emprunte, ce ne sont pas des ressources propres donc je ne comprends pas trop la logique de... C'est très bien de vouloir organiser le débat, pour le coup je trouve qu'on a des débats où on s'entend, donc je vous donne un bon point aussi !

**M. FRANÇOIS** : Merci, Monsieur ROSMORDUC !

**M. ROSMORDUC** : Mais du coup je ne comprends pas trop comment vous voulez qu'on fonctionne : on a des questions sur les dépenses, ce qui touche l'emprunt...

**M. FRANÇOIS** : On peut en parler après alors dans ce cas-là, c'est juste sur la politique. Monsieur JEANNEAU ?

**M. JEANNEAU** : Alors je suis quand même étonné en fait qu'on ait reçu ces éléments d'ouverture au DOB par courriel. On aurait pu quand même les évoquer en Commission des finances parce que là aujourd'hui, je vois plutôt un document de communication visant à montrer globalement que la Ville avance. J'y vois quand même quelques éléments qu'on a pu noter dans cet élément d'ouverture, alors qu'on aurait pu évoquer l'aspect technique et se poser des questions.

Je fais juste une petite parenthèse : j'entends le discours technique de Monsieur DIOP. Ceci étant, c'est surtout une question de volonté, de philosophie. L'emprunt aujourd'hui, Béatrice GROSLERON vous l'a dit, est beaucoup plus intéressant que l'emprunt dans deux ans. Parce que les taux d'intérêt vont augmenter et si on n'emprunte pas aujourd'hui, on n'est pas en bonne gestion « de père de famille » pour faire plaisir à Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD. Ceci étant, si je lis votre élément d'ouverture au DOB, qui est un bel outil de communication, je note en page 3 cet élément : « toute position consistant à promettre que la Ville pourrait faire face aux difficultés sans modifier son périmètre d'intervention et sans recentrer ses politiques publiques sur les préoccupations de nos concitoyens serait tout simplement réfléchi. » **[1 h 52 min 31 s – note rédaction : sens difficilement compréhensible, M. JEANNEAU a certainement voulu dire plutôt « irréfléchi » C'est ce qui est écrit en page 3 du document d'ouverture au DOB].** Je ne sais pas qui a écrit cette phrase, mais celle-ci est complétement inopérante par rapport à ce qu'on peut voir dans tout ce que vous proposez en termes d'investissements, en termes de réalisations, en termes de vie qui change... Donc il aurait été intéressant, avant de nous envoyer ce document, que celui-ci soit relu de façon à voir s'il y a vraiment une cohérence entre ce qui est écrit et ce qui est proposé.

Concernant la page 4, j'ai une phrase que je ne comprends pas, sur le développement des capacités d'accueil. Pour moi, cela signifie un accroissement des capacités d'accueil dans les écoles. Et compte tenu du fait que nous avons une « démocratie » *[note rédaction : c'est un lapsus - 1 h 53 min 28 s]* qui baisse à partir de 2022, je ne vois pas l'intérêt en fait d'avoir un axe dessus.

**M. FRANÇOIS** : Ce n'est pas la démocratie !

**M. JEANNEAU** : Oui, la démographie !

**M. FRANÇOIS** : La démocratie, elle n'a pas baissé, on vous l'a montré en début de Conseil.

**M. JEANNEAU** : Excusez-nous, donc la démographie en fait baisse. La natalité a baissé, il me semble, de 40 enfants en 2022 par rapport à 2019. Si nous avons regardé les chiffres : on est à 220 naissances en 2019, 2020 et 2021 en moyenne à peu près. Et on doit être à 186 naissances à peu près en 2022 sur Saint-Pierre-des-Corps. Vous regarderez les chiffres, mais concrètement j'ai été les voir, ils sont vrais. On a donc 40 naissances en moins en 2022. Donc lorsqu'on dit concrètement dans ce beau document de communication qu'on va développer les capacités d'accueil, j'avoue que j'y perds mon latin par rapport à ce qu'a évoqué tout à l'heure Monsieur BRIMOU. Je continue...

**M. FRANÇOIS** : On va peut-être essayer de vous répondre parce que là, vous êtes parti pour un monologue !

**M. JEANNEAU** : Béatrice GROSLERON l'a fait tout à l'heure, je pense qu'on peut le faire aussi ! Vous êtes quand même en capacité de noter les éléments pour pouvoir nous répondre point par point si vous le souhaitez.

Donc en page 5, au sujet du projet alimentaire local, je vous rassure : ce projet alimentaire local a été constitué lors du précédent mandat. Donc ce bel objet de communication qu'est le DOB *[note rédacteur : il a voulu plutôt dire « ROB – Rapport d'Orientation Budgétaire » - 1 h 54 min 50 s]* n'est en fait concrètement qu'une logorrhée sur vos capacités à changer la ville. Mais ne vous inquiétez pas, la ville elle change tranquillement, etc. Et elle évolue aussi, avec ou sans vous.

Ensuite, on continue page 12 : quelle lecture intéressante nous avons pu avoir ! Donc page 12, sur la réhabilitation de la piscine municipale, je me souviens d'un discours de l'ancien Premier Adjoint. Je ne parle pas du précédent-précédent, ce n'est pas celui d'il y a 2 ans, mais bien le précédent, autrement dit, Christian BONNARD. Celui-ci avait évoqué le chiffre de 6 millions d'euros annoncé sur la réhabilitation de la piscine, disant que « c'était énorme ». Et là, on est maintenant à 10 millions alors que lors du précédent mandat, pour avoir posé la question à l'ancien Adjoint aux sports, Monsieur Chipot, on était aux alentours des 4 millions.

**M. FRANÇOIS** : Non, 9 millions !

**M. JEANNEAU** : Non, on était aux alentours des 4 millions. Plus précisément 3,7 millions, c'est ce qui était évoqué par Monsieur CHIPOT. Je l'ai eu cet après-midi et donc il m'a bien dit concrètement qu'on était autour des 4 millions.

**M. FRANÇOIS** : Monsieur JEANNEAU !

**M. JEANNEAU** : Monsieur le Maire, on ne joue pas au ping-pong s'il vous plaît ! On ne joue pas un ping-pong, je pose l'ensemble des éléments. Je ne doute pas de votre colère concrètement, mais ce sont les chiffres qui m'ont été annoncés par l'ancien Adjoint aux sports cet après-midi. Dont acte. Avec Monsieur Chipot, nous avons évoqué justement deux points dans les conversations que nous avons eues. Il y avait d'abord la question de la réhabilitation sur l'aspect géothermique : si on creuse concrètement dans ces 10 millions, est-ce que des travaux de géothermie ou des panneaux solaires sont prévus ? On ne sait pas.

Autre chose, il y avait un Plan Piscine lors du précédent mandat au niveau de Tours Métropole, qui consistait en un fonds de concours autour de 50 %. Donc est-ce que dans les 80 % de financement évoqués, concrètement, il n'y a que l'État ? Au vu de ce qui est marqué, il semblerait que ce soit le cas. Ces 50 % ont-ils été oubliés ou sont-ils intégrés dans les 20 % qui seront des fonds propres ? On abordera peut-être cette question en Commission municipale. Mais ceci étant, 10 millions, cela fait beaucoup.

On continue après sur la page 23 : là, c'est pour Monsieur GARCIA à propos du CLSPD. Il me semblait qu'il existait auparavant donc je ne vois pas pourquoi on en fait quelque chose d'assez conséquent, il existait auparavant !

J'en arrive à la page 21. Alors là c'est philosophique dans le sens où il est marqué ici : « *depuis la loi du 15 avril 1999, les Polices Municipales sont reconnues comme un acteur nécessaire, voire indispensable de la sécurité publique française.* » Là-dessus, je suis d'accord. « *Les récentes crises terroristes ou encore sociales (Gilets Jaunes) et sanitaires ont confirmé cette tendance d'une montée en puissance de la Police Municipale.* » Je tiens juste à rappeler que la Police Municipale n'est pas une force d'intervention en cas de manifestation. Elle répond aux besoins de proximité et surtout à la tranquillité, la sûreté et la salubrité publiques, qui sont les pouvoirs du Maire. On ne va pas faire intervenir des Policiers Municipaux sur des interventions de maintien de l'ordre, cela ne colle pas. On vous l'a déjà dit en Commission de sécurité, en Commission générale et malheureusement, on est obligés d'y revenir. Donc sur ce texte concrètement, je ne sais pas qui l'a écrit, mais il faudrait faire attention à ce qui est écrit pour éviter une incompréhension de la population par rapport aux missions réelles de la Police Municipale.

Je continue pour finir avec la page 25 sur la Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées. Je pense que Michel SOULAS pourra me le confirmer, mais il y avait bien une Commission Handicap lors du précédent mandat, il me semble. Parce qu'on avait quand même quelques amis qui en faisaient partie. Cette Commission Handicap, elle existait auparavant. Si si ! Désolé de dire cela, mais on a quelques habitants, membres de partis politiques, pas du mien, qui en ont été membres. Donc voilà, il faut aussi rappeler les choses par rapport à cela.

*Propos hors micro tenus par un élu. [1 h 58 min 48 s]*

**M. JEANNEAU** : Mais c'est normal entre guillemets que vous ne le connaissiez pas, vous étiez membre de l'opposition.

**M. FRANÇOIS** : On vous répondra, Monsieur JEANNEAU.

**M. JEANNEAU** : Je terminerai donc par ceci en page 27 sur la place Maurice-Thorez. Vous avez connaissance de tout le débat qui se tient depuis deux ans, sur la réhabilitation de cette place. Certains de vos élus se sont permis de se lâcher par rapport à cela, en disant que le projet globalement n'a pas été suivi depuis le début du mandat : et on obtient malheureusement ce qui en résulte aujourd'hui. Autrement dit, quelques commerçants sont partis dépités, d'autres ont une convention d'occupation ou un bail de 18 mois. Allez comprendre par rapport à d'autres qui eux, bénéficient d'un bail commercial de 3 ans, 6 ans ou 9 ans, donc ce qu'on appelle un bail commercial avec possibilité de transfert. Enfin bref, il n'y a aucune équité entre les commerçants qui voulaient continuer sur la place Maurice-Thorez. Aujourd'hui, on entend la communication, mais on se retrouve malheureusement avec un départ de certains commerçants qui est regrettable, mais que vous auriez pu éviter au moment où cela s'est fait.

**M. FRANÇOIS** : Merci Monsieur JEANNEAU, nous allons d'abord répondre, si vous voulez bien, à Madame GROSLERON. Sur les emprunts, c'est fait et sur les RH, je laisse la parole à Madame DRAPEAU.

**Mme DRAPEAU** : Alors pour vous répondre, donc effectivement le service est en train de s'étoffer petit à petit en compétences. Le service déménagera également à l'ancienne Poste *a priori* en

septembre 2023. Avec Madame JULIEN, il y a tout un travail cette année pour mettre en place un plan de formation, avec le CNFPT notamment. Il est prévu aussi de faire remonter les besoins des services auprès du service des ressources humaines, pour savoir dans quels domaines il y aurait besoin de formations. Voilà, il y a tout un recensement qui va avoir lieu.

**Mme GROSLERON** : Ce n'est pas indiqué dans le ROB.

**Mme DRAPEAU** : Non, mais en tout cas, je vous le dis : il s'agit du travail qui sera mené avec la DRH tout au long de l'année, entre autres sur le Plan Formation, mais aussi sur d'autres points, notamment la prévention, la sécurité au travail, etc.

**M. FRANÇOIS** : Madame GROSLERON pour votre information, le ROB est un document très technique qui est envoyé à la Préfecture. Il ne contient pas forcément les points de détails qui seront abordés, c'est important. Je voulais qu'on vous réponde aussi sur le décloisonnement des écoles de Saint-Pierre-des-Corps, avec Monsieur BRIMOU.

**M. BRIMOU** : Merci Monsieur le Maire. Alors encore une fois, ce que j'ai entendu est très caricatural et je voudrais apporter quelques éléments d'explication. Je vais être très rapide, c'est promis. Pour l'année 2023, la majorité s'est donnée comme grande orientation « une ville en transition. » Qu'est-ce qu'une ville en transition ? C'est bien évidemment agir face à l'urgence climatique. Madame GROSLERON, je tiens à rappeler que notre équipe est arrivée le 4 juillet 2020. Nous avons hérité d'une situation avec un patrimoine communal dans un piteux état, et je pèse mes mots. Ce patrimoine n'était pas entretenu, ce qui fait qu'aujourd'hui, on se doit d'agir pour rénover l'ensemble de ce patrimoine afin qu'il puisse durer dans le temps. Donc c'est à la fois un impératif économique et écologique.

**Mme GROSLERON** : Excusez-moi, mais cela n'a rien à voir avec ma question.

**M. BRIMOU** : Madame GROSLERON, c'est mon propos introductif. Je structure ma réponse si vous préférez et je vous apporte ma réponse juste après... Ah non, mais c'est bien beau de faire des grands gestes ! Vous-même passez du temps à parler, etc. Quand l'élu en question est en charge du dossier, j'aimerais bien qu'on ait un peu de respect et que je puisse vous donner les éléments de détail, puisqu'après vous vous plaignez de l'absence de détails et d'explications ! Donc un peu de respect, je pense que j'en ai, on en a tous quand même entre nous : je vous écoute suffisamment avec politesse, je demande juste la même chose.

Donc je disais qu'effectivement, dès l'année 2020-2021 nous avons lancé notamment ce qu'on appelle le Plan École Avenir qui s'inscrit surtout dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier Énergie qu'a énoncé Monsieur le Maire. Ce plan École Avenir porte bien évidemment sur l'amélioration des performances énergétiques puisqu'au regard des critères, on a des objectifs à atteindre. Cela porte évidemment aussi sur le développement des capacités d'accueil, cela me fera la transition avec l'intervention de Monsieur JEANNEAU. Oui, aujourd'hui, j'ai des écoles en tension, notamment sur le quartier prioritaire avec Henri-Wallon où les élèves sont dans des Algeco. Les travaux d'extension de l'établissement vont d'ailleurs commencer dans les prochains mois avec la construction de deux nouvelles classes pour pouvoir mettre ces enfants dans de bonnes conditions d'apprentissage, de même que pour le personnel.

Mais j'ai aussi d'autres écoles en tension et je le dis : je pense notamment au secteur Paul-Louis-Courier. Au regard des mesures que nous annonce le gouvernement avec les dédoublements de classes et autres, on n'est pas à l'abri en 2024 d'avoir de nouvelles classes supplémentaires dans ce groupe scolaire. Donc se pose la question de savoir où va-t-on mettre les enfants. C'est aussi pour cela qu'avec l'étude que va nous faire la SET, nous aurons des orientations à la fois pour pouvoir rénover notre patrimoine, mais aussi pour agrandir certaines écoles. Voilà ce que je voulais dire, c'était assez court, merci.

**M. FRANÇOIS** : Je vais répondre quand même sur le CLSPD.

**M. BRIMOU** : Ah, je n'ai pas répondu sur la transition alimentaire, c'est important. On me demande d'aller vite, donc j'essaie de faire vite. Oui, Monsieur JEANNEAU, je pèse mes mots, il n'y avait pas de stratégie alimentaire sur le territoire avant 2020. Là aujourd'hui un cadre est donné en matière de transition alimentaire et en matière d'accès au bio. Il n'y avait pas de stratégie alimentaire, encore une fois. Aujourd'hui, l'exécutif a fixé des objectifs pour augmenter la part du bio, de produits durables et de qualité. Encore une fois, on fait mieux que la loi EGalim, je tiens à le dire : il y a tout un tas de dispositifs qui vont se mettre en place comme les « samedis du goût », etc. Donc voilà, cela fait partie aussi de la stratégie alimentaire qu'on a développée depuis 2020.

**M. FRANÇOIS** : Je vais juste répondre à ce qu'a exprimé Monsieur JEANNEAU tout à l'heure, qui nous a dit que le CLSPD existait. Vous avez complètement raison, mais il était mort ! Il ne vivait pas donc il faut qu'on le remette au goût du jour. Là vous avez complètement raison.

**M. JEANNEAU** : Ce n'est pas vrai !

**M. FRANÇOIS** : Mais il n'y avait plus de réunions, il n'y avait plus rien, ça ne vivait pas. C'est ce que nous a dit la Police nationale : ils nous ont dit « *il faut faire revivre votre CSLPD, il faut qu'on puisse le remettre en réunion, le faire avancer, le faire fonctionner.* » C'est exactement ce qui nous a été dit. N'y voyez pas une attaque personnelle, pas du tout ! C'est sincèrement ce qui a été dit.

**Mme LEFÈVRE** : À ce sujet, je suis allée à une rencontre en juin 2022 au niveau métropolitain où justement, tout était grisé au niveau de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps concernant le bilan au niveau accession-mobilité. On n'avait aucune information sur les années précédentes : cela a confirmé pour moi le fait qu'effectivement, il n'y avait pas de Commission. Aucun chiffre n'était remonté. Toutes les villes avaient fourni un bilan, mais aucun de la part de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps. D'où effectivement cette notion que s'il y avait une Commission, elle s'était endormie.

**M. FRANÇOIS** : Ce n'est pas une attaque, c'est juste une analyse.

**M. JEANNEAU** : Madame LEFÈVRE, il y avait en effet un CLSPD. Sur l'absence de transmission d'informations, j'avoue que je ne comprends pas, mais il y avait bien un CLSPD. En fait, j'interviens surtout sur la forme, je considère que cet élément-là est plutôt un élément de communication qu'un élément factuel, contrairement à ce à quoi on a eu droit en Commission Finances où il y avait des éléments très techniques. Mon propos est juste de dire « attention à ce que ce document ne soit pas qu'un document de communication, au détriment de ce qu'il se passait avant. » Le discours qui tend à dire qu'avant il n'y avait rien et puis maintenant il y a tout, on sait ce que c'est. On est entre adultes, donc arrêtons un peu de se prendre pour des petits enfants, avec des donneurs de points ou des donneurs de leçons. C'est tout ce que je veux dire.

**M. FRANÇOIS** : Monsieur JEANNEAU, c'est vous qui avez porté cela sur le devant de la scène, comme vous avez dit que la Commission Accessibilité existait avant !

**M. JEANNEAU** : Oui, mais elle existait avant !

**M. FRANÇOIS** : Attendez, écoutez, j'ai reçu des associations en charge des personnes en difficulté motrice et en situation de handicap. Elles m'ont dit que « ça n'a jamais existé. » On n'a pas de retour, je n'ai aucun document sur la Commission d'Accessibilité. Moi je le dis sincèrement, c'est tout. Je ne cherche pas à dire que ce n'était pas bien avant. Sauf qu'une association m'a demandé effectivement de mettre en place une Commission d'Accessibilité. Pour le grand public, cette Commission a pour objet la prise en compte du handicap. Non, je n'ai pas le nom précis de l'association parce que je connais simplement la personne. Voilà ce qu'on voulait dire.

**M. SOULAS** : Oui, à la suite de l'intervention de Monsieur BRIMOU, je voudrais réagir, parce que c'est vrai que tout à l'heure, peut-être que mon geste a été mal pris. Mais ce discours-là, on l'a entendu déjà quand même pas mal de fois. J'entendais tout à l'heure qu'on se rapprochait des services de l'Éducation nationale pour tout un tas de raisons. Donc je rappellerai quand même,

Monsieur BRIMOU, qu'il y a quelque temps l'Éducation nationale a fait, après Tours, des audits sur les écoles de Saint-Pierre-des-Corps, via la Fédération Départementale des Délégués de l'Éducation nationale. Vous étiez invités au bilan, et il n'y avait aucun élu de la ville de Saint-Pierre-des-Corps. Ils ont été reçus par le cadre en charge de la culture. Cela a été d'un mépris total.

Alors évidemment, ces cadres de l'Éducation nationale n'ont pas l'expertise, mais il y a eu des audits et vous avez été invité à la restitution.

*Propos inaudibles de protestation dans la salle. [2 h 09 min 9 s]*

**M. SOULAS** : On en parlera après si vous voulez, mais simplement je vous dis que j'ai participé la semaine dernière à leur Assemblée Générale. Le nom de Saint-Pierre-des-Corps a circulé pendant quasiment toute la réunion pour dire, « on a fait le boulot sur Saint-Pierre-des-Corps comme on a fait le travail à Tours, et on a été reçus par le Maire de Tours pour l'audit ». Ce travail-là a été fait sur Saint-Pierre-des-Corps, alors c'est quand même hallucinant que l'Adjoint à la Jeunesse, à l'Éducation, découvre cela ! Vous avez été invité et en fait, il n'y avait aucun élu de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, sauf un cadre en charge de la culture. Donc avec tout votre discours de type « je fais, je fais, je fais, je fais », eh bien de temps en temps, lorsque les services de l'Éducation nationale vous sollicitent, il serait bien quand même d'être présent.

**M. FRANÇOIS** : Je vais répondre de manière dépassionnée : il est vrai que je n'ai aucune connaissance de cette invitation. Alors si on la retrouve, vous allez me traiter de menteur, mais je vous assure que je n'ai aucune connaissance de cette invitation. Donc on veut bien travailler avec l'Éducation nationale, au contraire ! Monsieur SOULAS, je vous réponds : on veut vraiment travailler avec l'Éducation nationale, c'est vraiment un de nos buts !

**M. ROSMORDUC** : Alors je vais intervenir juste sur une question de forme en préalable, afin de répondre sur le débat qu'on a pu avoir sur la carte scolaire. Je pense qu'on a vraiment un problème de méthode dans la façon de gérer les dossiers pour qu'on puisse les comprendre, y compris au niveau du grand public. Juste sur la question de la carte scolaire, une Commission s'est tenue il y a maintenant pas mal de temps et a annoncé une sectorisation qui va venir. On sait que maintenant, l'étude va être amorcée. En même temps on prévoit les travaux et ils sont déjà lancés, avec des dossiers de demandes de subventions qui sont lancés aussi. En même temps, on sait qu'on va remodifier le PLU pour savoir comment et où on va densifier et faire les choses, avec un démographe qui va travailler là-dessus sans savoir même où seront les lieux de densification ou pas. Donc je souhaite vraiment bon courage au démographe que vous allez payer pour travailler là-dessus sans les données d'urbanisme clairement posées.

Je veux donc dire qu'on fait vraiment les choses à l'envers et en même temps, au milieu de tout cela, vous nous aviez annoncé, il y a encore une fois bien longtemps, qu'il fallait réduire le nombre d'écoles sur le territoire pour faire des économies ; à la fois d'énergie et d'amélioration du fonctionnement. Donc pour moi, on marche vraiment sur la tête et c'est un peu pareil au niveau du Rapport d'Orientation Budgétaire. Je vous rappelle juste vraiment la difficulté de la méthode : on a eu une Commission des Finances avec le rapport d'orientation qui nous a été présenté, sans aucun tableau clair listant les investissements. C'était sous le coude de la majorité à la fin de la réunion. Il a été convenu que vous nous transmettiez un tableau net des investissements : sauf erreur de ma part, on ne l'a pas reçu. Donc on a une Commission où on nous parle de plusieurs millions d'euros d'investissements, mais on ne sait pas de quoi on parle. Et lorsqu'on reçoit l'ordre du jour, le tableau change. Pour vous rassurer, on regardait par rapport aux montants qu'on avait : or on avait 15 millions d'euros de subventions sur 4 ans annoncés au premier rapport. Et pour l'ordre du jour du Conseil, sans aucune explication, sans listing de montants des travaux qui sont faits, on n'en est plus qu'à 8 millions. Je dirais qu'en une semaine et demie, vous avez perdu 7 millions d'euros de recettes, c'est pas mal. Je vous donnerai encore une fois un bon point si vous me permettez sur ce sujet-là. Alors heureusement pour vous, cela va avec des baisses de dépenses, mais on ne nous les explique pas. Ces baisses de dépenses, c'est à peu près 5 millions d'euros par exemple en 2025 sur la ligne

« travaux ». Vous voyez qu'on sera très bien éclairés puisque cette ligne passe de 15 à 11 millions et quelques : je vous laisserai regarder comparativement les deux tableaux.

**M. CONTE** : Juste une question sur les 15 millions dont vous parlez : sur quelle ligne sont-ils ?

**M. ROSMORDUC** : Vous pouvez regarder page 39 sur ce qui nous a été envoyé, et page 37 sur ce que vous nous avez envoyé pour ce Conseil Municipal, si vous voulez. On les a lus même si moi du coup, je n'ai pas lu le tableau que vous avez envoyé avant-hier à midi pour préciser certains éléments. Mais franchement il y a quelque chose qui n'est pas sérieux de votre part. Vous nous faites travailler en Commission avec juste des chiffres sans listing, vous promettez un listing au lendemain qu'on n'a pas eu et une semaine après, on a des chiffres qui évoluent de plusieurs millions d'euros. Donc ce débat d'orientation budgétaire n'est pas sincère. Sinon, par rapport à l'inquiétude du défaut d'emprunt qui a été exprimée, moi, je suis assez rassuré parce que vous allez devoir faire de l'emprunt. En effet, vous annoncez 15 millions de recettes de subventions sur 4 ans. Donc on va regarder ce que vous votez, ce que vous allez faire comme dépenses, mais ça m'étonnerait très sincèrement que vous touchiez 15 millions ou 8 millions de recettes en subventions directes d'investissement. On verra si c'est le cas, mais sur les emprunts, le dernier tableau qu'on nous a envoyé indique 0 euro d'emprunt en 2023, 0 en 2024, 0 en 2025, 0 en 2026 !

Donc pour rebondir sur ce qui a été dit en Commission, une Ville qui ne sait pas s'endetter, c'est une Ville qui n'est pas bien gérée. Vous nous avez donné un ratio, on est à 4 années de ratio de désendettement. Or la phase d'alerte à ce sujet est autour de 10 ans. Donc on a le temps avant d'y aller, on n'est pas du tout dans le rouge et c'est le moment d'investir pour porter les choses. Donc moi je fais le pari que votre « 0 emprunt », si vous faites les dépenses que vous annoncez, ne pourra pas tenir. Vous avez dit que le Rapport d'Orientation Budgétaire est un document très technique, mais cette technicité cache visiblement un document de communication aussi, parce que pour moi il n'y a pas de sincérité. Il n'y a pas de sincérité à présenter 20 millions d'euros d'investissements sur le sport par exemple, comme vous nous l'avez dit en Commission, avec 0 euro d'endettement !

**M. CONTE** : Sauf erreur de ma part, vous n'étiez pas en Commission !

**M. ROSMORDUC** : Excusez-moi, mais je pars quand même des éléments que vous nous donnez, je n'ai pas inventé ce que vous ne nous avez pas dit !

**M. CONTE** : De mémoire, vous n'étiez pas arrivé à l'heure en Commission des Finances. Donc pour expliquer pourquoi il y avait une erreur sur le tableau, en fait le budget de 10 millions de la piscine a été compté deux fois. Du coup sur les investissements au niveau du sport, on en était à plus de 20 millions d'euros. Moi, j'étais content, honnêtement, mais on m'a dit « non, tu ne les auras pas ! » Donc la piscine a été comptée deux fois, donc cela a effectivement modifié tous les autres tableaux derrière.

**M. FRANÇOIS** : Si vous permettez Monsieur ROSMORDUC, on a mis effectivement des subventions, c'est ce qu'on a expliqué tout à l'heure à Monsieur SOULAS qui l'avait déjà évoqué. Ces subventions, on n'est pas sûrs de les avoir. Elles rentrent dans le cadre du CRTE comme je l'ai expliqué en tout début d'intervention. Je vais laisser la parole à Monsieur DIOP pour vous répondre parce qu'il lève la main depuis tout à l'heure et me dit : « *Monsieur le Maire, laissez-moi répondre, il faut que je réponde, ce sont des éléments techniques.* » Donc on va effectivement lui laisser la parole, merci Monsieur DIOP !

**M. DIOP** : Effectivement sur le document qui a été envoyé pour la Commission des Finances, la piscine était en doublon. Il y a eu un dysfonctionnement entre le service Bâtiments et le service financier. Le service Bâtiments avait mis sur le tableau des hypothèses pour la piscine. Et moi j'ai fait l'erreur de comptabiliser les deux hypothèses, c'est pourquoi on avait sur le sport 18 millions. En ce qui concerne les subventions prévues dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, celles-ci relèvent quasiment toutes du CRTE. Les dossiers CRTE sont en cours de dépôt sur le site de la préfecture,

mais d'ici mars, on n'aura pas de notification. Et donc inscrire une subvention qui n'est pas notifiée, c'est le début d'un budget insincère. Donc on fera peut-être une décision modificative. Nous avons aussi des fonds verts et le lien a été ouvert hier pour déposer les fonds verts : donc on peut bénéficier des fonds verts pour la végétalisation des cours d'école.

Pour ce qui est du droit de tirage de Tours Métropole, ici c'est une recette certaine. Il faut flécher des opérations qui rentrent dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants, y compris aussi la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Donc pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux, on se retrouve avec le CRTE, on a le Département qui nous suit avec le fonds F2D et on a le droit de tirage de la Métropole. Le droit de tirage de la Métropole, il faut l'utiliser sur la période 2021-2026 : il s'agit donc d'une réserve que nous détenons et on privilégie les subventions externes venant de l'État. Donc voilà sur les subventions.

En ce qui concerne les emprunts, je reviens un peu là-dessus. Il faut faire attention parce que comme le disait un chancelier allemand, l'emprunt d'aujourd'hui c'est la fiscalité de demain. Ce qu'on dit quand on intervient dans les cours au CNFPT, c'est que n'importe quelle commune peut construire le Stade de France à coups de 100 millions. À Saint-Pierre si on veut, on pourrait construire cette structure-là : on « budgétise » et on lance le marché. Mais la préfecture nous attend au tournant : c'est-à-dire à l'année N+1, quand on va commencer à rembourser les emprunts, la règle de l'équilibre budgétaire ne sera plus respectée. Car contrairement aux particuliers, nous ne pouvons pas emprunter pour rembourser la dette, c'est interdit en contact public. Et donc, si on privilégie l'emprunt pour financer de l'investissement, le risque c'est le surendettement. Voilà le risque, et c'est pourquoi sur le plan technique, on privilégie l'autofinancement, c'est-à-dire des ressources internes à la collectivité, pour financer de l'investissement. On peut emprunter, mais sous réserve de ne pas dégrader les ratios des années futures. En fait c'est comme un particulier qui emprunte pour le financement de sa maison, mais le souci, c'est qu'au moment de rembourser cet emprunt-là, il dépasse sa capacité d'emprunt. Il va alors emprunter pour financer l'emprunt. D'où le risque de l'utilisation par certains particuliers des crédits *revolving*. J'utilise un crédit *revolving* pour rembourser, mais le mois N+1, je ne peux plus rembourser ce crédit *revolving*. Je vais utiliser un autre crédit *revolving* pour rembourser et c'est le cycle de l'engrenage. Et ça, sachez que cela n'existe pas en contrat public, c'est interdit. Donc voilà quelques réponses techniques que je voulais vous donner sur les emprunts.

**M. FRANÇOIS** : Merci Monsieur DIOP. Pour rappel, il nous est arrivé, dans la collectivité, de payer jusqu'à 1 093 000 euros d'intérêts, rien que d'intérêts par an. Imaginez ce que l'on aurait pu faire si on avait eu une politique où on aurait moins emprunté et une capacité d'autofinancement qu'on aurait augmentée. La capacité d'autofinancement pour le public, c'est l'épargne que l'on est capable de réaliser chaque année pour l'investissement. Imaginez ce qu'on aurait pu faire avec ce 1,93 million ! Donc je pense que oui, l'emprunt c'est nécessaire quand on a des projets qui peuvent aboutir, qu'on a du mal à financer et qu'on sait indispensables. Mais il faut le faire avec parcimonie, parce qu'à un moment donné, effectivement, on est rattrapés par nos capacités de remboursement. La Ville de Tours actuellement fait face à ce qu'on appelle le « mur de la dette », et ça n'est pas une situation facile. Monsieur ROSMORDUC !

**M. ROSMORDUC** : Oui, je vais essayer de répondre, parce que j'ai été interrompu juste pour répondre à un petit argument, et puis je vois que cela a duré. Alors *mea culpa* sur mes 15 minutes de retard en Commission. La correction effectuée n'a pas été portée à ma connaissance, je l'entends complètement. Cependant je ne suis pas sûr d'y retrouver mes petits avec 10 millions d'euros qu'on enlève en dépenses en trop, et simplement 7 millions de delta entre ce qu'on avait le jour J et ce qu'on a eu là, pour le Conseil Municipal. Parce que 7 millions de recettes en moins ne peuvent expliquer une baisse de 10 millions : il y a encore 3 millions qui se « baladent », donc j'aimerais bien qu'à un moment donné, on ait des chiffres clairs qui soient posés. Si vous me dites que vous avez baissé les dépenses pour 10 millions, ça n'explique pas une baisse de recettes de 7 millions. Ou alors vous avez augmenté des dépenses ailleurs et du coup, on n'a pas de lisibilité sur ces augmentations faites en parallèle afin d'obtenir des chiffres équilibrés.

Je remercie Monsieur DIOP pour ses précisions techniques parce qu'en plus, elles servent un petit peu ce que je commençais à dire, c'est-à-dire qu'on inscrit les subventions quand elles sont certaines, sinon c'est le début de l'insincérité. Or vous inscrivez 8 millions de recettes, les dossiers sont déposés, mais il n'y a aucune certification. Donc un Débat d'Orientation Budgétaire fondé sur un rapport sincère nous dirait qu'il n'y a pas autant de recettes de subventions, mais que vous avez un potentiel d'investissement au moins égal. Donc voilà, je vous remercie pour cette démonstration-là : on n'a pas les certitudes en matière de recettes, mais en inscrivant 0 emprunt pendant 4 ans, à mon avis vous trompez le public, vous trompez les élus et ce n'est vraiment pas sérieux. *A priori*, vous n'aurez pas ces 7 millions d'euros. Il faudrait savoir ce qui a été fléché au titre du CRTE et ce qui sera accordé sur la Région Centre : vous avez peut-être ces éléments-là pour être aussi optimistes ! On va faire le ratio à l'habitant et on va reprendre le pari de ce que vous allez mettre dans les votes de budget. Aujourd'hui je vous rejoins, on n'est pas sur le vote du budget à l'euro près. Mais porter tout ce que vous portez en investissements et avoir comme objectif budgétaire 0 emprunt sur 4 ans, ce n'est pas possible. On ne les fera pas, vous ne les ferez pas et ce n'est pas sérieux.

**M. JEANNEAU** : Je remercie Monsieur DIOP pour ces éléments techniques qui nous ont été apportés. Ceci étant, il y a des emprunts qui sont nécessaires à ce qu'on appelle la transition énergétique. Aujourd'hui on a une déperdition, on a des fluides qui sont assez conséquents du moins en termes financiers. Il faudrait les compenser par des investissements. Et d'ailleurs c'est pour cela que vous avez mis en place avec la SET un schéma directeur sur l'énergie, vous permettant d'avoir un audit et de pouvoir faire les travaux après. Il serait intéressant aujourd'hui d'emprunter parce que, je le répète, les taux d'intérêt sont moins conséquents cette année qu'ils le seront dans un an ou deux. Et c'est la seule chose qu'on dit, c'est qu'en clair, sur une bonne gestion en père de famille, comme cela a été évoqué auparavant, il faudrait vraiment concrètement agir dans ce sens-là. Oui, je sais, je suis un peu lourd, mais là aujourd'hui, vous fonctionnez en fait sur deux éléments : la hausse de la fiscalité que vous avez mise en place il y a un an de cela. Celle-ci vous rapporte des éléments assez conséquents en 2023. On est bien sur une hausse de la fiscalité, mais si vous n'ajustez pas l'emprunt dessus, on risque concrètement à un moment donné d'être coincé.

Je rappelle qu'en Commission des Finances, il avait été répondu qu'on avait une possibilité jusqu'à 17 millions d'euros d'emprunt. Or en fin d'année, on sera à 13 millions : on a donc 4 millions d'euros qui peuvent être développés. En réalité d'un point de vue technique, on est actuellement à 15 millions, mais à la fin de l'année, on remboursera 2 millions. Donc on aura soit 2 millions, soit 4 millions de marge d'emprunt entre guillemets. Mais en clair, nous avons une possibilité d'emprunt jusqu'à ce montant-là. Cela pourrait servir pour la transition énergétique qui nous permettrait de faire baisser les coûts des bâtiments. D'où l'intérêt d'obtenir cet emprunt maintenant.

Ensuite, Monsieur BRIMOU nous parlait de l'étude scolaire. Je vais juste poser une question bête : qui l'a faite en 2004 ? S'agissait-il des services municipaux ? D'un bureau d'études ? Des services de l'État ? Puisqu'en effet, la délibération sur la carte scolaire date de 2004, donc il y a bien eu une étude faite avant et cette étude, par qui a-t-elle été faite ? Deux choses : soit l'étude a été faite par un organisme extérieur et dans ces cas-là, eh bien OK, on comprend... Soit elle a été faite en interne et alors là, se pose la question des services et de l'action politique menée par Monsieur BRIOUX par rapport à cela.

Ensuite sur la Loi EGalim, on l'a déjà évoqué, en fait c'est simple. Vous avez mis le pain en bio et ainsi de cette façon cela vous permet d'obtenir les 50 % requis en bio. J'exagère bien sûr, mais cela concourt bien à cet élément-là. Sauf que certes, le pain est en effet bio, mais il est fait à Joué-lès-Tours, il me semble. Donc les boulangers, qui sont des acteurs locaux de la ville, ne sont plus fournisseurs de pain sur Saint-Pierre-des-Corps. C'est pourquoi cette volonté de bio, etc. se trouve quand même un peu limitée par rapport à l'impact que nous avons, en termes de développement économique de nos propres structures.

**M. FRANÇOIS** : Je ne sais pas comment on doit prendre cela !

**M. JEANNEAU** : Concernant la stratégie élémentaire, on l'a déjà évoqué : on a normalement une refonte de ce marché puisque ce marché porte sur 4 ans. Enfin en réalité, c'est un marché annuel reconductible 3 fois sur 4 ans. Donc il faudra retravailler sur les éléments liés à cela parce qu'on est vraiment dans l'erreur, enfin disons dans la bêtise économique. Je vous rassure, il y avait bien une stratégie alimentaire : Jean-Marc PICHON, qui était un de vos copains, l'avait bien mise en place à l'époque. Alors oui, bien sûr, vous avez beaucoup d'amis !

Concrètement, une stratégie alimentaire avait bien été menée, pourquoi ? Parce qu'il y avait aussi des formations dispensées aux agents sur le gaspillage alimentaire, sur la mise en place de produits bio, etc. Si si, puisqu'on l'a évoqué lors de la Commission liée aux appels d'offres : en restauration scolaire, il y avait des choses qui étaient déjà mises en place, donc il y avait obligatoirement une stratégie alimentaire. Sauf qu'en fait c'est simple, vous vous servez en fait de mots pour pouvoir satisfaire votre communication. Je le répète, arrêtez la communication. Soyez dans une logique basique : il y avait des choses avant qui fonctionnaient plus ou moins bien, etc., mais qui fonctionnaient. Vous n'êtes pas arrivés ici en disant « c'est bon, on révolutionne les choses » : ça ne colle pas comme cela !

**M. FRANÇOIS** : Voilà très bien !

**M. JEANNEAU** : Un autre point concernant la fermeture/ouvertures de classe, s'il y avait un travail de fait sur la carte scolaire et surtout sur les zones tampons, je pense qu'on aurait évité cette communication faite par les parents, le stress de tous les services, et même de tout le monde d'ailleurs par rapport à cette ouverture et fermeture. On l'a évoqué l'année dernière, on vous a alerté dessus et aujourd'hui, on se retrouve avec ces annonces de fermeture qui ne le sont plus. Et donc cette annonce d'ouverture, si le travail avait été fait sur les zones tampons, je pense qu'on n'aurait pas eu de souci par rapport à cela.

**M. ROSMORDUC** : Juste une petite précision pour vous rassurer, si vous étiez inquiets par rapport à la citation du chancelier allemand : les emprunts que vous allez faire, même si vous dites le contraire, ne reposeront pas sur la fiscalité de demain, mais sur la fiscalité d'hier, puisque c'est hier que vous avez déjà bien augmenté les impôts. Donc soyez rassurés : vous avez déjà pris les décisions qui vous permettent d'emprunter !

**M. FRANÇOIS** : Merci Monsieur ROSMORDUC. Une intervention pour le groupe *Vivre ensemble* ?

**M. BENZAÏT** : Oui, je vais faire une intervention rapide, elle ne va pas être technique. J'ai lu vite fait le document de communication parce que pour moi, c'est plus un document de communication, je pourrais presque dire un feuillet électoral que vous auriez pu mettre dans les boîtes aux lettres de Saint-Pierre pour les prochaines élections, peut-être.

**M. FRANÇOIS** : S'il vous plaît, Monsieur BENZAÏT !

**M. BENZAÏT** : Je ne sais pas, c'est mon avis sur la chose. Donc j'en ai pris connaissance et je me rappelle aussi le Débat d'Orientation Budgétaire 2021, ou après : quand on est arrivés au moment du vote, on a découvert des insincérités, des choses annoncées au moment du DOB, mais qui n'étaient plus présentes au moment du vote du budget. Je me souviens d'un retoquage de la part de la Chambre Régionale des Comptes à la suite du vote du budget. Donc je m'excuse, je vais être un peu un peu fort, mais sur les questions de budget, je ne vous fais pas du tout confiance. Je sais que vous êtes capable de manipuler : on restera heureusement en veille là-dessus, mais bon...

Pour moi, techniquement ça, aujourd'hui ça ne veut rien dire. On voit quand même des orientations qui ressortent de votre document, de votre feuillet d'informations. Je vais l'appeler ainsi, je ne vais pas l'appeler « élément d'ouverture au DOB », je vais appeler ça « feuillet d'informations. » Donc bien sûr sur la sécurité, vous avez mis le paquet : donc si j'ai bien compris, vous prévoyez 250 000 euros pour la vidéo, 240 000 euros pour la création d'un poste de police au Centre Technique Municipal pour qu'il puisse être accessible à la population. Bon, peut-être que ça aurait été mieux de le faire

plus en proximité de la population. Le Centre Technique Municipal est assez éloigné de certaines parties de la population de la ville, de l'est de la ville par exemple. Donc il faudra m'expliquer le projet de proximité, peut-être que vous en avez un, mais ce n'est peut-être pas le lieu pour en parler.

On avait aussi, mais peut-être que ça sera budgété par la suite, le projet d'armement de la Police Municipale, sur lequel on a pu échanger en Commission Générale. Là-dessus, je ne sais pas si aujourd'hui on pourra en parler, mais on aborde les Gilets Jaunes comme étant un danger à contrer, contre lequel doit veiller la Police Municipale. Je ne savais pas que c'était dans ses prérogatives de lutter contre ce genre d'événements. Je finis mes propos et donc concernant l'armement, vous auriez pu peut-être le faire apparaître plus clairement dans votre document, dans votre feuillet pour nous expliquer vraiment les choses.

Concernant le SAD, je n'ai pas d'espoir qu'il puisse rester sur Saint-Pierre, connaissant votre politique, vos orientations et votre façon de fonctionner. On annonce une étude qui conclura, et je le dis aujourd'hui, 8 février, à la fermeture à venir prochainement, je pense, du service d'aide à domicile avec une privatisation et donc un service qui coûtera probablement plus cher pour les habitants. Donc là-dessus, vous nous jouez votre rôle classique : on étudie et puis on ferme. C'est comme la vente du patrimoine communal, du patrimoine privé de la ville : on lance des pseudo-études et puis après, la décision est déjà prise bien en avance. Je pense que ces décisions ont été prises le 15 juillet 2020 lors d'un bureau municipal. Donc là-dessus je n'irai pas plus loin. Simplement pour ce temps de parole qui m'est offert, je dirais que le boulot du Maire n'est pas d'envoyer des policiers municipaux vers les jeunes, mais d'éviter qu'ils se retrouvent devant des policiers armés. Merci.

**M. FRANÇOIS** : Je voulais répondre sur la localisation de la Police Municipale puisque vous en parlez. Effectivement, on veut que ce soit une police de proximité, votre remarque est pertinente. On aurait pu penser à les mettre en plein cœur du quartier prioritaire. C'était une idée de départ de campagne, d'ailleurs : on s'était dit qu'il fallait un poste de Police Municipale en plein cœur du quartier prioritaire. Mais on pense sincèrement, et on a travaillé sur le sujet avec la Police nationale comme avec nos policiers municipaux : on pense que parfois il est bien d'avoir un commissariat de Police Municipale un peu excentré, de façon qu'il puisse y avoir un peu de confidentialité. Voilà, c'est juste pour cela, et je voulais vous apporter cette réponse.

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil Municipal prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2023 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune.***

### **2023-08 – Versement anticipé d'une partie de la subvention municipale 2023 au CCAS – Budget principal de la commune**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, compte tenu des dépenses de fonctionnement prévisibles et indispensables du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 du budget principal du CCAS et de son budget annexe SAD,*

*Considérant les besoins de trésorerie du budget principal du CCAS et de son budget annexe SAD sur cette période,*

*Monsieur le Maire propose d'allouer dès à présent une partie de la subvention municipale habituellement versée au CCAS après le vote du budget primitif de la Ville,*

*La somme versée par anticipation sur la subvention 2023 au CCAS est évaluée à 200 000 €.*

**M. FRANÇOIS** : C'est donc ce dont on a parlé tout à l'heure, c'est effectivement une avance de trésorerie. Y a-t-il des questions ? Je ne pense pas, je vous propose de passer au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) décide :**

- **d'accepter le versement anticipé d'une partie de la subvention municipale 2023 au CCAS**
- **d'accepter que le Centre Communal d'Action Sociale perçoive une avance de 200 000 € sur la subvention annuelle imputée à la nature 657362**

**2023-09 – Demande de garantie d'un emprunt CDC par la société SCALIS-Opération – « acquisition en VEFA de 15 logements, rue de la Rabaterie à St-Pierre-des-Corps »**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Vu la demande formulée par SCALIS (Société du Centre pour l'Aménagement, le Logement et l'Immobilier Social) d'une garantie à hauteur de 50 % pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à l'opération d'acquisition en VEFA de 15 logements situés rue de la Rabaterie à Saint-Pierre-des-Corps,*

*Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'article 2298 du Code Civil,*

*Vu le contrat de prêt n° 142252 en annexe, signé entre SCALIS et la Caisse des Dépôts et Consignations,*

*L'exposé de Monsieur le Maire entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

*1 – D'ACCEPTER d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 983 203 euros souscrit par SCALIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 142252 constitué de 6 lignes du prêt.*

*La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 991 601,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.*

*Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.*

*Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :*

Lignes du prêt	CPLS	PLS	PLS Foncier
<b>Caractéristiques</b>			
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2021	PLSDD 2021	PLSDD 2021
Identifiant de la ligne du prêt	5513979	5513983	5513984
Montant de la ligne du prêt	292 093,00 €	389 773,00 €	479 490,00 €
Montant garanti en capital (50 %)	146 046,50 €	194 886,50 €	239 745,00 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	3,11%	3,11%	3,11%
TEG de la ligne du prêt	3,11%	3,11%	3,11%
<b>Phase de préfinancement</b>			
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	1,11%	1,11%	1,11%
Taux d'intérêt du préfinancement	3,11%	3,11%	3,11%
Règlement des intérêts	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement

<b>Phase d'amortissement</b>			
Durée	40 ans	40 ans	50 ans
Index <sup>1</sup>	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11%	1,11%	1,11%
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	3,11%	3,11%	3,11%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0%	0%	0%
Taux plancher de progressivité des échéances	0%	0%	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360

<sup>1</sup> A titre indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 2

<sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la li

Lignes du prêt	PLUS	PLUS Foncier
<b>Caractéristiques</b>		
Enveloppe	-	-
Identifiant de la ligne du prêt	5513982	5513981
Montant de la ligne du prêt	362 666,00 €	234 181,00 €
Montant garanti en capital (50 %)	181 333,00 €	117 090,50 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	2,60%	2,60%
TEG de la ligne du prêt	2,60%	2,60%
<b>Phase de préfinancement</b>		
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	0,60%	0,60%
Taux d'intérêt du préfinancement	2,60%	2,60%
Règlements des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
<b>Phase d'amortissement</b>		
Durée	40 ans	50 ans
Index <sup>1</sup>	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,60%	0,60%
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	2,60%	2,60%
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance et intérêts prioritaires
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0%	0%
Taux plancher de progressivité de l'échéance	0%	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

<sup>1</sup> A titre indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 2

<sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la liq

Lignes du prêt	Prêt Booster
<b>Caractéristiques</b>	
Enveloppe	Taux fixe - Soutien à la production
Identifiant de la ligne du prêt	5513980
Durée d'amortissement de la ligne du prêt	40 ans
Montant de la ligne du prêt	225 000,00 €
Montant garanti	112 500,00 €
Pénalité de dédit	Indemnité actuarielle sur courbe OAT
Durée de la période	Annuelle
Taux de la période	3,14%
TEG de la ligne du prêt	3,14%
<b>Phase d'amortissement 1</b>	
Durée du différé d'amortissement	240 mois
Durée	20 ans
Index	Taux fixe
Marge fixe sur index	-
Taux d'intérêt	3,31%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe OAT
Taux de progression de l'amortissement	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360
<b>Phase d'amortissement 2</b>	
Durée	20 ans
Index <sup>1</sup>	Livret A
Marge fixe sur index	0,60%
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	2,60%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe OAT
Modalité de révision	SR
Taux de progression de l'amortissement	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

<sup>1</sup> A titre indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de :

<sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la l

2 – D'ACCORDER sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer dans les meilleurs délais à SCALIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

3 – DE S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

4 – D'AUTORISER Monsieur le Maire, et le 1<sup>er</sup> Adjoint en son absence, à signer toutes les pièces se rapportant à la garantie de l'emprunt consentie par la Ville.

**M. FRANÇOIS** : Ensuite, il s'agit bien d'une demande de garantie sur l'emprunt, qu'on a déjà passée, rappelez-vous, la dernière fois. En fait, la délibération n'était pas bonne parce que la garantie d'emprunt qu'on demandait à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps portait sur la totalité de l'opération, alors qu'elle ne doit porter que sur les logements sociaux. Voilà pourquoi on la repasse aujourd'hui. Y a-t-il des questions ?

**M. ROSMORDUC** : Juste pour nous rafraîchir la mémoire : je suis désolé, mais concernant le montage de l'opération, me confirmez-vous que du coup c'est bien la SCALIS qui achète elle-même en VEFA ? C'était pour connaître le nom du constructeur et le devenir : sur quel type de logements sociaux sera-t-on, sera-ce du PLAI, du PLUS ou autre chose ?

**M. FRANÇOIS** : C'est du PLS, c'est noté dans la délibération. Tout est noté dans la délibération. Je vous encourage à la regarder.

**M. ROSMORDUC** : Oui, alors si c'est comme le ROB, je veux bien regarder, mais enfin...

**M. FRANÇOIS** : Monsieur ROSMORDUC, là c'est technique.

**M. ROSMORDUC** : Je lis CLS, PLS et PLS foncier, donc au temps pour moi. OK.

**Mme GROSLETON ? 02 h 36 min 13 s** : Juste une précision, il s'agit bien des logements qui sont en face de la chaufferie ?

**M. FRANÇOIS** : Oui, c'est bien cela, c'est cette opération-là.

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) adopte cette délibération.***

**M. BENZAÏT** : Monsieur le Maire, juste une rectification, simplement, parce que mes propos ont été peut-être mal compris... Je préfère que ce soit bien noté dans les écrits : tout à l'heure, quand je vous ai parlé d'un poste de Police Municipale qui ne soit pas au CTM, je vous ai parlé de l'est de la ville, de ce côté-là. Je ne vous ai pas parlé de La Rabâterie, puisque vous m'avez dit « *oui, je suis d'accord avec vous pour un poste à La Rabâterie* », mais non, ce n'est pas ça. Je parlais de l'est de la ville, je parlais des habitants qui habitent derrière le stade de Saint-Pierre.

**M. FRANÇOIS** : Vous avez parlé de la proximité, donc cela peut être en centre-ville, à la Rabâterie, etc.

**M. BENZAÏT** : Oui, de la proximité, mais j'ai parlé de l'est. J'ai précisé « l'est de la ville qui est le parent délaissé de Saint-Pierre-des-Corps. »

**M. FRANÇOIS** : Ce sera noté au procès-verbal, pas de soucis.

## RESTAURATION MUNICIPALE :

### 2023-10 – Nouveaux tarifs du prix d'un repas pour les personnels municipaux

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

*La mise en place des mesures sanitaires et les contraintes budgétaires de la collectivité ont nécessité de revoir le fonctionnement et les modalités d'organisation de la restauration des agents.*

*Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de travail du personnel municipal, et des nombreuses sollicitations de ces derniers de bénéficier de ce service, il est convenu de permettre aux agents municipaux de pouvoir bénéficier du nouveau service de restauration avec un tarif adapté.*

*Ainsi il est proposé pour les personnels municipaux un tarif de 4 €.*

*Pour rappel, l'ancien tarif était de 6,50 €.*

*Le repas proposé sera sauf situation exceptionnelle identique à celui des scolaires.*

*Cette tarification sera applicable à compter du lundi 27 février 2023.*

**M. FRANÇOIS :** Je vous propose une autre délibération sur la mise en place d'une restauration pour les agents municipaux avec la mise à disposition d'un local qui se trouvera à côté de Line-Porcher, avec un tarif à 4 euros. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

**Mme LALA :** Oui, je voulais savoir qui paie la différence puisque les tarifs passent de 6,50 euros à 4 euros. À qui la différence va incomber ?

**M. FRANÇOIS :** Eh bien à la Ville, comme d'habitude.

**Mme LALA :** Alors n'y aurait-il pas un COS sur lequel les agents pourraient se retourner pour que justement, ce ne soit pas le contribuable qui paie cette différence de tarif ?

**M. FRANÇOIS :** On va en parler, mais je ne pense pas que ce soit dans les attributions du COS.

**Mme LALA :** Pourrait-on vérifier quand même ?

**M. FRANÇOIS :** Justement, je le note, Madame LALA.

**M. BENZAÏT :** Pour avoir quelques précisions, je voudrais simplement savoir si c'était à la base une demande des agents.

**M. FRANÇOIS :** Oui !

**M. BENZAÏT :** D'accord. Et combien d'agents sont touchés par cette baisse ? Sur les fréquentations par exemple du restaurant et autres, est-ce que cela va toucher l'ensemble des agents ? Ou seulement avez-vous pu quantifier le nombre de personnes qui seront concernées par cette baisse ?

**M. FRANÇOIS :** Alors c'est compliqué de quantifier. Avant si vous voulez, la fréquentation était aux alentours d'une quinzaine et d'une vingtaine d'agents.

**M. BENZAÏT :** Sur combien de personnes ?

**M. FRANÇOIS :** Sur la totalité des personnels municipaux.

**M. BENZAÏT :** Qui est de combien ?

**M. FRANÇOIS** : 350 pour les titulaires, mais on n'est pas plus de 400.

**M. BENZAÏT** : Donc cela concerne 15 personnes sur 350 agents, d'accord. N'aurait-il pas été alors peut-être un peu plus judicieux de chercher un autre moyen ? Je ne sais pas, mais il existe par exemple les tickets-restaurant : je ne sais pas si c'est applicable aux collectivités, mais ils peuvent être utilisés librement par tous les agents. Donc cela permettrait d'en faire bénéficier l'ensemble du personnel de la Ville. Voilà, alors on votera pour, mais un peu à regret, parce qu'on aurait aimé avoir une mesure qui touche vraiment l'ensemble des agents. Il y a des agents peut-être qui ne fréquentent pas les services de restauration de la Ville, et qui auraient aimé aussi bénéficier de cette petite aide sur leur repas du midi. Sachant qu'on est dans une période où tout augmente, techniquement, ces personnes-là ne bénéficieront pas de cette baisse des tarifs. Merci.

**M. SOULAS** : C'est pour dire que nous aussi on votera pour, en entendant aussi les arguments qui sont développés par les uns et les autres. On se félicite qu'effectivement, vous passez de 6,50 euros à 4 euros, donc on attend avec impatience la prochaine délibération sur les tarifs de la RPA !

**M. FRANÇOIS** : Merci, Monsieur SOULAS. Je vous propose de voter.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) décide :**

- **d'adopter ce nouveau tarif pour un repas pour les agents municipaux.**
- **dit que les recettes seront inscrites au budget :**  
**CHAPITRE 70 FONCTION 251 NATURE 7067 ENVELOPPE 393**

## **PETITE ENFANCE :**

### **2023-11 – Modification des annexes du règlement intérieur des crèches relatives aux modalités d'ouverture des structures Pataploum et Farandole**

*Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU*

*La réouverture de la crèche Pataploum sur 35 places a été l'occasion de réajuster le règlement intérieur des crèches, et plus particulièrement des annexes relatives aux modalités d'ouverture des structures.*

*À cette occasion, il a également été étudié l'accroissement de l'amplitude horaire d'ouverture de Farandole pour mieux répondre aux besoins des familles. Cela fait suite à l'expérimentation d'extension de ces horaires durant la période de fermeture de Pataploum pour travaux.*

*Pour Pataploum, les horaires ne changent pas, ils restent sur la base 8h-18h30, mais l'accueil sur les horaires 8h-8h30 et 17 h 30-18 h30 est modulé à demi-agrément, car il n'y a jamais tous les enfants présents sur ces tranches horaires.*

*Pour Farandole, l'extension des horaires d'accueil passent de 8 h 30-17 h30 à 8h-18h afin d'être plus en adéquation avec les besoins exprimés par les familles.*

**Mme DRAPEAU** : Cette délibération concerne donc une extension d'horaires de l'ouverture des crèches Farandole et Pataploum. Cela a été abordé en Commission Petite Enfance en 2021, et c'est aussi à la demande des familles que nous proposons l'extension des horaires.

**M. SOULAS** : Une simple question, est-ce que ces extensions vont nécessiter du personnel en plus ?

**Mme DRAPEAU** : Non, du tout.

**M. SOULAS** : D'accord, merci.

**Mme GROSLERON** : J'ai une question un peu annexe, mais rapidement peut-on savoir quel est le critère d'attribution des places en crèche ?

**Mme DRAPEAU** : Alors c'est une question qui pourrait être posée en Commission, mais il n'y a pas de critères.

**Mme GROSLERON** : Il n'y en a pas, donc c'est au fur à mesure des demandes ?

**Mme DRAPEAU** : Il y a toute une liste demande de demandes, avec des demandes qui sont inscrites au tableau depuis plusieurs mois, voire un an ou 2 ans, mais il n'y a pas de critère particulier. Que ce soient des familles en recherche d'emploi ou en situation précaire, ou même des agents de la collectivité qui ont besoin aussi d'une place en crèche, il n'y a pas de priorité. Il n'y a pas de critères d'attribution : c'est au cas par cas.

**Mme GROSLERON** : D'accord donc c'est par ordre d'inscription ?

**Mme DRAPEAU** : Pas forcément, car il y a aussi des priorités : des priorités de famille qui ont besoin de places en crèche parce qu'il y a un emploi derrière, ou une formation...

**Mme GROSLERON** : Donc il y a quand même des priorités !

**Mme DRAPEAU** : Oui, voilà bon, si on veut, oui ! Des priorités, mais après, il n'y a pas vraiment de critères...

**M. FRANÇOIS** : Non, mais il s'agit de critères d'urgence par moments, c'est cela. Comme nous avons des critères dans le logement avec parfois des situations d'urgence qui font que voilà, on est obligés. Ce ne sont pas des critères d'attribution, mais on est obligés et forcés : il faut le faire, et heureusement qu'on le fait. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de voter cette délibération.

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide de valider les propositions d'ajustement des annexes au règlement intérieur sur les points évoqués dans cette délibération et jointes à cette dernière.***

## **2023-12 – Convention prestation de service avec la CAF pour le Relais Petite Enfance**

*Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU*

*Le Relais d'Assistantes Maternelles existe depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000. Il a changé de dénomination en 2021 pour devenir Relais Petite Enfance, en lien avec le décret d'août et septembre 2021 qui voient en parallèle évoluer leurs missions. La précédente convention pluriannuelle signée en 2018 arrive à échéance. Une nouvelle convention pour les années 2022 – 2024 doit être signée.*

*Cette convention précise les obligations de la collectivité vis-à-vis de la CAF quant au fonctionnement du Relais Petite Enfance, ses missions, ses engagements tant quant au service apporté aux familles et aux assistantes maternelles, que sur les points relatifs à la communication, les obligations légales et réglementaires, la comptabilité, les informations à mettre à jour sur le site de la CAF, mon-enfant.fr. Elle précise également les modalités d'attribution de la prestation de service par la CAF et le suivi, l'évaluation, le contrôle des actions menées dans le cadre du Relais Petite Enfance. Elle s'appuie sur*

*un document diagnostic de bilan de précédente convention et d'objectifs pour celle à venir, ce document s'inscrit en cohérence avec la Convention Territoriale Globale.*

*Dans cette nouvelle convention, en plus des objectifs initiaux financés par la prestation de service, la CAF propose de choisir une option bonus parmi trois missions renforcées pour obtenir un financement supplémentaire de 3000 euros, sous réserve des fonds disponibles de la CAF. Parmi les trois options proposées :*

- *Guichet unique d'information concernant l'ensemble des modes d'accueil de la petite enfance*
- *Analyse de la pratique pour les assistantes maternelles du territoire*
- *Promotion renforcée de l'accueil individuel*

*Le Relais petite Enfance opte comme lors de la précédente convention pour la gestion du guichet unique des préinscriptions qui s'inscrit parfaitement dans la dynamique de l'Espace Famille ouvert depuis septembre.*

**Mme DRAPEAU :** Il s'agit donc d'une convention de prestations de service avec la CAF pour le Relais Petite Enfance. Avant c'était le Relais d'Assistants Maternelles et depuis 2021 c'est passé en Relais Petite Enfance. La délibération s'inscrit dans la continuité d'un travail initié par la Convention territoriale globale. Il s'agit donc d'une formalité administrative pour obtenir une subvention complémentaire.

**Mme LALA :** Je voulais savoir quelles relations entretenait le Relais Petite Enfance avec les structures privées comme Méli-Mélo. Et est-ce que lorsque des parents viennent demander les modes de garde, les structures privées sont prises en compte ?

**Mme DRAPEAU :** Alors oui, en tout cas l'information est donnée aux familles qu'il existe d'autres structures privées sur la ville. Après, c'est au libre choix des familles.

**Mme LALA :** Est-ce qu'une plaquette existe pour informer les parents ?

**Mme DRAPEAU :** Oui.

**Mme LALA :** C'est juste une question, mais sur cette plaquette, les structures privées sont bien indiquées ? Il y a bien les deux structures ?

**Mme DRAPEAU :** Je vais vérifier.

**M. FRANÇOIS :** Tu l'as noté ? Alors je vous propose de voter cette délibération.

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide d'autoriser le Maire, ou le Premier Adjoint en son absence, à signer la convention.***

**2023-13 – Convention avec la CAF pour l'habilitation d'agents à actualiser des données sur le site monenfant.fr**

*Rapporteur : Mme Eloïse DRAPEAU*

*L'arrêté du 31 août 2021 relatif aux modalités de transmission des disponibilités d'accueil des établissements publics d'accueil du jeune enfant, oblige les crèches à transmettre à la Caisse Nationale des Allocations Familiales les places disponibles sur le site MonEnfant.fr.*

*Cela implique que des agents soient habilités à saisir les données actualisées de disponibilités de places sur le site MonEnfant.fr. Ces conventions ont pour objet d'autoriser des agents à renseigner ce site pour remplir cette obligation légale.*

*La convention reçue en janvier 2021 concerne la micro-crèche Maison Durand, mais d'autres conventions pour les autres crèches ou annexes aux conventions antérieures sont susceptibles d'être également transmises par la CAF prochainement. En annexe à ces conventions, la liste des agents autorisés, sachant que ces annexes doivent être régulièrement actualisées en fonction des mouvements de personnel éventuels de la collectivité.*

**Mme DRAPEAU :** Il s'agit ici d'une simple formalité administrative d'une convention avec la CAF, pour autoriser les agents du pôle Petite Enfance à signer des documents électroniques ainsi qu'à consulter les demandes de places sur le site monenfant.fr.

**Mme GROSLERON :** Il y a donc des agents qui sont habilités. J'ai noté dans la Convention qu'il s'agit de trois personnes. Mais pourquoi les adresses email de ces agents habilités ne sont pas personnalisées ? Il y a en fait 2 personnes sur 3 qui n'ont pas d'adresse email personnalisée, seule une personne en bénéficie, mais pas les autres : c'est en page 10 de la Convention, dans l'annexe 1 du document. Il y a donc quand même le risque que cela permette un accès à d'autres personnes du service, non habilitées. Je suppose que l'adresse email « ram quelque chose » est accessible à plusieurs personnes, par exemple.

**Mme DRAPEAU :** Alors la boîte mail « Relais Petite Enfance », c'est une personne. La responsable du service Relais Petite Enfance, Madame Anne LEFRANÇAIS, également. Mais après, c'est la CAF qui nous pose aussi ses conditions : c'est purement administratif.

**Mme GROSLERON :** Moi je vois page 10, à l'annexe 1 de la Convention, qu'il y a Madame CADET Anaïs qui est habilitée.

**M. FRANÇOIS :** Donc là c'est pour la micro-crèche Durand.

**Mme GROSLERON :** Et elle a donc comme adresse professionnelle « microcrechedurand@mairie saintpierredescorps.fr ». Il n'y a qu'elle qui utilise cette adresse-là ? Non ?

**Mme DRAPEAU :** Ah si !

**Mme GROSLERON :** Il n'y a qu'elle qui l'utilise ?

**Mme DRAPEAU :** C'est la responsable de la structure, donc oui.

**Mme GROSLERON :** S'il n'y a qu'elle qui l'utilise, c'est parfait, j'ai réponse à ma question. Même chose pour Madame BEGNESSERA ?

**Mme DRAPEAU :** Pareil, c'est la responsable de service, donc oui.

**Mme GROSLERON :** Elle est donc sur l'email « ram@mairiesaint-pierre-des-corps.fr » et il n'y a qu'elle qui l'utilise aussi ?

**Mme DRAPEAU :** Oui.

**Mme GROSLERON :** Très bien, parfait. Mais si vous voulez, comme Madame LEFRANÇAIS a une adresse email avec son nom à elle, je me demandais pourquoi on n'a pas fait la même chose pour ces deux autres personnes ? Au niveau de la confidentialité des données, ce serait quand même préférable.

**Mme DRAPEAU :** Je vous rassure, que ce soit pour le Relais Petite Enfance ou pour les responsables de services de structures, elles sont les seules à utiliser les boîtes mail évoquées.

**M. FRANÇOIS** : Ce sont des adresses mail professionnelles, vous l'avez bien remarqué, qui finissent en « mairie-saint-pierre-des-corps.fr » ? Très bien.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide d'autoriser le Maire, et le Premier Adjoint en son absence, à signer la convention et la(les) annexe(s) associée(s).**

**M. ROSMORDUC** : Je suis désolé, je sais que vous n'aimez pas ça, mais je vais revenir à ma question sur les logements. Je me suis excusé un tout petit peu trop vite quand vous avez balayé cette question un tout petit peu trop vite aussi.

Vous m'avez dit que c'est marqué dedans et je vous ai cru sur parole, par confiance. Effectivement, il est indiqué CPLS, PLS et PLUS foncier, donc cela ressemble aux typologies de logement et je me suis dit « j'ai mal lu. » Ma question était de savoir si on pouvait obtenir une réponse claire sur les 15 logements pour savoir combien on en avait en PLUS. Alors moi je ne connais pas trop ce montage, donc il n'y a aucune malice dans la question : c'était juste de savoir si on connaissait la typologie des 15 logements qui sont construits en VEFA puisque là, c'est le bailleur qui construit en VEFA.

Donc quelle est la typologie des logements qui sont derrière, sur quel type de location seront-ils mis ? Et je pense que cela ne figure pas sur le document.

**M. FRANÇOIS** : Là, je n'ai pas la réponse.

**M. ROSMORDUC** : Si vous n'avez pas ces réponses-là, dans ce cas-là, ne balayez pas d'une main en disant « c'est marqué dedans », car ce n'est pas vrai. Du coup peut-être, engagez-vous à nous transmettre les données après, et que ce soit suivi d'effets, pas comme les promesses en Commission !

**M. FRANÇOIS** : Non non, ce n'est pas comme des promesses en Commission. Bon écoutez, c'est noté. Ah, mais c'est sur la typologie de logement F3, F2, T1 ou T2 ? D'accord, très bien, je note « typologie de logement. » Je vais laisser la parole à Monsieur GARCIA pour la prochaine délibération.

## **ESPACES PUBLICS :**

**2023-14 – Convention de servitudes entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps et le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL 37) pour l'établissement de canalisations souterraines de télécommunication et d'un regard béton, sur les parcelles référencées section AV n° 49, 94 et 160, au 43 avenue Yves Farges**

*Rapporteur : M. Alain GARCIA*

*Monsieur Alain GARCIA, adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la nécessité de passer une convention de servitude avec le SIEIL 37 pour l'établissement de canalisations souterraines de télécommunication et d'un regard béton de 0,30 x 0,30 m., dans le cadre de la dissimulation du réseau Télécom au 43 avenue Yves Farges.*

*Ces nouveaux réseaux électriques devront traverser des parcelles privées de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, référencées section AV n° 49, 94 et 160.*

*La présente convention a pour objet de conférer au SIEIL 37 une servitude sur les parcelles AV n°49, 94 et 160 qui lui permettra de réaliser toutes les opérations destinées à répondre aux besoins du service public de la distribution publique d'énergie électrique, à savoir l'établissement de 10 ml de canalisations souterraines et d'une chambre de télécommunication (0,30 m x 0,30 m. Hauteur de 0,30 m).*

**M. FRANÇOIS** : Avez-vous des questions sur l'enfouissement de cette canalisation ?

**M. SOULAS** : Y aura-t-il un reste à charge pour la collectivité ?

**M. GARCIA** : Non, c'est le SIEIL qui prend le tout en charge.

**M. SOULAS** : D'accord, merci.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :**

- **d'approuver la convention de servitudes avec le SIEIL 37 pour le passage de canalisations électriques et l'établissement d'un regard béton dans les parcelles référencées section AV n° 49, 94 et 160,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.**

## **URBANISME :**

### **2023-15 – Mise en place d'un bail commercial avec clause de transfert au profit d'Auchan Supermarché pour l'exploitation d'un supermarché dans le Centre Commercial de la Mairie**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'une politique d'aménagement visant à revitaliser le Centre-Ville, la Commune a décidé à la fin des années 1970 d'autoriser la construction d'un Centre Commercial sur une partie de la place de la Mairie.*

*La Commune avait signé avec la Société d'Équipement de Touraine (SET) un bail à construction afin d'y édifier un bâtiment à usage d'activité commerciale et de services.*

*Ce bail à construction a été consenti et accepté pour une durée de quarante années entières soit jusqu'au 31 décembre 2019.*

*Ainsi au 1er janvier 2020, les constructions édifiées et tous les aménagements et améliorations réalisés sur le terrain loué, sont devenus de plein droit et gratuitement la propriété de la Commune, sans que cette accession ait besoin d'être constatée par un acte.*

*Compte tenu du fait qu'un projet de réaménagement de la Place Maurice Thorez est susceptible d'impliquer la démolition de l'Ensemble Commercial et des différents locaux commerciaux qui le composent, la Commune a proposé à l'ensemble des exploitants, la mise en place d'un bail dérogatoire d'une durée maximale de 3 années prenant fin au 31 décembre 2022.*

*Dans ces circonstances la Commune et Auchan Supermarché ont régularisé le 18 décembre 2019 un bail dérogatoire d'une durée de trois ans venant à expiration le 31 décembre 2022.*

*Le terme du bail dérogatoire approchant, la Commune a exposé au Preneur qu'était toujours à l'étude un projet de réaménagement de la Place Maurice Thorez susceptible d'impliquer la démolition de l'Ensemble Commercial et des différents locaux commerciaux qui le composent et la construction en lieu et place d'un nouvel ensemble immobilier à usage commercial et d'habitation qui serait implanté sur un îlot situé entre la rue Ethel et Julius Rosenberg, la rue Honoré de Balzac et la rue Pierre Curie.*

*Ainsi, le devenir du centre commercial étant encore au stade d'études et afin de préserver, tant dans l'immédiat que dans le cadre de la future opération, les activités déjà en place qui contribuent fortement au dynamisme commercial du centre-ville, il est proposé à Auchan Supermarché de conclure un bail commercial portant sur les Locaux, d'une durée de neuf (9) années entières et consécutives à compter du 1er janvier 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2031 à la condition substantielle et déterminante que dans l'hypothèse où le projet de réaménagement de la Place Maurice Thorez verrait le jour, la Commune puisse contraindre le Preneur à transférer son activité au sein d'un nouvel ensemble commercial non construit à ce jour, suivant des conditions et modalités prédéfinies.*

*Considérant l'accord intervenu avec Auchan Supermarché qui exploite un supermarché au sein du centre commercial, pour maintenir l'activité dans les lieux dans le cadre d'un bail commercial avec clause de transfert, pour un loyer annuel actuel de 105 338,08 € hors taxe et hors charges dans les locaux actuels, et de 210 000 € hors taxe et hors charges dans les locaux futurs.*

*Vu le projet de bail fixant les modalités d'occupation des lieux et de transfert de l'activité*

*L'exposé de Monsieur le Maire entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

*- de mettre en place au profit de Auchan Supermarché un bail commercial assorti d'une clause de transfert dans une nouvelle opération à venir et pour un loyer annuel actuel de 105 338,08 € hors taxe et hors charges dans les locaux actuels, et de 210 000 € hors taxe et hors charges dans la future opération.*

*- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

*- d'inscrire cette recette au budget général.*

*-d'informer que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022 - 145 du 16 novembre 2022.*

**M. FRANÇOIS :** Nous passons donc à la mise en place du bail commercial avec Auchan qui occupe une cellule dans le centre commercial de la place Maurice-Thorez. Je suppose qu'il y a des questions ?

**Mme LALA :** On était assez étonnés que vous puissiez déjà prévoir un loyer de 210 000 euros hors taxe pour un futur déplacement d'Auchan ? Comment peut-on prévoir le loyer à si longue échéance ? Parce que quand même, l'emploi du conditionnel dans le paragraphe d'avant « *dans l'hypothèse où le projet de réaménagement de la place Maurice-Thorez verrait le jour* » laisse présager un très grand laps de temps. Alors, comment peut-on prévoir déjà un loyer annuel ?

**M. FRANÇOIS :** Vous avez tout à fait raison, Madame LALA, c'est presque ubuesque d'envisager un loyer que la personne va payer dans 5-6 ans peut-être, et se dire qu'on a déterminé déjà quelque chose. Sauf que c'est une base, on ne peut pas faire autrement et pour déterminer ce loyer, figurez-

vous qu'on a fait appel à quelques experts dans la location des surfaces commerciales, avec plusieurs configurations : surfaces commerciales avec ou sans poteaux, avec ou sans parking, d'une certaine surface, situées en centre-ville ou pas. Nous avons eu 3 réponses et toutes les réponses se situaient entre 210 et 240 000 euros. Le fait est que si vous voulez, cela n'engage pas forcément, parce qu'à un moment donné, la construction va se faire et Auchan se porterait plutôt acquéreur du local, bien sûr, pour ne pas avoir à payer une location.

Alors évidemment le projet est encore un peu flou. Mais on est obligé de le mettre parce qu'on doit conventionner effectivement avec eux : pour qu'ils puissent rester dans les locaux en convention précaire comme ils le sont actuellement, on doit leur proposer la possibilité de déménager dans un nouveau bâtiment, de l'occuper et de mettre un prix de loyer.

**Mme LALA** : propos inaudibles. [2 h 52 min 10 s]

**M. FRANÇOIS** : Non, le loyer n'a pas été fixé « comme ça ». Je vous l'ai dit, cela a été estimé quand même.

**Mme LALA** : Mais ça peut quand même varier ! On se dit que cela peut aller en augmentant comme en diminuant. Sachant qu'on ne va pas vers la diminution...

**M. FRANÇOIS** : Ah, mais je peux faire la même remarque que vous.

**M. SOULAS** : Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Nous avons entendu vos réponses sur le conditionnel, sur tout ça. Mais on aurait aimé quand même que la délibération comporte une contrainte à l'encontre d'Auchan sur l'état déplorable de la cellule actuelle. On voit quand même qu'il n'y a plus de chauffage, le ménage est rarement fait, les abords sont dégueulasses et on a des portes vitrées et des armoires frigorifiques cassées. On se demande comment la nourriture est maintenue à température. Enfin clairement, il y a un vrai problème.

En plus, ce magasin en centre-ville est fréquenté. Peu importe le profil des gens, mais il y a un mépris quand même d'Auchan vis-à-vis de la clientèle de Saint-Pierre-des-Corps avec les conditions qui sont proposées. Je ne parle même pas des caissières : on leur explique quand même depuis maintenant quelque temps qu'il n'y aura plus de caissières et qu'on va passer sur des portails automatiques. Elles travaillent dans le froid, donc il me semble que oui, il serait de notre responsabilité, nous élus municipaux, même si cette Convention est pour les années à venir, d'y faire figurer quelque chose les contraignant à faire un minimum de travaux, par respect à la fois pour les habitants de Saint-Pierre-des-Corps et pour les gens qui travaillent dans cette cellule.

**M. FRANÇOIS** : Cela paraît délicat dans une convention de faire ce genre de choses. Par contre, on peut leur faire un courrier dès à présent, parce qu'effectivement... Alors cela dit, le magasin est en grande difficulté, je ne sais pas si vous étiez au courant, le magasin est déficitaire. Donc il y a un bilan à la fin de l'année et quand c'est négatif, il faut bien le payer quelque part. Le magasin est déficitaire et moi je n'y peux rien, ce n'est pas moi qui tiens le magasin, même si j'entends très bien vos remarques et je suis tout à fait d'accord avec vous. Le respect du client, on le doit quand même à un moment donné ! Je suis tout à fait d'accord avec vous.

**Mme LALA** : Non, mais c'est normal qu'il soit déficitaire ! Quand on voit un magasin comme ça, qui n'est pas accueillant, qui est insalubre avec de l'eau partout, etc. Ils perdent des clients ! C'est certain qu'il y a toute une partie de la population qui peut se permettre d'aller faire ses courses ailleurs et qui ne va plus à Auchan ! À un moment donné, il n'y avait même plus de chariot, donc je veux dire qu'ils ne sont pas approvisionnés. En fait on a l'impression que la direction d'Auchan fait tout pour que le magasin soit déficitaire ! J'ai l'impression que le gérant actuel est plein de bonne volonté, mais quand il demande des machines, enfin des trucs réfrigérants qui fonctionnent, et puis que les rayons soient correctement approvisionnés, on ne lui répond pas et on ne lui fournit pas ce qu'il demande ! Donc quand Auchan dit qu'ils sont déficitaires et donc en grande difficulté, cela me fait doucement rigoler, ils font vraiment tout pour cela ! Donc comme ils veulent vraiment rester *a priori*, je me réjouis qu'il y

ait un centre commercial en centre-ville, mais c'est vraiment l'occasion de taper du poing sur la table et de leur dire que la façon dont ils gèrent ce magasin est inadmissible !

**M. FRANÇOIS** : Peut-on vous proposer de faire un courrier commun ? Une signature commune ?

**M. JEANNEAU** : Si je peux me permettre, votre rôle en tant que Maire est de gérer aussi les problèmes d'insalubrité.

**M. FRANÇOIS** : S'il vous plaît, Monsieur JEANNEAU, je suis en train de prendre la parole.

**M. JEANNEAU** : Mais justement, je vous réponds par rapport à cela ! Je vous ai répondu.

**M. FRANÇOIS** : Je ne vous ai pas donné la parole encore, je suppose. La question est : que pensez-vous de faire un courrier commun à la direction d'Auchan ? En les alertant sur la dégradation du magasin, sur les conditions dans lesquelles ils reçoivent les personnes, seriez-vous signataires ? Je vous pose une question simple, Monsieur JEANNEAU !

**M. JEANNEAU** : Je rappelle donc ce que j'ai évoqué, c'est-à-dire que c'est votre rôle en tant que Maire d'agir sur les problématiques d'insalubrité. Nous on vous informe et ensuite, c'est votre pouvoir. Donc à partir de là quant à l'idée de le faire en commun, je ne sais pas ce que pensent les autres, mais je suis un peu dubitatif par rapport à cela : enfin voilà, c'est votre boulot quoi !

Je reviendrai aussi sur deux points concernant Auchan. Ce magasin est en effet déficitaire sur deux éléments : le premier, c'est le vol et le troisième élément [**2 h 57 min 55 s : note rédacteur : M. JEANNEAU devait vouloir dire « 2<sup>ème</sup> élément »**] est surtout le loyer qui est demandé par la maison-mère d'Auchan au magasin Auchan de Saint-Pierre-des-Corps. C'est ce qui fait qu'en effet ce magasin ne rentre pas dans ses frais. Ceci étant dit, j'aimerais quand même une clarification par rapport à l'information que vous avez donnée : vous dites qu'Auchan voudra devenir propriétaire, mais avez-vous eu un courrier signé ? Attendez, alors on va être clair : c'est une annonce qui est faite ici en Conseil Municipal et elle est reprise par la presse. Donc quand vous indiquez concrètement qu'Auchan est prêt à acheter la future parcelle, je ne comprends pas pourquoi on a une délibération prévoyant un loyer ! Alors qu'il y a deux ans de cela, vous nous aviez dit concrètement que la Mairie ne serait pas un propriétaire-bailleur d'un produit commercial. Enfin j'avoue, j'y perds mon latin par rapport à ce que vous nous dites, entre ce qui est la réalité et ce qui sera le devenir.

**M. FRANÇOIS** : Si vous voulez, de façon qu'on puisse conserver Auchan dans les murs actuels... Laissez-moi juste finir ! On s'engage avec Auchan dans un bail de type 3-6-9. Il faut donc qu'on soit carrés sur la possibilité de leur proposer une sortie, sans qu'on ait à leur payer d'indemnités. Car imaginez-vous que lorsque vous souscrivez à un bail 3-6-9 en économie, si vous sortez les occupants du bail, vous payez des indemnités. Donc voilà l'objet de cette délibération, il s'agit de mettre en place effectivement un bail commercial avec clause de transfert : c'est cela qui est bien important. Et au moment de la clause de transfert, il s'agira de les faire payer comme on a dit 210 000 euros, et on ne sait pas quand la clause de transfert sera activée : il y a des choses bizarres.

**M. JEANNEAU** : Je termine juste là-dessus, car cette augmentation du loyer qui passera à 210 000 euros, c'est l'argument invoqué par Auchan pour justifier la mise en place de caisses automatiques. Et donc on aura moins de personnel et on aura des caisses automatiques : c'est ce qui va se passer avec l'augmentation de loyer.

**M. FRANÇOIS** : Je crois que Madame GROSLERON avait demandé la parole avant. S'il vous plaît, Madame GROSLERON ?

**Mme GROSLERON** : D'abord concernant votre proposition de lettre commune, moi je suis d'accord pour signer, mais cette lettre devrait alors être signée par « le Maire et le Conseil Municipal. »

**M. FRANÇOIS** : Oui !

**Mme GROSLERON** : Sauf s'il y a des gens qui sont contre... Alors moi j'ai remarqué que nous avons déjà voté cette délibération en novembre 2022. Donc nous nous étonnons d'y revenir. Mais au-delà de s'étonner, j'ai vu le bail précédent qui était proposé et il y a de nombreuses modifications, apportées par l'une ou l'autre des deux parties, notamment dans les conditions particulières. Nous constatons en particulier la baisse du loyer annuel : on passe de 240 000 en novembre à 210 000 euros. Pourquoi ? Donc on favorise un peu Auchan quelque part là.

Il y a aussi une clause intitulée « congé spécifique », page 16, alinéa F, pour ceux qui veulent aller voir le document. Je pense qu'il s'agit de ce que vous venez de préciser, mais cette clause permet à Auchan de ne pas accepter le transfert.

**M. FRANÇOIS** : Oui.

**Mme GROSLERON** : Voilà, mais s'ils n'acceptent pas, ils partent sans indemnités ?

**M. FRANÇOIS** : Exactement.

**Mme GROSLERON** : Et dans ce cas-là, que fera-t-on des bâtiments qui eux seront prêts ? Parce que cela pourrait se produire alors que les bâtiments seront déjà construits. Donc moi je pense que là, Auchan apparaît en position de force par rapport à la commune. Qu'en est-il exactement et pourquoi cette baisse de loyer ?

**M. FRANÇOIS** : Eh bien, je vous réponds tout de suite, en fait, quand vous avez une structure comme Auchan, ici installée depuis longtemps. Cela fait combien de temps qu'ils sont ici ? 40 ans ?

**Mme GROSLERON** : Ah oui !

**M. FRANÇOIS** : Et Maxi Coop [3 h 01 min 23 s], c'était il y a combien de temps ? Une dizaine d'années, facile ? Plus ? Quand vous avez une structure de la grande distribution qui vient vous voir vous, petite commune, et qu'elle vous dit : « *C'est clair ? Vous me proposez un loyer à 240 000 ou à 210 000. Je n'en veux pas, ce sera 120 000 !* » On répond : « *non, le prix du marché, c'est entre 210 000 et 240 000.* » Et eux de dire : « *ah oui, mais bon, si c'est comme ça, je m'en vais. Et vous savez ce que je fais ? Cela laissera autant de salariés sur le carreau !* » C'est comme ça qu'ils négocient, ces gens-là !

Alors je vais répondre à votre seconde question, c'est-à-dire dans le cas où le transfert se fait. Pour vous dire comment on a travaillé, pour faire en sorte qu'Auchan ne dicte pas sa loi comme vous avez l'air de vouloir le dire, on leur a dit : « *c'est très simple. Si vous n'acceptez pas, on vous met dehors au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le problème, c'est que si vous ne voulez plus occuper les logements, dans ce cas il vous faut les libérer le plus rapidement possible ! Parce que nous, on a une lettre d'intention qu'on avait fait faire avant.* » On avait en effet rencontré la concurrence parce qu'autrement on n'aurait jamais pu négocier. On a rencontré Lidl, Super U, Leclerc qui nous ont tous fait une aide d'intention en disant « *oui, nous, on peut venir !* »

Dès qu'on a montré les lettres d'intention, là Auchan ne nous a plus parlé de la même manière. Donc si vous voulez, c'est pour ça qu'après, si jamais ils ne veulent pas cette clause de transfert, rassurez-vous. Du moins aujourd'hui, après, je ne sais pas ce que ce sera dans 6 ans, je n'en sais rien, mais pour aujourd'hui un supermarché en centre-ville, cela reste encore d'intérêt.

**Mme GROSLERON** : Autre point que j'ai évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire : dans l'annexe 4-2 sur les « caractéristiques physiques du local de transfert », il est indiqué « *une façade vitrée de 35 mètres linéaires sur le long de la rue Rosenberg.* » Or ces 35 mètres linéaires, on a fait ça un peu au jugé, cela va impacter tous les commerces qui sont le long de la rue, y compris le Tabac-Presse *a priori*. Donc je demande des précisions pour savoir quels commerces seront impactés par ses 35 mètres linéaires. Je suppose que cela a été prévu et regardé. En outre, cette notion change le projet d'origine qui ne comprenait pas de façade pour Auchan sur la rue Rosenberg. À l'origine,

elle était complètement sur la rue Honoré de Balzac. Donc là du coup, je pense qu'on favorise largement Auchan aussi.

**M. FRANÇOIS** : Il ne me semble pas qu'on ait acté les 35 mètres linéaires sur la rue Rosenberg.

**Mme GROSLERON** : Ben c'est écrit. D'ailleurs c'était écrit dans l'ancien bail comme dans le nouveau.

**M. FRANÇOIS** : Ce sont des plans, des projets que nous, on peut réaliser. Mais pour l'instant ce n'est pas du tout acté comme quoi il y aura 35 mètres linéaires de façade !

**Mme GROSLERON** : C'est quand même écrit dans une annexe ! L'annexe de la Convention !

**M. FRANÇOIS** : Oui, je suis d'accord, c'est une annexe. Une annexe, ce n'est pas une signature de convention, c'est un projet.

**Mme GROSLERON** : Mais c'est aussi une délibération qu'on vote !

**M. FRANÇOIS** : C'est bien mis en tant qu'annexe. Donc je suis d'accord avec ce que vous venez de dire sur les 35 mètres linéaires : on sera particulièrement vigilants.

**M. BENZAÏT** : Alors nous, on s'abstiendra pour les mêmes raisons évoquées par Michel SOULAS. On trouve que quand même, je l'ai vu se dégrader entre le Maxi Coop et depuis, Auchan. Dans cet établissement commercial, il y a un manque de respect flagrant pour les gens qui viennent acheter dedans. Limite on a l'impression qu'Auchan nous dit que c'est une chance qu'on ait ce magasin alors que, comme vous l'avez évoqué, pour les personnes qui suivent un peu l'actualité dans ce domaine, on sait qu'il y a une multitude d'enseignes qui rêveraient de s'installer à Saint-Pierre Centre : il suffit de voir ce qui se passe dans les autres villes de la Métropole, quand il y a une possibilité d'un local plutôt de ce type en centre-ville. Donc c'est insultant pour les habitants.

Alors tout à l'heure, Michel SOULAS voulait peut-être commencer à évoquer cela : ils profitent surtout de la population qui n'a pas les moyens de se déplacer jusqu'à Carrefour. Parce que pour aller jusqu'à Carrefour, il faut soit avoir la carte de bus, soit avoir un véhicule. Il s'agit donc souvent de personnes qui ont des soucis de mobilité : des personnes âgées, parfois des personnes ayant des problématiques de santé ou des personnes en forte précarité. Celles-ci vont acheter un peu plus cher dans ce magasin, malheureusement, que les prix qu'on pourrait avoir à Carrefour ou ailleurs à Netto, de l'autre côté de Saint-Pierre. Donc le minimum de respect face à cette clientèle serait d'offrir un service conséquent parce que payer plus cher pour être traité de cette façon, c'est vraiment... Comme le disait Michel SOULAS qui parlait des contours du magasin, mais moi je parlerai de leur comportement, c'est dégueulasse.

Nous nous abstiendrons donc sur ce point. Concernant le second point sur le courrier, bien sûr on y est favorable. Une telle mesure pour la défense des habitants de Saint-Pierre, venant de l'ensemble du Conseil Municipal, ne serait que bienvenue. Cela montrerait au moins une fois l'unité sur la défense de l'intérêt des habitants et des clients de ce magasin.

Enfin, alors juste ma petite remarque, pour rebondir dans le sens de Claude LALA : prévoir un montant aussi précis, euh...

**M. FRANÇOIS** : On en a parlé, Monsieur BENZAÏT.

**M. BENZAÏT** : On l'a évoqué, mais je le dis quand même : je trouvais à la lecture que c'était très précis. Il y a 5 ans sur le centre commercial de La Riche, on était sur certains loyers et aujourd'hui, c'est une catastrophe. Il y a 10 ans, on était sur d'autres loyers : c'est vraiment très difficile, même avec des expertises, de prévoir aussi précisément un montant de loyer pour dans 6 ans. Il y a beaucoup de choses qui peuvent se passer donc il faut vraiment bien armer le contrat, mais voilà, c'était le sens de mon intervention.

**M. FRANÇOIS** : Je vous remercie pour votre intervention. Monsieur ROSMORDUC ?

**M. ROSMORDUC** : Du coup sur le courrier commun, on en discutait comme ça, nous y sommes favorables. Bien sûr il y a une vraie urgence à maintenir ce type d'équipement en centre-ville. On s'abstient parce qu'il y a pas mal de petits points sur lesquels, encore une fois, on ne connaît pas les tenants et aboutissants et la façon dont cela a pu être négocié. On pense qu'on pourrait un petit peu aller plus loin, y compris sur la future location ou vente qu'il va y avoir : notamment on en a un petit peu parlé en filigrane, mais ça serait quand même bien qu'on s'engage sur un nombre de caisses avec agents derrière, avec employés derrière, c'est-à-dire qu'il y a un minimum.

Ils nous avaient garanti l'absence de suppression d'emplois. Alors, effectivement, il n'y a pas de suppression brute, mais ils ne remplacent pas les départs en retraite, ils ne remplacent rien et on n'a plus qu'une seule des trois caisses qui étaient certifiées comme devant être ouverte avec une personne derrière. Donc on est sur une hypocrisie assez terrible où finalement, le nombre d'emplois a quand même diminué sur la parcelle.

Les caissières, parce qu'il y avait un caissier avant, mais maintenant, il n'y a plus que des caissières. Donc les caissières se retrouvent à devoir faire un petit peu tout : il n'y en a qu'une seule à chaque fois sur les caisses ouvertes. Ils essaient de rentabiliser l'investissement, mais ça ne marche pas et le déficit vient peut-être de là parce qu'il faut un certain nombre de passages sur les caisses automatiques pour que cela vienne. Donc comme le disaient les collègues, ce déficit est sûrement un peu artificiel et beaucoup fabriqué.

Moi ce qui m'inquiète aussi, et ne répondez pas trop vite, mais sur la typologie du bien qu'il y a derrière, peut-être que cela existe, mais je ne l'ai pas vu : dans le bail qui viendra, y aura-t-il une certitude et une garantie d'avoir une surface d'exploitation qui ne fasse pas qu'on se transforme derrière sur un plus petit supermarché de type « Auchan Express » ou « Auchan Bio Express », ou un truc bio plus petit, etc. ? Et qu'on reste sur un vrai équipement de centralité, qui répond à un besoin aujourd'hui avéré ? Même s'il y a de moins en moins de monde, vu l'état dans lequel il est...

Donc sur le courrier, pourrait-on mettre l'accent sur l'ouverture des caisses ? On a pas mal de gens vraiment très âgés parfois, qui font la queue pendant 10-15-20 minutes parce qu'ils n'ouvrent pas les caisses qui sont toujours maintenues et refusent d'aller derrière. Il y en a beaucoup, quand on discute, qui osent nous dire « bah merci de venir pratiquement nous soutenir parce que c'est hallucinant qu'il n'y ait plus autant de caisses dedans ! » Et elles sont vraiment en galère dans leur travail et en souffrance. Donc je pense que dans le contrat à venir, on peut vraiment insister dessus. Si c'est une location, on peut interroger un notaire ou un bailleur, mais dans un contrat, on peut contraindre à mon avis sur le nombre de caisses qu'on veut, avec agents et employés derrière. Et vous pourrez remettre dans la balance en faisant jouer le *dumping*, si on peut rappeler Leclerc et Lidl et que cela permet à Auchan de nous entendre et de nous écouter... Mais je pense qu'il faut qu'on soit vraiment proactifs sur le sujet parce que les supermarchés tiennent aussi avec l'accueil et le lien social qu'on a dedans. Or l'accueil ce sont les gens qui y travaillent, pas les caisses automatiques.

**M. FRANÇOIS** : Je suis d'accord, ce supermarché est indispensable pour l'attractivité de ce centre-ville et il fait aussi fonctionner les commerces qui sont à côté, donc tout le monde y gagne. Bon maintenant, je vous redis la même chose en fait : on essaie de mettre un prix de loyer à 210 000 euros et on sait très bien que c'est quand même un peu ubuesque. Maintenant, leur demander dans 6 ans s'ils auront besoin de tant de caisses et de le mettre dans la Convention, eh bien c'est pareil, cela me paraît aussi un peu compliqué parce qu'on ne sait pas comment va évoluer leur façon de travailler.

Par contre leur dire qu'actuellement, effectivement, ils peuvent faire attention à leurs caisses et éviter de faire attendre nos personnes âgées qui sont en difficulté de mobilité, oui, ça, on peut le faire.

**M. SOULAS** : Au regard des bénéficiaires, car Auchan, ils se sont « goinfrés » sur toute la période du COVID. Sur le courrier, bien évidemment on va le signer pour toutes les raisons qui viennent d'être

évoquées, mais il faut être très ferme. Ce n'est pas « on aimerait que » : il va falloir qu'on soit hyper exigeants sur la propreté, sur l'hygiène...Il faut tout reprendre !

**M. FRANÇOIS** : Non, mais je suis d'accord, je suis complètement d'accord ! On peut le travailler ensemble et faire une Commission de travail.

**M. SOULAS** : S'il peut circuler entre les groupes du Conseil Municipal avant qu'il parte, pour que chacun s'assure que les propos tenus ce soir sont bien retranscrits dans ce courrier, voilà, c'est simplement sur la méthode que je souhaitais intervenir.

**M. FRANÇOIS** : Il n'y a aucune raison qu'il ne le soit pas, hein ?

**Mme LALA** : Je voulais savoir si vous aviez une politique par rapport aux pigeons parce que quand on est à l'extérieur côté Rosenberg, le samedi quand il y a le marché, si on ne se fait pas « choper par une fiente », on a vraiment de la chance ! Parce qu'il n'y a que ça, même si je crois que ça s'est un petit peu amélioré.

**M. FRANÇOIS** : Madame LALA, je vous en parlerai, parce qu'on a le même problème partout.

**Mme LALA** : Voilà donc parce que c'est vraiment très désagréable. Alors c'est vrai qu'il y a la question de l'attractivité à l'intérieur, mais il y a l'extérieur également.

**M. FRANÇOIS** : On en parlera en fin de Conseil, j'ai plein de choses à vous dire là-dessus.

**M. CHAPEAU** : Dans *Clarté*, vous avez des plans. Monsieur BELLANDE fait des articles dans *Clarté* et les espaces verts ont des plans pour les pigeons. Nous faisons aussi des campagnes de communication pour les pigeons. La première des campagnes que nous avons faites a été de demander aux gens d'arrêter de les nourrir. Nous sommes intervenus auprès de la SNCF pour que les wagons soient bâchés, car si les pigeons arrivent sur notre territoire, c'est parce qu'ils arrivent avec des trains de blé, enfin, qui transportent des graines, et c'est pour cela qu'ils arrivent chez nous. Donc tout ce travail-là est fait par les services et dans *Clarté*, vous avez régulièrement des points sur la politique Pigeons.

**M. GARCIA** : Je rajoute que le nettoyage est fait tous les jours. Tous les jours, c'est nettoyé.

**M. ROSMORDUC** : J'ai juste une question parce qu'on avait abordé ce sujet-là la dernière fois, quand on avait effectivement reparlé de ce bail de transfert. Si vous avez eu des avancées ce serait bien puisque vous aviez déjà dit qu'Auchan serait peut-être acquéreur. Et là, au final, dans les conditions particulières, c'est bien marqué qu'il n'y aura pas de parking dédié à ce supermarché, pas de stationnement. Du coup s'ils deviennent acheteurs, même quitte à baisser le prix de vente en fonction du montage qui sera fait, on avait évoqué l'idée de leur imposer la construction en sous-sol d'un stationnement. Alors on avait dit « oui, ça coûte cher » : donc certes on n'en est pas encore là dans la construction, mais je pense que ce sujet doit vraiment être étudié et mis à leur charge. Parce que les places publiques qui seront dedans, ce sera un problème à gérer derrière donc là aujourd'hui, se dire qu'on a un parking privé qu'on privatise en surface n'est pas la solution. Si on veut optimiser le projet d'aménagement de la place Maurice-Thorez dans le devenir, c'est vraiment un sujet à traiter, quitte à vendre vraiment pas cher derrière. Tout ceci ne figure pas aujourd'hui là-dedans, mais on en avait parlé, donc ce serait bien qu'on y travaille.

**M. FRANÇOIS** : On est d'accord. Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 1 voix contre (Béatrice GROSLERON) et 10 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI**

**KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) décide à la majorité :**

**- de mettre en place au profit d'Auchan Supermarché un bail commercial assorti d'une clause de transfert dans une nouvelle opération à venir et pour un loyer annuel actuel de 105 338,08 € hors taxe et hors charges dans les locaux actuels, et de 210 000 € hors taxe et hors charges dans la future opération.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

**- d'inscrire cette recette au budget général.**

**-d'informer que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022 - 145 du 16 novembre 2022.**

### **2023-16 – Renouvellement de bail commercial en faveur de la SNC RACINEAU et FILS**

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un bâtiment situé 2 rue Maxime Bourdon, au rez-de-chaussée duquel se trouve un local commercial actuellement loué à la SNC RACINEAU ET FILS exploitant le tabac presse « La Royale ».

Le bail commercial de la SNC RACINEAU ET FILS arrivera à son terme le 30 juin 2023.

Il doit être renouvelé au plus tard à cette date.

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement du bail commercial au profit de la SNC RACINEAU ET FILS exploitant le tabac presse « La Royale », pour lesdits locaux qu'elle exploite comprenant le local commercial en rez-de-chaussée, un appartement à l'étage, une partie grenier et un garage, pour une durée de neuf années consécutives à compter du 30 juin 2023 jusqu'au 29 juin 2032.

Considérant que le loyer du bail renouvelé doit être calculé en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux, avec pour base l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2013.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal :

**- de renouveler le bail commercial à la SNC RACINEAU ET FILS pour les locaux qu'elle exploite 2 rue Maxime Bourdon pour un loyer annuel de 8 610,49 € compte tenu de la variation de l'indice des loyers commerciaux.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer tous les actes nécessaires à cette décision.**

**M. FRANÇOIS :** Il s'agit donc du renouvellement d'un bail commercial en faveur de « La Royale ». Vous savez, c'est le Tabac qui se situe à La Rabâterie, voilà, y a-t-il des questions particulières ?

**M. BENZAÏT :** N'avez-vous pas envisagé ou proposé de vendre le bien ? Étant donné qu'on est sur un bureau de tabac qui n'est pas un bien, on va dire, de première nécessité ou qui du moins, même s'il est présent, provoque des problèmes de santé quand même... Il n'a donc pas été envisagé peut-être de vendre ce bien ?

**M. FRANÇOIS** : Non.

**M. BENZAÏT** : Non ? Pour quelle raison ?

**M. FRANÇOIS** : Eh bien aucune : on n'y a pas pensé. Donc peut-être oui, on va étudier la question...

**M. BENZAÏT** : D'accord, merci.

**Mme PERSIANI** : Je sais que les locataires seraient actuellement intéressés pour acheter, mais pour acheter l'ensemble : c'est-à-dire avec l'association qui est juste à côté, donc cela représenterait un autre problème.

**M. FRANÇOIS** : C'est l'association Saint-Vincent-de-Paul à côté, l'ancienne poissonnerie. Je vous propose de passer au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :**

**- de renouveler le bail commercial à la SNC RACINEAU ET FILS pour les locaux qu'elle exploite 2 rue Maxime Bourdon pour un loyer annuel de 8 610,49 € compte tenu de la variation de l'indice des loyers commerciaux.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer tous les actes nécessaires à cette décision.**

## **PÔLE CULTUREL - SPORTS :**

### **2023-17 – Mise à disposition du Centre Culturel Communal dans le cadre du soutien à la création à des compagnies ou groupes locaux**

*Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU*

*Dans le cadre du soutien à la création artistique, il est proposé la mise à disposition gratuite de la salle du centre culturel répondant à une aide à la diffusion et à la création de spectacles professionnels, pour les associations suivantes :*

- *Sève Duo, musique pop, du 9 au 11 janvier et du 23 au 25 janvier, avec une sortie de résidence avec les centres de loisirs de mercredi 25 janvier,*
- *La Compagnie 21, théâtre, du 14 au 17 février,*
- *Ensemble PTYX pour leur prochaine création WS, du 24 au 29 avril (dans le cadre du dispositif Parcours de production solidaire de la Région), accompagné d'actions culturelles en partenariat avec l'École de musique,*
- *Barroco théâtre, pour leur création Martin Brun, en décembre 2023 et janvier 2024 (dates à définir), dans le cadre du dispositif régional Parcours de production solidaire de la Région, avec des actions culturelles au lycée Nadaud.*

*Par la présente délibération, il s'agit d'accorder la mise à disposition gracieuse du Centre Culturel dans le cadre des projets cités ci-avant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à la bonne exécution de ces demandes.*

**M. CHAPEAU** : Cette mise à disposition s'inscrit dans la continuité du travail engagé en matière culturelle, et pour ancrer les engagements pris lors de la campagne. Donc je vous demande d'autoriser la mise à disposition gratuite du centre culturel aux compagnies et aux associations citées,

et cela pour deux raisons : d'abord le soutien aux compagnies et aux associations locales, c'est-à-dire aux artistes corpopétrussiens. Et deuxième raison, ce dispositif, comme le fait de s'inscrire dans des dispositifs ici régionaux, comme le Parcours de Production Solidaire, nous permet de les aider à la diffusion et à la création de leur spectacle en dehors de notre territoire. C'est à travers ces dispositifs que peuvent être exportés leur travail, leur talent, mais aussi l'image de la ville.

**M. FRANÇOIS** : Merci pour cette présentation. Avez-vous des questions particulières ?

**M. JEANNEAU** : Oui, une question provenant de quelques personnes de notre groupe concernant la diffusion, enfin du moins la communication qui est faite sur le spectacle dans la salle des fêtes. Quelle diffusion allez-vous faire ? Étant donné que c'est gratuit, donc comment va-t-on pouvoir accueillir le maximum de personnes ?

**M. CHAPEAU** : Là, vous évoquez la prochaine délibération, Monsieur JEANNEAU. Là on est sur celle d'avant.

**M. JEANNEAU** : Ah, au temps pour moi... Oui, mais non, attendez !

**M. FRANÇOIS** : Vous avez hâte de partir, Monsieur JEANNEAU ?

**M. JEANNEAU** : Attendez, on est sur la délibération 17 ? D'accord.

**M. FRANÇOIS** : Moi, j'ai tout mon temps. Nous passons au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :**

- ***d'accorder la mise à disposition gracieuse du Centre Culturel afin de marquer son soutien à la création artistique et à la pratique culturelle amateur.***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, le Maire-Adjoint à la Culture, à signer toutes les conventions nécessaires à la bonne exécution de ces demandes.***

**2023-18 – Mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes au Conservatoire de Tours le 17 mars 2023**

*Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU*

*Il est proposé la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes au Conservatoire de Tours pour un concert gratuit « Ferrov'hier » le 17 mars 2023 de 14 h à 22 h, en partenariat avec l'École de musique de Saint-Pierre-des-Corps.*

*Par la présente délibération, il s'agit d'accorder la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes dans le cadre des projets cités ci-avant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à la bonne exécution de ce projet.*

**M. CHAPEAU** : Donc pour cette deuxième délibération, c'est pareil, c'est dans le cadre du dispositif que nous avons mis en place l'année dernière déjà, en partenariat avec le Conservatoire de Tours. Je vous demande donc la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour un concert gratuit, que nous avons commandé cette année sur le thème du chemin de fer. L'année dernière, ce concert était sur le thème de la liberté, cela s'appelait « Liberté chérie. » C'est donc un partenariat entre l'École de Musique de Saint-Pierre-des-Corps et le Conservatoire de Tours.

Concernant la publicité sur ce concert, comme l'année dernière, ce concert a été annoncé sur nos supports ainsi que sur tous les supports de la Ville de Tours. Et donc ça s'appelle « L'Orchestre éphémère », c'est un orchestre qui n'est créé que pour cette occasion et dans lequel nous avons des Corpopétrussiens : des enfants et aussi des adultes. Voilà, c'est un partenariat que nous faisons et nous y invitons aussi tous nos Élèves de l'école de Musique à participer l'après-midi pour venir voir les répétitions.

**M. JEANNEAU** : Ne serait-il pas intéressant d'avoir un système de tickets gratuits donnés aux Corpopétrussiens de façon à éviter que les habitants de Tours viennent plus en nombre que ceux de Saint-Pierre-des-Corps ? En termes de communication, j'entends ce que vous allez mettre en place et c'est une très bonne chose. Mais le fait justement de pouvoir donner un ticket gratuit aux habitants en leur disant de venir, cela permettra d'avoir... Enfin je ne sais pas si...

**M. CHAPEAU** : De toute façon, ce concert est gratuit.

**M. JEANNEAU** : Oui, j'entends.

**M. CHAPEAU** : Et l'année dernière, il y avait deux représentations pour ce concert. Malheureusement, nous avons vu que sur la jauge des deux concerts, nous aurions pu n'en remplir qu'un seul. C'est pour cette raison que cette année, le Conservatoire a préféré se focaliser sur une seule représentation et la faire un vendredi soir.

**M. JEANNEAU** : Je vois ce que vous allez dire, donc on va essayer d'être courts. Imaginons par exemple, en termes de communication, si vous donnez par exemple un ticket gratuit par l'intermédiaire des écoles, il y aura une incidence symbolique ou psychologique. Les gens se diront « ah oui, c'est vrai qu'il y a ce concert, etc. » Un peu comme les flyers qu'on reçoit... Donc voilà, ce serait bien de trouver un mode de communication qui permette justement d'intégrer un peu plus les familles par le biais des écoles. Mais en termes de temps, est-ce encore faisable de travailler dessus avec le service Communication ?

**M. CHAPEAU** : D'accord, on va y réfléchir en tout cas. Et ce que j'ai oublié de vous dire, c'est que ce concert étant sur le thème du train, l'association *La Loco* participera dans le hall à une exposition pour fêter les 10 ans du travail de rénovation sur la Loco.

**M. JEANNEAU** : C'est très bien, mais souvent malheureusement pour ces deux concerts, c'est un public averti en fait qui vient. Donc justement le fait de travailler avec les écoles permettrait vraiment d'élargir un peu plus le public. Voilà, on est sur ce registre-là, donc j'espère que mes propos seront entendus et qu'il y aura quelque chose de fait là-dessus.

**M. CHAPEAU** : Alors tous nos concerts et tous nos spectacles sont diffusés dans les écoles, collèges, lycées et CFA. Les plaquettes culturelles, etc., tout leur est envoyé. Maintenant j'entends ce qui a été proposé et je le noterai.

**M. FRANÇOIS** : Je vous remercie de ces débats extrêmement intéressants et je vous prie de bien vouloir prendre part au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :**

- ***d'accorder la mise à disposition gracieuse de la Salle des Fêtes au Conservatoire de Tours***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, le Maire-Adjoint à la Culture, à signer la convention nécessaire à la bonne exécution de ce projet.***

## **2023-19 – Attribution d'une avance sur la subvention 2023 au Patronage Laïque dans le cadre du projet de ludothèque**

*Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU*

*Il est présenté à l'assemblée le projet de ludothèque du Patronage Laïque, action sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps à l'attention des familles. Au vu des dépenses réalisées par l'association et le bilan rendu en décembre 2022, il est proposé une avance de subvention sur la dotation 2023 à hauteur de 8 000 €.*

**M. CHAPEAU :** Donc cette délibération concerne une subvention pour le Patronage Laïque. Nous avons été obligés de l'intituler « attribution d'une avance sur la subvention 2023 », mais en fait, c'est une subvention qui avait été promise l'année dernière. Nous avons versé l'an dernier une partie de la subvention au Patronage Laïque et la seconde partie était soumise au montage de leur projet et aux résultats atteints. C'est ce qui s'est passé en décembre, donc tout s'est très bien passé, mais en fait, pour des raisons comptables, étant donné que l'exercice comptable s'arrête avant la fin de l'année, nous n'avons pas pu leur verser le solde de ce qui avait été promis. C'est donc par l'intermédiaire de cette délibération que nous allons pouvoir leur verser le plus rapidement possible cette somme qui était attendue et promise, pour leur éviter des difficultés financières.

**M. FRANÇOIS :** Je propose de voter.

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :***

- ***que Monsieur le Maire alloue dès à présent une partie de la subvention municipale qui sera versée à l'association Patronage Laïque après le vote du budget primitif de l'exercice 2023,***
- ***que le Patronage Laïque percevra une avance de 8 000 € sur la subvention annuelle imputée à la nature 6574***

## **QUESTIONS ORALES :**

1. **Question orale du groupe d'opposition « J'aime St-Pierre-des-Corps » portant sur la mise à disposition aux associations des locaux municipaux du « Foyer »**

*Rapporteur : Mme Claude LALA*

*Monsieur le Maire,*

*Une parution sur La Nouvelle République du 25 janvier dernier fait mention de l'organisation d'une Assemblée Générale associative dans les locaux municipaux du « Foyer », situés 4 rue Marceau à Saint-Pierre-des-Corps, jusque-là dédiés aux animations à destination des personnes retraitées.*

*Ces locaux ne figurent pourtant pas sur la liste des salles municipales mises à la disposition des associations de la ville.*

*Monsieur le Maire, est-il possible d'éclairer le Conseil Municipal sur ce point ?*

**Mme LALA :** En effet, dans le groupe, on m'a demandé à quel tarif cette salle pouvait être louée !

**M. FRANÇOIS :** Oui, je vous renseigne très rapidement. Vous savez que ces locaux sont relativement vétustes, même très vétustes. Donc il est hors de question de les inclure dans le listing des locaux qui peuvent être loués de manière pérenne et quotidienne aux associations. Ce lieu était dédié quasiment uniquement aux retraités dont vous avez parlé, pour jouer aux cartes, pour se retrouver, faire des repas...

*Réponse inaudible dans la salle [3 h 25 min 43 s].*

**M. FRANÇOIS :** Non, sauf qu'ils sont partis maintenant ? Ah non, ils sont toujours là ? Ah, d'accord, ils sont toujours là...

**Mme LALA :** Mais néanmoins, sur l'article dans le journal, il ne s'agissait pas de cette association-là.

**M. FRANÇOIS :** C'était laquelle, cette association dans le journal ? Ah, c'était l'association Le vieux Saint-Pierre. OK d'accord, très bien !

**Mme LALA :** Vous n'avez pas répondu à notre question !

**M. FRANÇOIS :** Mais si, j'ai répondu à la question. Prochaine question orale, celle du groupe *Agir ensemble*.

**2. Question orale du groupe d'opposition « Agir Ensemble » portant sur un appel d'offres relatif au Schéma Directeur de l'Immobilier et de l'énergie pour le Patrimoine de la ville – Demande de cahier des charges**

*Rapporteur : Mme Béatrice GROSLERON*

*Monsieur le Maire,*

*Dans le cadre des marchés publics, un appel d'offres passé par la Commune est clos depuis le 9 janvier 2023. Il concerne un marché pour le Schéma Directeur de l'Immobilier et de l'Énergie pour le patrimoine de St-Pierre-des-Corps.*

*Pouvons-nous avoir communication du cahier des charges concernant cet appel d'offres dans les plus brefs délais ? Je vous remercie.*

**M. FRANÇOIS :** Eh bien écoutez, je pense que déjà, on va essayer de vous l'envoyer le plus rapidement possible. Et puis après, on en parlera en Commission, parce que je pense que c'est important d'en parler en Commission Urbanisme.

**Mme GROSLERON :** Est-ce qu'on l'aura avant le budget primitif ?

**M. FRANÇOIS :** Bien sûr, avant la Commission. Oui, on fait au mieux, mais on va aller vite là-dessus, d'accord.

La parole est maintenant à Monsieur BENZAÏT pour la question orale demandant l'annulation de la délibération.

**M. BENZAÏT :** Tout à fait.

**M. FRANÇOIS** : Peut-être qu'on en a déjà parlé ?

**M. BENZAÏT** : On n'a pas parlé de la demande d'annulation de la délibération.

**M. FRANÇOIS** : D'accord très bien.

**3. Question orale du groupe d'opposition « Vivre ensemble solidaires en Métropole Tourangelle #la France Insoumise » demandant l'annulation de la délibération N° 2022-163 portant sur la vente à M. Lescop de la parcelle AC 723 au prix de 15 000,00 €**

*Rapporteur : M. Nabil BENZAÏT*

*La Ville est propriétaire d'un patrimoine privé acquis pour une grande partie dans le projet de réaliser des opérations d'intérêt général.*

*Ce patrimoine est confié en gestion à l'équipe municipale, pour la durée du mandat. Ce qui signifie qu'elle n'en est pas la propriétaire. Une propriétaire qui pourrait en disposer à sa guise et ainsi vendre sans motivations telles l'abandon du projet à l'origine de son acquisition, une absence de projet sur le bien. Nous atteignons ici un comble pour qui est en charge de répondre aux besoins des Corpopétrussien-nes en répondant uniquement à des intérêts privés.*

*Nous serons toujours opposés à la dilapidation de notre patrimoine, au nom de rentrées financières opportunistes ou d'impossibilité de l'entretenir ou de construire en Zone de Dissipation d'Énergie (ZDE).*

*Nous contestons votre méthode qui, sans état des lieux du patrimoine municipal actuel ni présentation d'une vision de l'avenir, vend au fil des conseils municipaux des biens en abandonnant toute réponse à l'intérêt général.*

*Conformément à votre orientation politique résolument de droite, à l'image d'une vente à la découpe, nos biens communs quittent au fur et à mesure le patrimoine municipal.*

*Nous revenons ici sur la décision de vente de la parcelle cadastrée AC 723, adoptée en Conseil Municipal le 22/12/2022 par 21 voix pour, 5 voix contre (Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON) et 6 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia, ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA) :*

*Dans les attendus de la délibération, ce qui motive la vente de ce bien d'une superficie de 556 m<sup>2</sup> à un potentiel acquéreur, telle que repris dans le Compte rendu, nous lisons : « Dans le cadre de l'acquisition d'un bien situé 108 quai de Loire, Monsieur LESCOP a sollicité la Ville aux fins d'acquérir également une parcelle attenante lui appartenant, cadastrée AC 723, en vue de faciliter l'accès au bien des quais de Loire ».*

*Dans ses considérations, nous trouvons deux préoccupations de propriétaire :*

- « Un accord intervenu entre la ville de Saint-Pierre-des-Corps et Monsieur Guillaume Lescop demeurant 2 ter rue de la mairie à Chanceaux-sur-Choisille, pour la vente de la parcelle AC 723 au prix de 15 000 euros. »,*
- Une spécifique pour une Collectivité : « la consultation des domaines en date du 11 juillet 2022 ».*

*Les débats animés en séance dans un exposé surréaliste et mensonger de Madame PERSIANI, mais vous en avez reconnu le mensonge tout à l'heure, qui affirme droit dans ces bottes que ce dossier avait été examiné en Commission d'Urbanisme, est inacceptable. De plus, s'enfermer dans ce mensonge en annonçant que Madame Fatiha KENDRI, Éluée de notre groupe, ne se serait pas prononcée en Commission conforte une image de la démocratie dont on ne peut pas s'honorer.*

*Nous affirmons :*

- *Que la parcelle cadastrée AC 723 constitue un parallépipède de 32x13x34x16 mètres de côté (estimation faite sur le site Géoportail). Elle ne permet pas d'accéder aux quais du bord de Loire.*
- *Que les débats en séance ont permis d'apporter des informations concernant l'existence d'une estimation des domaines. Dans le compte rendu qui nous est proposé ce jour, nous découvrons qu'elle date du 11 juillet 2022.*
- *Que le mensonge d'une Éluée, de surcroît Adjointe au Maire, lorsqu'elle représente notre Ville n'est pas acceptable et n'a surtout pas sa place dans un débat public en Conseil Municipal.*

*Nous considérons que :*

- *Principalement, la délibération, même après débats comme consignés dans le Compte rendu, ne répond pas à ce qu'elle prétend faire : permettre l'accès aux quais de Loire et qu'au mieux elle permettrait d'accéder à l'allée des Grands Arbres en traversant la(les) parcelle(s) municipales le permettant,*
- *Secondairement, des informations essentielles n'ont pas été décrites dans la délibération et ont, de fait, entaché le débat d'insincérité :*
  - *L'estimation des domaines en date du 20/12/2022. Une date annoncée uniquement dans le compte rendu était suffisamment éloignée de celle du Conseil pour permettre le débat en Commission.*
  - *Cette Commission d'Urbanisme dont Madame PERSIANI affirme dans un mensonge inexcusable qu'elle s'est déjà tenue.*
  - *Une destination du bien, ici uniquement vu comme une marchandise, permet uniquement d'accroître la superficie d'un bien privé, sans possible débat sur l'avenir de cette parcelle. Nous rappelons que cette parcelle se trouve en proximité du périmètre de Renouvellement Urbain du Quartier de La Rabâterie et que son devenir aurait pu être mis en débat dans le cadre de la concertation obligatoire avec les habitant-e-s et les associations pour améliorer le bien vivre dans ce quartier.*
  - *Nous pouvons si vous le souhaitez évoquer un bien non bâti, sans destination, car en ZDE, qui, bien qu'entretenu par un habitant, lui a été retiré de façon autoritaire. Nous pensons que le bien être des habitant-e-s de la Rabaterie peut être respecté comme vous le faites dans le vieux Saint-Pierre en mettant à disposition des biens sans destination immédiate.*
  - *Au-delà du fait que vous vous satisfaites d'une faible recette pour cette vente, doit-on accepter que son usage par les habitant-e-s avec un usage d'intérêt collectif peut-être exclu de la*

*réflexion. Nous disons que d'autres solutions que la seule vente à ce seul riverain doivent être discutées et nous disons Chiche ! Commençons cette discussion en Commission d'Urbanisme.*

- *L'absence de publicité concernant cette vente, alors que l'estimation des domaines date du 20/12/2022, est anormale et favorise un seul acquéreur. Nous pouvons, si vous le souhaitez, vous présenter des biens vendus par la précédente municipalité à un particulier quand celui-ci n'a plus de destination dans le cadre d'un projet d'intérêt collectif. Elles se sont faites à l'appui d'une publicité et non une simple négociation de gré à gré, méthode que vous privilégiez hors de tout intérêt pour qu'elle reste au service des habitant-e-s de la ville.*

*Nous rappelons qu'une délibération « peut être caractérisée d'irrégularités si les motifs réels de la délibération ont été dissimulés aux membres du Conseil Municipal et l'information fournie à ceux-ci a été de nature à les induire en erreur sur la portée des contrats soumis à délibération » -CGCT L2121 CE du 1er octobre 1997 numéro 133849.*

*Notre question orale :*

*Monsieur le Maire, après avoir condamné voire sanctionné le mensonge de Mme PERSIANI en début de Conseil,*

*Nous vous demandons d'annuler la délibération 2022-163 « Vente à Monsieur LESCOP de la parcelle cadastrée AC-723 au prix de 15 000 euros » pour vous replacer dans le droit, pour engager le débat sur l'avenir de cette parcelle avec les habitant-e-s ou au minimum leurs Élu-e-s avant d'être représentée en Conseil Municipal.*

*Acceptez-vous d'annuler cette délibération au vu des éléments que nous avons exposés ?*

**M. FRANÇOIS :** Merci pour votre question orale, Monsieur BENZAÏT. Alors, vous nous accusez de brader le patrimoine ? Je vous rappelle que nous attendons effectivement cette étude bâtiminaire de la SET qui va nous montrer que certains bâtiments sont irréparables, en tous les cas non « rénovables » ou alors avec des moyens que nous n'avons pas. Mais ils devront pourtant s'inscrire dans la loi Egalim de 2030... Pardon, excusez-moi, je me suis trompé, je parle de la Loi ELAN. Cette loi ELAN dit que les bâtiments administratifs, donc les bâtiments de la commune, ne doivent plus être énergivores. Nous n'avons pas du tout les moyens de restaurer l'ensemble de notre patrimoine immobilier.

Donc vraiment, c'est pour cela que vous pensez que l'on brade, mais en fait, on vend ces bâtiments pour s'éviter plus tard une dépense que nous ne serions pas capables d'assumer. Et donc, à ce moment-là, il faut bien comprendre cette articulation parce qu'on ne pourra jamais faire autrement. Vous nous dites qu'on obtient une faible recette de ce terrain : en effet, oui, le terrain ne vaut pas grand-chose. Et vous savez comment on a fait : on a fait comme d'habitude, c'est-à-dire qu'on a demandé une estimation aux Domaines, et les Domaines nous ont donné une estimation. On a donc vendu au prix des Domaines, ou plutôt un tout petit peu plus cher que les Domaines, mais bon... Donc loin de vous dissimuler quoi que ce soit, car ce n'est pas du tout le but de cette assemblée, nous ne remettons pas en cause la délibération qui a été votée pour la vente du terrain à Monsieur LESCOP. Voilà, merci.

Je vous remercie, ce Conseil Municipal est désormais terminé. Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous le 22 mars. Notre Premier Adjoint sera absent le 22 mars : c'est bien dommage, mais il est contraint, voilà.

Bonne soirée à tous et bon match pour ceux qui regardent !

*La séance est levée à 21 h 40.*

***Monsieur le Maire de Saint-Pierre-des-Corps***

***Le secrétaire de séance***

***Emmanuel FRANCOIS***

***Olivier CONTE***